

Rapport de la vingt-cinquième session du

COMITÉ DES PÊCHES

Rome, 24–28 février 2003



Les commandes de publications de la FAO peuvent être
adressées au:

Groupe des ventes et de la commercialisation
Division de l'information
FAO

Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italie

Courriel: publications-sales@fao.org
Télécopie: (+39) 06 57053360

Rapport de la vingt-cinquième session du
COMITÉ DES PÊCHES
Rome, 24–28 février 2003

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

ISBN 92-5-205008-6

Tous droits réservés. Les informations ci-après peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au Chef du Service de la gestion des publications, Division de l'information, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie ou, par courrier électronique, à copyright@fao.org

© FAO 2003

PRÉPARATION DE CE DOCUMENT

Le présent texte constitue la version définitive du rapport que le Comité des pêches a approuvé à sa vingt-cinquième session, tenue à Rome du 24 au 28 février 2003.

FAO.

Rapport de la vingt-cinquième session du Comité des pêches. Rome, 24–28 février 2003.

FAO Rapport sur les pêches. No. 702. Rome, FAO. 2003. 90p.

RÉSUMÉ

Le Comité des pêches a tenu sa vingt-cinquième session à Rome (Italie) du 24 au 28 février 2003. Y ont assisté des représentants d'un niveau généralement élevé, qui ont participé activement aux travaux et ont permis au Comité de parvenir à des conclusions intéressantes sur certaines questions de fond. Le Comité a approuvé une stratégie visant à améliorer l'information sur l'état et les tendances des pêches de capture et a recommandé son approbation par le Conseil de la FAO. Le Comité a recommandé également que le suivi de la mise en œuvre de la stratégie fasse partie intégrante du suivi de l'application du Code de conduite pour une pêche responsable. Le Comité a réaffirmé la nécessité de lutter à l'échelle mondiale contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et a recommandé que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de la trente-deuxième session de la Conférence de la FAO en vue d'appeler l'attention des Membres sur ce problème. Le Comité a reconnu l'importance cruciale du Code de conduite et de ses Plans d'action internationaux (PAI) pour assurer un développement durable à long terme des pêches et a encouragé les Membres à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action nationaux correspondant aux PAI relatifs, respectivement, à la capacité de pêche, à la lutte contre la pêche illicite, à la préservation des requins et à celle des oiseaux de mer. Le Comité est convenu que le Directeur général de la FAO devrait entamer des consultations avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en vue de définir les modalités pratiques de la mise en œuvre du Fonds fiduciaire (Partie VII) et de faciliter l'application de l'Accord des Nations Unies de 1995 sur les stocks de poisson par les États parties en développement et en particulier par les moins avancés d'entre eux et par les petits États insulaires. Le Comité a mis en relief l'importance de l'aquaculture et des pêches artisanales comme moyen d'accroître la production halieutique et de créer des revenus et des devises pour lutter contre la pauvreté, améliorer la sécurité alimentaire et diversifier l'offre d'emplois. Le Comité a défini des domaines d'activité prioritaires pour le Département des pêches de la FAO pendant le prochain exercice biennal 2004–2005 et les domaines de travail de ses Sous-Comités sur le commerce du poisson et l'aquaculture, respectivement. Le Comité est convenu d'organiser un certain nombre de consultations d'experts/techniques sur des questions spécifiques telles que les progrès accomplis dans la mise en œuvre des plans d'action contre la pêche illicite et sur la capacité de pêche, respectivement, les mesures à prendre par les États du port pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, sur les interactions de la pêche avec les tortues de mer et la conservation de cette espèce, sur les subventions et sur les liens entre la CITES et les espèces aquatiques faisant l'objet d'une exploitation commerciale.

Distribution:

Tous les Membres et Membres associés de la FAO

Participants à la session

Autres pays et organisations nationales et internationales intéressés

Département des pêches de la FAO

Fonctionnaire des pêches dans les bureaux régionaux de la FAO



联合国
粮食及
农业组织

FOOD AND
AGRICULTURE
ORGANIZATION
OF THE
UNITED NATIONS

ORGANISATION
DES NATIONS
UNIES POUR
L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANIZACION
DE LAS NACIONES
UNIDAS PARA
LA AGRICULTURA
Y LA ALIMENTACION

منظمة
الأمم المتحدة
للزراعة
والغذاء

Viale delle Terme di Caracalla,
00100 Rome, Italy

Cables:
FOODAGRI ROME

Telex: 612852 FAO I
410181 FAO I

Facsimile: +39 0657053152

Telephone: +39 065702

Our Ref: FI 5/4.24

6 mars 2003

Excellence,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport de la vingt-cinquième session du Comité des pêches qui s'est tenue à Rome du 24 au 28 février 2003.

Je vous prie d'agréer, Excellence, les assurances de ma plus haute considération.



Jerónimo Ramos Ben-Pardo
Président du Comité des pêches

M Aziz Mekouar
Président Indépendant
Conseil de la FAO

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
QUESTIONS SOUMISES À L'ATTENTION DU CONSEIL	ix
	<u>Paragraphes</u>
INTRODUCTION	1–3
ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS ET DÉSIGNATION D'UN COMITÉ DE RÉDACTION	4–5
OUVERTURE DE LA SESSION	6
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION	7–9
RÉALISATIONS DU GRAND PROGRAMME 2.3 PÊCHES 2000–2002	10–15
RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DU CODE DE CONDUITE POUR UNE PÊCHE RESPONSABLE ET DES PLANS D'ACTION INTERNATIONAUX CONNEXES (CAPACITÉ DE PÊCHE; PÊCHE ILLICITE, NON DÉCLARÉE ET NON RÉGLEMENTÉE; OISEAUX DE MER ET REQUINS) ET RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DU SUIVI, DU CONTRÔLE ET DE LA SURVEILLANCE DES BATEAUX DE PÊCHE	16–34
DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA HUITIÈME SESSION DU SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON DU COMITÉ DES PÊCHES, BRÊME (ALLEMAGNE), 12–16 FÉVRIER 2002	35–50
DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DU SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE DU COMITÉ DES PÊCHES À SA PREMIÈRE SESSION, BEIJING (CHINE), 18–22 AVRIL 2002	51–58
RÉSULTATS DE LA CONSULTATION TECHNIQUE SUR L'AMÉLIORATION DE L'INFORMATION CONCERNANT LA SITUATION ET LES TENDANCES DES PÊCHES DE CAPTURE, ROME (ITALIE), 25–28 MARS 2002	59–68
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA CONSULTATION D'EXPERTS SUR L'IDENTIFICATION, L'ÉVALUATION ET LA NOTIFICATION DES SUBVENTIONS AU SECTEUR DE LA PÊCHE, ROME (ITALIE), 3–6 DÉCEMBRE 2002	69–75
STRATÉGIES VISANT À ACCROÎTRE LA CONTRIBUTION DURABLE DES PÊCHES ARTISANALES À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ	76–84
APPLICATION D'UNE APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE À LA GESTION DES PÊCHES EN VUE D'UNE PÊCHE RESPONSABLE ET DE LA RÉGÉNÉRATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET DE L'ENVIRONNEMENT MARIN	85–94

EXAMEN DU GRAND PROGRAMME 2.3 PÊCHES	95–107
AUTRES QUESTIONS	108–112
DATE ET LIEU DE LA VINGT-SIXIÈME SESSION	113
ADOPTION DU RAPPORT	114

ANNEXES

	<u>Page</u>
A: ORDRE DU JOUR	22
B: LISTE DES DÉLÉGUÉS ET OBSERVATEURS	23
C: LISTE DES DOCUMENTS	72
D: DÉCLARATION LIMINAIRE PRONONCÉE PAR M. DAVID HARCHARIK, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT	74
E: MANDAT DU GROUPE CONSULTATIF SPÉCIAL CHARGÉ DE L'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS SOUMISES À LA CITES	77
F: PLAN DE TRAVAIL DE LA FAO SUR LA CITES ET LES ESPÈCES AQUATIQUES EXPLOITÉES À DES FINS COMMERCIALES	79
G: PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO) ET LA CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION (CITES)	80
H: STRATÉGIE VISANT À AMÉLIORER L'INFORMATION SUR LA SITUATION ET LES TENDANCES DES PÊCHES DE CAPTURE	82

QUESTIONS SOUMISES À L'ATTENTION DU CONSEIL

POUR APPROBATION/CONFIRMATION

Le Comité:
s'agissant du

Projet de stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture,

i) **a approuvé** le Projet de stratégie, figurant à l'Annexe H ci-jointe, qui constitue un cadre de référence important pour l'amélioration de l'information sur la situation et les tendances des pêches et a recommandé son approbation par le Conseil de la FAO.

(par. 65)

s'agissant de la

Pêche illicite, non déclarée et non réglementée,

i) **a recommandé** que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée figure à l'ordre du jour de la trente-deuxième session de la Conférence de la FAO, afin d'attirer l'attention des membres sur ce problème.

(par. 110)

s'agissant de

L'Application de l'Accord des Nations Unies de 1995 sur les stocks de poissons,

i) **est convenu** que le Directeur général de la FAO devrait entamer des consultations avec le Secrétaire général des Nations Unies, afin de définir les modalités pratiques de mise en place du fonds fiduciaire (Partie VII).

(par. 27)

POUR DÉCISION/INFORMATION

s'agissant des

Réalisations du Grand Programme 2.3 Pêches 2000-2002,

i) **a félicité** la FAO pour l'état d'avancement des travaux dans le cadre du Grand Programme 2.3 Pêches.

(par. 11)

ii) **a souligné** l'importance des nouveaux défis qui se posaient en matière de développement durable des pêches et de l'aquaculture, ainsi que du rôle essentiel que doit jouer la FAO, selon les lignes d'orientation fournies par le Comité.

(par. 11)

iii) **a noté** avec préoccupation la stagnation relative des ressources financières allouées aux pêches et a demandé à l'Organisation d'envisager la possibilité d'accroître les crédits budgétaires du Programme ordinaire alloués à ce Grand Programme important.

(par. 11)

iv) **a noté** avec satisfaction que la FAO avait renforcé sa collaboration avec d'autres institutions internationales spécialisées ou mécanismes, comme l'OMC, l'OIT et la CITES.

(par. 15)

s'agissant du

Rapport intérimaire sur l'application du Code de conduite pour une pêche I et des plans d'action internationaux connexes et sur le renforcement de l'efficacité du suivi, du contrôle et de la surveillance des bateaux de pêche,

i) **a reconnu** que le Code de conduite et les plans d'action internationaux connexes jouent un rôle crucial dans la promotion d'un développement durable à long terme des pêches et de l'aquaculture.

(par. 18)

ii) **a demandé instamment** à la FAO d'élargir et de renforcer les efforts qu'elle déploie afin d'encourager la mise en œuvre du Code de conduite et de ses plans d'action internationaux, sur la base des expériences positives précédentes.

(par. 18)

iii) **a pris note** de la première analyse de seize études de cas concernant l'application du Code de conduite, qui permet d'examiner plus en profondeur les problèmes rencontrés dans son application.

(par. 18)

iv) **a encouragé** les membres à établir et appliquer des plans nationaux d'action sur les requins et les oiseaux de mer.

(par. 19)

v) **est convenu** que des efforts vigoureux devaient être consentis afin de contrôler la capacité des flottilles de pêche, en particulier des grands navires de pêche, et, le cas échéant, d'appliquer des mesures visant à réduire la surcapacité et à éviter une migration des bateaux vers d'autres zones de pêche pleinement exploitées ou surexploitées.

(par. 20)

vi) **a noté** la nécessité de surveiller la capacité des gros navires de pêche à l'échelle planétaire.

(par. 20)

vii) **s'est déclaré** préoccupé par la forte incidence de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, qui ne fait que croître, et par la non-application du Plan d'action international correspondant.

(par. 21)

viii) **a réaffirmé** la nécessité d'appliquer à l'échelle mondiale les mesures de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

(par. 21)

ix) **est convenu** qu'il existait un lien entre surcapacité des flottilles et pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

(par. 23)

x) **a approuvé** une proposition présentée par le Japon, visant à ce que la FAO convoque au siège de la FAO, à Rome, au début de 2004, une Consultation technique chargée d'examiner les progrès accomplis et d'encourager la pleine application des Plans d'action internationaux sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et sur la capacité de pêche.

(par. 23)

xi) **a estimé** que la tenue de cette consultation ne devrait pas entraîner la renégociation des plans d'action internationaux sur la capacité de pêche et sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

(par. 23)

xii) **a approuvé** la proposition formulée par la Consultation d'experts visant à convoquer une Consultation technique chargée d'examiner les questions de fond liées au rôle de l'État du port visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

(par. 24)

xiii) **est convenu** qu'étant entendu que les travaux existants sur les interactions avec les tortues de mer et la conservation devraient être pris en considération, une consultation technique devrait être organisée à Bangkok (Thaïlande) en 2004, comme proposé par le Japon,

(par. 25)

xiv) **est convenu** que le Directeur général de la FAO devrait entamer des consultations avec le Secrétaire général des Nations Unies afin de définir les modalités pratiques de mise en place du fonds fiduciaire (Partie VII).

(par. 27)

xv) **a passé en revue** la situation actuelle des systèmes de suivi, contrôle et surveillance (SCS) et de surveillance des navires (SSN) en tant qu'instruments destinés à garantir une gestion responsable des pêches.

(par. 28)

xvi) **a reconnu** la nécessité d'une coopération internationale pour renforcer l'efficacité du système de surveillance des navires en tant que partie intégrante des mesures de suivi, contrôle et surveillance, notamment pour s'attaquer aux problèmes graves et croissants de pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

(par. 29)

xvii) **a pris note** des activités du Réseau international SCS et a encouragé les membres à se joindre à cet effort volontaire.

(par. 31)

xviii) **est convenu** que la FAO devrait continuer à participer étroitement aux activités du Réseau, notamment en fournissant un appui technique renforcé à la coordination des communications et en sensibilisant les membres aux activités entreprises dans le cadre du Réseau, si les ressources disponibles le permettent.

(par. 31)

xix) **a pris note avec satisfaction** de l'information fournie par le représentant de l'OIT qui signalait qu'une Convention sur les conditions de travail à bord des navires de pêche serait élaborée par l'OIT, à partir de 2003.

(par. 32)

xx) **a noté** que les pays en développement rencontrent des difficultés en matière de capitaux et de compétences techniques et ont souvent recours à des coentreprises.

(par. 34)

s'agissant des

Décisions et recommandations relatives à la huitième session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches, Brême (Allemagne), 12-16 février 2002

i) **s'est félicité** du travail du Sous-Comité et du rôle important que la FAO assume dans le domaine du commerce du poisson.

(par. 36)

ii) **a fait sien** le rapport de la huitième session du Sous-Comité du commerce du poisson et a émis plusieurs observations pertinentes.

(par. 37)

iii) **a décidé** d'inscrire à l'ordre du jour de la neuvième session du Sous-Comité du commerce du poisson un rapport sur un lien présumé entre l'utilisation de la farine de poisson pour l'alimentation animale et l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB).

(par. 41)

iv) **a indiqué** que la FAO devait poursuivre ses travaux d'harmonisation des systèmes de certification des captures et que ce point devait figurer à l'ordre du jour de la prochaine session du Sous-Comité du commerce du poisson.

(par. 43)

v) **a remercié** la ville de Brême pour sa générosité lors de la réunion du Sous-Comité du commerce du poisson et s'est félicité de son offre d'accueillir la prochaine session de ce Sous-Comité.

(par. 45)

vi) **a pris acte** des travaux du Groupe à composition non limitée des Amis du Président et s'est déclaré déçu qu'un consensus n'ait pu être dégagé sur le Projet de protocole d'accord entre la FAO et le Secrétariat de la CITES.

(par. 47)

vii) **a adopté** le mandat du Groupe consultatif spécial d'experts chargé de l'évaluation des propositions soumises à la CITES et le Plan de travail, joints aux annexes E et F.

(par. 48)

viii) **est convenu** qu'un groupe informel à composition non limitée devait poursuivre les travaux sur le protocole d'accord, en temps opportun, notamment lors de la neuvième session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches en 2004, et a décidé de déléguer au Sous-Comité sur le commerce du poisson la responsabilité de finaliser un protocole d'accord.

(par. 48)

ix) **a pris acte** de la proposition des délégations de la Norvège et du Japon d'apporter des ressources extrabudgétaires en vue d'organiser les consultations d'experts sur des thèmes liés à la CITES.

(par. 50)

s'agissant des

Décisions et recommandations du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches à sa première session, Beijing (Chine), 18 - 22 avril 2002

i) **a approuvé** le rapport du Sous-Comité.

(par. 51)

ii) **a remercié** la République populaire de Chine et le Gouvernement italien de leur accueil et du soutien apporté à cette première session.

(par. 51)

iii) **a félicité** le Sous-Comité et le Secrétariat de l'excellence de leurs travaux.

(par. 51)

iv) **a souligné** le rôle primordial de l'aquaculture dans plusieurs domaines : stimulation de la production halieutique, création de revenus et de devises étrangères, reconstitution des stocks, diminution de la pression exercée sur les populations sauvages, lutte contre la pauvreté, renforcement de la sécurité alimentaire et diversification de l'emploi.

(par. 52)

v) **est convenu** que les connaissances spécialisées de la FAO seront essentielles à la mise au point de normes scientifiques régissant une mise en valeur responsable de l'aquaculture, du stade de la culture à celui des produits finis.

(par. 53)

vi) **a accueilli favorablement** la proposition du Japon de créer un fonds fiduciaire consacré à la mise en valeur de l'aquaculture.

(par. 53)

vii) **est convenu** de poursuivre les débats sur les questions liées à l'affectation d'un ordre de priorité et sur les ressources financières supplémentaires en ce qui concerne les activités liées à l'aquaculture, dans le cadre du point 12 de l'ordre du jour, qui traite du Programme de travail et budget de la FAO.

(par. 54)

viii) **a pris note** des travaux réalisés par le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie-Pacifique (RCAAP).

(par. 56)

ix) **a approuvé** le maintien du Sous-Comité de l'aquaculture et a remercié la Norvège de sa proposition d'accueillir la deuxième session du 7 au 11 août 2003.

(par. 58)

x) **a pris acte** de ce que les États-Unis envisageaient d'accueillir la troisième session.

(par. 58)

s'agissant des

Conclusions de la Consultation technique sur l'amélioration des informations relatives à la situation et aux tendances des pêches de capture,

i) **a réaffirmé** qu'une amélioration des données et des informations revêtait une importance fondamentale pour l'élaboration de politiques efficaces et la gestion des pêches, qu'elle était essentielle à la mise en application du Code de conduite pour une pêche responsable et qu'elle jouait un rôle central dans le mandat de la FAO.

(par. 62)

ii) **a souligné** qu'une priorité élevée devrait être attribuée au renforcement des capacités et à la fourniture d'une assistance technique aux pays en développement, comme souligné dans le projet de stratégie.

(par. 63)

iii) **a reconnu** la nécessité de renforcer la coopération régionale par l'amélioration des données et des informations sur la situation et les tendances des pêches et a pris note des rôles joués par les organismes régionaux de gestion des pêches et par la FAO, comme indiqué dans le projet de stratégie.

(par. 64)

iv) **a approuvé** le projet de stratégie, figurant à l'Annexe H ci-jointe, qui constitue un cadre de référence important pour l'amélioration de l'information sur la situation et les tendances des pêches et il a recommandé son approbation par le Conseil de la FAO.

(par. 65)

v) **a reconnu** la nécessité de ressources financières complémentaires pour la mise en application de la stratégie.

(par. 66)

vi) **a approuvé** la proposition visant à mobiliser des fonds extrabudgétaires auprès des donateurs pour la réalisation d'un projet dans le cadre du programme FishCode.

(par. 66)

vii) **a pris note** de la proposition des États-Unis d'Amérique et du Japon de participer financièrement à la mise en application de la stratégie.

(par. 66)

viii) **a recommandé** que le Secrétariat suive de près la mise en application de la stratégie, en tant que partie intégrante du suivi de l'application du Code de conduite et de ses instruments connexes, et a demandé qu'il lui fasse rapport régulièrement.

(par. 67)

s'agissant des

**Conclusions et recommandations de la Consultation FAO d'experts sur
l'identification, l'évaluation et la notification des subventions au secteur de la pêche,
Rome (Italie), 3-6 décembre 2002**

i) **s'est félicité** des travaux réalisés par le Secrétariat sur cette question et a pris note du Rapport de la Consultation d'experts, ainsi que des conclusions et recommandations qui y figurent.

(par. 70)

ii) **a instamment invité** la FAO à accélérer ses travaux concernant l'incidence des subventions sur la durabilité des ressources halieutiques et sur le développement durable.

(par. 71)

iii) **a encouragé** la FAO à continuer à jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la coopération et de la coordination avec d'autres organisations intergouvernementales, comme l'OMC, l'OCDE, le PNUE et d'autres dans le domaine des pêches.

(par. 71)

iv) **est convenu** que le guide d'Identification, évaluation et notification des subventions au secteur des pêches, établi par la FAO et examiné par la Consultation d'experts, constituait un outil technique utile.

(par. 72)

v) **a approuvé** la proposition du Japon demandant que la FAO convoque une Consultation technique sur cette question, qui se tiendrait à Rome, au début de 2004, immédiatement après la réunion sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et la surcapacité de pêche.

(par. 73)

s'agissant des

**Stratégies visant à accroître la contribution durable des pêches artisanales à la
sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté,**

i) **a félicité** le Secrétariat pour la qualité de ce document.

(par. 76)

ii) **a approuvé** l'analyse qu'il contient, ainsi que les stratégies proposées.

(par. 76)

iii) **s'est félicité** de l'initiative prise par la FAO de soumettre à l'attention du Comité un point distinct de l'ordre du jour consacré au secteur des pêches artisanales.

(par. 76)

iv) **souligné** le rôle important des femmes dans les activités de transformation et de commercialisation des produits de la pêche artisanale.

(par. 76)

v) **a noté** que les communautés d'artisans pêcheurs étaient très vulnérables aux effets des catastrophes naturelles et exposées aux risques élevés liés aux activités de pêche artisanale.

(par. 77)

vi) **a reconnu** que certaines politiques en vigueur ne réservent pas au secteur de la pêche artisanale une importance correspondant à son poids dans le développement économique et social national et, notamment, à sa contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

(par. 80)

vii) **a en outre reconnu** que la pêche artisanale a souvent été négligée lors de la formulation de stratégies nationales de lutte contre la pauvreté.

(par. 80)

viii) **a souligné** qu'une meilleure connaissance des causes de la vulnérabilité et de la pauvreté dans les pêches artisanales, et de meilleures informations sur la contribution des pêches artisanales à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté jouaient un rôle essentiel dans l'élaboration de stratégies visant à renforcer le rôle de ce secteur dans la promotion du bien-être économique et social national.

(par. 81)

ix) **a reconnu** la haute utilité des données d'expérience présentées par plusieurs membres en matière d'amélioration de la contribution de la pêche artisanale au développement économique et social.

(par. 82)

x) **a demandé** à la FAO d'allouer des ressources supplémentaires à la promotion d'une pêche artisanale durable.

(par. 84)

xi) **s'est félicité** de la proposition tendant à ce que l'Organisation élabore, dans le cadre du Code de conduite pour une pêche responsable, des directives techniques sur l'augmentation de la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

(par. 84)

s'agissant de

L'Application d'une approche écosystémique à la gestion des pêches en vue d'une pêche responsable et de la régénération des ressources halieutiques et de l'environnement marin,

i) **a constaté** que de nombreux membres traitaient déjà de plusieurs aspects de l'approche écosystémique des pêches.

(par. 87)

ii) **est convenu** que, bien qu'il soit nécessaire de préciser l'approche, nombre de ses aspects pourraient déjà être intégrés aux pratiques de gestion des pêches mises en œuvre actuellement.

(par. 89)

iii) **a proposé** que, grâce à des études de cas portant sur les pêches artisanales, la FAO mette au point un ensemble généralisé d'outils relatifs à l'approche écosystémique des pêches, regroupant notamment les éléments suivants : techniques d'évaluation rapide, processus participatifs, outils de résolution des conflits, ressources intégrées, évaluation et gestion, dont cogestion, et renforcement des capacités.

(par. 90)

iv) **a confirmé** la FAO dans son rôle de facilitateur en matière d'adoption d'une approche écosystémique, telle que convenue lors du Sommet mondial pour un développement durable.

(par. 93)

v) **a suggéré** qu'une collaboration plus étroite avec les organismes régionaux des pêches, en ce qui concerne l'approche, améliorerait l'entente et renforcerait le sentiment de responsabilité vis-à-vis des directives techniques pour les personnes chargées de leur application.

(par. 93)

S'agissant de

L'Examen du Grand Programme 2.3 Pêches,

i) **a identifié** les domaines prioritaires suivants, qui sont présentés ci-après dans un ordre aléatoire : Promotion de l'aquaculture et des pêches continentales au bénéfice de la sécurité alimentaire; Renforcement des organismes régionaux des pêches, notamment en vue d'aider, de manière efficace, les pays en développement à améliorer la gestion de leur secteur des pêches; Application du Code de conduite pour une pêche responsable et des instruments y afférents, tels que les plans d'action internationaux, et définition de directives techniques; Collaboration avec la CITES, Appui aux pêches artisanales durables et à une meilleure intégration de ce type de pêche dans la formulation des stratégies de lutte contre la pauvreté; Travaux sur la mise en œuvre de l'approche écosystémique de la gestion des pêches; Mise en œuvre de la stratégie visant une transmission améliorée d'information sur les statuts et les tendances et Mise à jour de la bibliothèque relative aux pêches.

(par. 104)

ii) **a souligné** la question de principe selon laquelle les priorités identifiées par le Comité des pêches devraient être intégrées dans le Programme de travail et budget.

(par. 104)

iii) **a recommandé** que la pêche en eaux profondes figure à l'ordre du jour de la prochaine session du Comité des pêches.

(par. 106)

S'agissant des

Autres questions,

i) **s'est félicité** de la décision du Gouvernement du Mexique de fournir des ressources financières complémentaires au Fonds fiduciaire créé pour aider la FAO à attribuer la médaille Margarita Lizárraga.

(par. 108)

ii) **a constaté** que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée continuait à avoir des répercussions négatives sur la gestion durable des pêches et, qu'en l'absence de volonté politique, de nombreux pays éprouveraient des difficultés à définir, avant 2004, les plans d'action nationaux prévus au paragraphe 25 du Plan d'action international sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ou à adopter des mesures visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer ce type de pêche.

(par. 110)

iii) **a recommandé** que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée figure à l'ordre du jour de la trente-deuxième session de la Conférence de la FAO, afin d'attirer l'attention des membres sur ce problème.

(par. 110)

iv) **a pris note** d'autres questions liées aux pêches soulevées par certains membres, à savoir : la conférence sur la gestion et la mise en valeur durable des pêches en Antarctique proposée par le Japon, l'initiative « De l'eau blanche à l'eau bleue » lancée par les États-Unis et à laquelle participent divers pays des Caraïbes et d'autres partenaires, ainsi que la référence faite par le Japon au document technique de la FAO n° 401 sur les pêches, traitant de la connaissance des cultures des communautés de pêcheurs et publié en 2001.

(par. 109, 111, 112)

INTRODUCTION

1. Le Comité des pêches a tenu sa vingt-cinquième session à Rome du 24 au 28 février 2003.

2. Ont participé à la session 120 membres du Comité, des observateurs d'un autre État Membre de la FAO, du Saint-Siège et de deux États non membres de la FAO, des représentants de six institutions spécialisées des Nations Unies et des observateurs de 57 organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales. La liste des délégués et observateurs est reproduite à l'Annexe B.

3. En l'absence de M. Masayuki Komatsu (Japon), Président sortant du Comité et de Mme Mara Angelica Murillo Correa (Mexique), première Vice-Présidente, la session a été ouverte par le Secrétaire du Comité des pêches. La délégation japonaise a lu une lettre de M. Komatsu, dans laquelle celui-ci rappelait les résultats de la dernière session et exprimait le souhait que les travaux du Comité soient couronnés de succès.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS ET DÉSIGNATION D'UN COMITÉ DE RÉDACTION

4. M. Jerónimo Ramos Saenz Pardo (Mexique) a été élu à l'unanimité Président du Comité et M. Glenn Hurry (Australie) a été élu premier Vice-Président. La Pologne, l'Égypte, les États-Unis d'Amérique, la Mauritanie et l'Inde ont été élus aux autres postes de Vice-Présidents.

5. Le Comité a élu M. François Gauthiez (France) au poste de Président du Comité de rédaction, dont la composition était la suivante: Afrique du Sud, Angola, Australie, Canada, Chine, Colombie, Communauté européenne, Égypte, États-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Indonésie, Islande, Japon et Nouvelle-Zélande.

OUVERTURE DE LA SESSION

6. Le Directeur général adjoint de la FAO, M. David Harcharik, a prononcé une déclaration lors de la session. Le texte intégral de cette déclaration est reproduit à l'Annexe D.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION

7. Le Comité a pris note de la déclaration relative aux compétences et aux droits de vote, présentée par la Communauté européenne.

8. Le Comité est convenu de créer un « Groupe des Amis du Président » au sein duquel tous les membres le souhaitant pourraient débattre de la coopération future entre la FAO et le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Le Groupe, coordonné par M. Carlos Dominguez Diaz (Espagne), a siégé parallèlement aux travaux du Comité.

9. Le Comité a adopté l'ordre du jour et le calendrier de la session. L'ordre du jour est reproduit à l'Annexe A du présent Rapport. La liste des documents qui ont été soumis au Comité est reproduite à l'Annexe C.

RÉALISATIONS DU GRAND PROGRAMME 2.3 PÊCHES 2000–2002

10. Le Secrétariat a donné un aperçu des réalisations du Grand Programme 2.3 Pêches durant l'exercice 2000-2002 sur la base des documents COFI/2003/2 et COFI/2003/Inf. 4, 5 et 6. Ces réalisations comprennent les activités déjà mentionnées dans le Rapport sur l'exécution du Programme 2000-2001 concernant le Grand Programme 2.3 Pêches, ainsi que les travaux entrepris par le Département des pêches pour donner suite aux recommandations de la vingt-quatrième session du Comité des pêches.

11. Le Comité a félicité la FAO pour l'état d'avancement des travaux dans le cadre du Grand Programme 2.3 Pêches, en général, et notamment pour les efforts qu'elle a consentis afin de développer à long terme et sur une base durable les pêches et l'aquaculture dans le cadre du Code de conduite pour une pêche responsable, des plans d'action internationaux apparentés et d'autres instruments internationaux. Le Comité a souligné l'importance des nouveaux défis qui se posaient en matière de développement durable des pêches et de l'aquaculture, ainsi que du rôle essentiel que doit jouer la FAO, selon les lignes d'orientation fournies par le Comité. À cet égard, le Comité a noté avec préoccupation la stagnation relative des ressources financières allouées aux pêches et a demandé à l'Organisation d'envisager la possibilité d'accroître les crédits budgétaires du Programme ordinaire alloués à ce Grand Programme important.

12. Plusieurs membres ont félicité la FAO pour l'amélioration des rapports concernant les réalisations, mais il a été suggéré de mettre davantage l'accent sur la transparence, la fixation des priorités et la présentation d'informations sur les effets des programmes de la FAO. Le Comité a pris note des efforts déployés par la FAO pour la diffusion des informations correspondantes concernant les pêches et l'aquaculture (SOFIA, ASFA et/ou FIGIS).

13. Certains membres ont demandé des éclaircissements sur des aspects spécifiques des réalisations du Programme, en s'inquiétant parfois des activités non prévues, de leur financement et de leur incidence potentielle sur le Programme de travail approuvé. Le Secrétariat a fait savoir au Comité que la plupart des activités non prévues étaient financées par des ressources extrabudgétaires et que le taux d'exécution était de plus de 100 pour cent pour cinq des sept éléments principaux du Grand Programme. Il a précisé que le coefficient entre activités non prévues et activités approuvées restait très faible, même si des évolutions imprévues dans le domaine des pêches et de l'aquaculture avaient exigé certains ajustements au programme, tout en restant en général à l'intérieur des domaines de priorité convenus.

14. De nombreux membres, notamment des pays en développement, ont appelé à accroître l'assistance technique et financière ainsi que la formation à l'appui de la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable – notamment en ce qui concerne la gestion des pêches, l'aquaculture durable et l'amélioration de la qualité, de la sécurité sanitaire et du commerce des produits de la pêche. Un appel pressant a également été lancé pour qu'une attention accrue soit accordée à la pêche artisanale et à sa contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté. À cet égard, plusieurs membres se sont félicités des travaux réalisés dans le cadre du Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche, financés par le DFID et mis en œuvre par la FAO dans 25 pays d'Afrique de l'Ouest.

15. Le Comité a noté avec satisfaction que la FAO avait renforcé sa collaboration avec d'autres institutions internationales spécialisées ou mécanismes, comme l'OMC, l'OIT et la CITES.

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DU CODE DE CONDUITE POUR UNE PÊCHE RESPONSABLE ET DES PLANS D'ACTION INTERNATIONAUX CONNEXES (CAPACITÉ DE PÊCHE; PÊCHE ILLICITE, NON DÉCLARÉE ET NON RÉGLEMENTÉE; OISEAUX DE MER ET REQUINS) ET RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DU SUIVI, DU CONTRÔLE ET DE LA SURVEILLANCE DES BATEAUX DE PÊCHE

16. Le Secrétariat a présenté les documents COFI/2003/3 Rév.1, 4, Inf.7, 8 et 9. Le Secrétariat a également fait état du Programme mondial de partenariat pour la mise en œuvre du Code de conduite, en faisant remarquer les rôles importants joués par les programmes FishCode et Moyens d'existence durables dans le secteur de la pêche.

17. Le Secrétariat a appelé l'attention du Comité sur les paragraphes 63 à 66 du document COFI/2003/3 Rév.1 concernant la Résolution 57/143 de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 12 décembre 2002. Cette Résolution porte notamment création d'un programme d'assistance (fonds fiduciaire du système des Nations Unies alimenté par des contributions volontaires au titre de la Partie VII) pour aider les États parties en développement dans leurs efforts de mise en œuvre de l'Accord de 1995 des Nations Unies sur les stocks de poissons. La Résolution note le rôle de la FAO, qui est chargée des pêches au sein du système des Nations Unies et demande au Comité des pêches de la FAO d'envisager la participation de l'Organisation à la mise en place et à la gestion du fonds fiduciaire. Le Secrétariat a ajouté que sous réserve des vues et orientations qui seront fournies par le Comité des pêches, par l'intermédiaire du Conseil de la FAO, le Directeur général serait disposé à entamer des consultations avec le Secrétaire général des Nations Unies afin de définir les modalités pratiques d'application des dispositions pertinentes de la Résolution relatives au fonds fiduciaire.

18. Le Comité a reconnu que le Code de conduite et les plans d'action internationaux connexes jouent un rôle crucial dans la promotion d'un développement durable à long terme des pêches et de l'aquaculture. Des membres ont donné un aperçu des activités réalisées au plan national afin d'appliquer ces instruments. De nombreux délégués représentant des pays en développement ont indiqué que le manque de capacité avait pesé lourdement sur la mise en application de ces instruments et ils ont lancé un appel à la FAO pour qu'elle continue à fournir une assistance technique, afin de faciliter la mise en application, notamment pour soutenir l'élaboration de plans nationaux destinés à appliquer le Plan d'action international sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Le Comité a demandé instamment à la FAO d'élargir et de renforcer les efforts qu'elle déploie afin d'encourager la mise en œuvre du Code de conduite et de ses plans d'action internationaux, sur la base des expériences positives précédentes, afin d'améliorer la gestion et l'utilisation des ressources dans le secteur des pêches, de renforcer la sécurité alimentaire et de contribuer à la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. Le Comité a pris note de la première analyse de seize études de cas concernant l'application du Code de conduite, qui permet d'examiner plus en profondeur les problèmes rencontrés dans son application.

19. Certains membres ont fait savoir au Comité que les efforts déployés afin d'établir des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre des plans internationaux sur les

requins et les oiseaux de mer n'avaient pas progressé de façon significative. Plusieurs membres ont indiqué que cette absence de progrès était due en partie au manque d'assistance technique reçue de la FAO, alors que d'autres ont fait observer qu'ils n'avaient pas encore suffisamment de données pour achever leurs évaluations. Le Comité a encouragé les membres à établir et appliquer des plans nationaux d'action sur les requins et les oiseaux de mer.

20. Le Comité est convenu que des efforts vigoureux devaient être consentis afin de contrôler la capacité des flottilles de pêche, en particulier des grands navires de pêche, et, le cas échéant, d'appliquer des mesures visant à réduire la surcapacité et à éviter une migration des bateaux vers d'autres zones de pêche pleinement exploitées ou surexploitées. Ce contrôle de la capacité et des migrations est un élément essentiel si l'on veut gérer de façon responsable les stocks de poissons et remettre en état les stocks surexploités. Le Comité a noté la nécessité de surveiller la capacité des gros navires de pêche à l'échelle planétaire.

21. Le Comité s'est déclaré préoccupé par la forte incidence de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, qui ne fait que croître, et par la non-application du Plan d'action international correspondant. Certains membres ont noté qu'un manque de volonté politique de la part de certains gouvernements, peu soucieux de s'occuper de cette pêche illicite, non déclarée et non réglementée et de s'acquitter de leurs obligations internationales, encourageait la prolifération de ces types de pêche et des activités connexes. De nombreux membres ont souligné que ces activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée, qui étaient souvent le fait de bateaux en déplacement, savaient les efforts visant à gérer durablement les pêches à l'échelle nationale et régionale. De nombreux membres sont convenus que des mesures d'établissement de listes positives pour les bateaux de pêche devraient être adoptées par les organismes régionaux des pêches. Le Comité a réaffirmé la nécessité d'appliquer à l'échelle mondiale les mesures de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

22. De nombreux membres ont proposé une série d'initiatives destinées à s'attaquer plus efficacement aux problèmes de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, y compris renforcement des fonctions des organismes régionaux de gestion des pêches, promotion de l'entrée en vigueur, dès que possible, de l'Accord de 1993 de la FAO visant à favoriser le respect des mesures internationales, contrôle sur les ressortissants nationaux participant à des activités de pêche, renforcement des mesures de l'État du port, amélioration et extension des programmes de documentation des captures pour assurer la traçabilité du poisson après sa capture, élimination et mise à la casse des bateaux plutôt que révocation des licences et examen des instruments juridiques, contraignants ou non, applicables à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée pour en évaluer l'efficacité et, le cas échéant, en combler les lacunes. De nombreux membres ont tenu à souligner l'importance de l'Accord des Nations Unies de 1995 sur les stocks de poissons. Plusieurs membres ont expliqué les mesures prises afin de renforcer les procédures d'immatriculation des bateaux de pêche, y compris amendement de la législation nationale et révocation des licences pour les bateaux ayant participé à des activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

23. Le Comité est convenu qu'il existait un lien entre surcapacité des flottilles et pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Certains membres ont également déclaré que ce lien avait encore été renforcé par le paiement de subventions publiques au secteur des pêches. Le Comité a approuvé une proposition présentée par le Japon, visant à ce que

la FAO convoque au siège de la FAO, à Rome, au début de 2004, une Consultation technique chargée d'examiner les progrès accomplis et d'encourager la pleine application des Plans d'action internationaux sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et sur la capacité de pêche. Le Japon a fait savoir qu'il fournirait un appui financier pour cette consultation. Le Comité a estimé que la tenue de cette consultation ne devrait pas entraîner la renégociation des plans d'action internationaux sur la capacité de pêche et sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

24. De nombreux membres, reconnaissant le rôle important joué par les États du port dans la prévention, la dissuasion et l'élimination de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, ont accueilli avec satisfaction les résultats de la Consultation d'experts chargée d'examiner les mesures du ressort de l'État du port dans le contexte de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Le Comité a approuvé la proposition formulée par la Consultation d'experts visant à convoquer une Consultation technique chargée d'examiner les questions de fond liées au rôle de l'État du port et, le cas échéant, les principes et directives à prendre en compte pour l'élaboration de protocoles régionaux d'accord sur les mesures de l'État du port destinées à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Certains membres ont suggéré que cette Consultation technique envisage la mise en place d'instruments internationaux sur les mesures prises par l'État du port pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

25. La capture accidentelle de diverses espèces de tortues de mer dans certaines régions était une question préoccupante pour de nombreux membres. Le Comité est convenu qu'une consultation technique devrait être organisée à Bangkok (Thaïlande) en 2004 comme proposé par le Japon, étant entendu que les travaux existants sur les interactions avec les tortues de mer et la conservation devraient être pris en considération. Le Japon a indiqué qu'il était disposé à appuyer financièrement cette Consultation. Cette Consultation serait appelée à: i) examiner les informations disponibles sur la situation actuelle des efforts de conservation des tortues de mer, y compris sur les captures directes et accessoires, leurs incidences sur les populations et d'autres facteurs contribuant à la mortalité des tortues de mer; ii) examiner l'évolution récente des engins et techniques de pêche pour réduire la mortalité des tortues de mer due aux captures accessoires et étudier d'autres techniques permettant d'améliorer la conservation des tortues de mer; iii) établir, le cas échéant, des directives sur la réduction de la mortalité des tortues de mer au cours des opérations de pêche; iv) examiner l'assistance requise par les pays en développement membres du Comité pour les activités de conservation des tortues de mer.

26. Plusieurs membres ont souligné la nécessité d'améliorer la gestion de la pêche en eaux profondes, notamment parmi les stocks de poissons distincts de haute mer et ont noté que la législation internationale devrait être complétée à cet égard. Plusieurs membres ont invité la FAO à diffuser des informations sur les mesures prises par les organismes régionaux des pêches en ce qui concerne la pêche en eaux profondes. Les membres se sont félicités de la convocation de la Conférence sur la haute mer, organisée par les gouvernements australien et néo-zélandais, en coopération avec la FAO, à Queenstown (Nouvelle-Zélande) en décembre 2003. Les membres ont noté que cette Conférence devrait, notamment, se pencher sur des questions de gestion des pêches. Des membres ont également demandé que le Comité des pêches soit informé des résultats de cette Conférence, à sa prochaine session.

27. Certains membres ont appuyé la participation de la FAO au fonds fiduciaire alimenté par des contributions volontaires au titre de la partie VII, qui serait créé au sein du système des Nations Unies afin d'appuyer les efforts consentis par les États Parties en développement pour mettre en application l'Accord des Nations Unies de 1995 sur les stocks de poissons. Il a été précisé que la création de ce fonds fiduciaire serait l'un des moyens d'aider les pays en développement à participer à l'application de l'Accord. Le Comité est convenu que le Directeur général de la FAO devrait entamer des consultations avec le Secrétaire général des Nations Unies afin de définir les modalités pratiques de mise en place du fonds fiduciaire. Les membres ont également accueilli avec satisfaction l'annonce faite par le Canada, qui se proposait de convoquer en 2004 ou 2005 une Conférence internationale concernant l'Accord des Nations Unies de 1995 sur les stocks de poissons. Cette Conférence aurait principalement pour objectif d'encourager la ratification de cet Accord, ou l'adhésion à cet instrument, de passer en revue le degré d'application de l'Accord à ce jour et de préparer la Conférence de réexamen comme prévu à l'Article 36.

28. Le Comité a passé en revue la situation actuelle des systèmes de suivi, contrôle et surveillance (SCS) et de surveillance par satellite des navires (SSN) en tant qu'instruments destinés à garantir une gestion responsable des pêches. De nombreux membres se sont félicités des initiatives prises par la FAO et le Programme FishCode afin d'encourager la valorisation des ressources humaines et le renforcement institutionnel pour assurer une utilisation plus efficace des systèmes SCS et SSN. Les membres ont mentionné particulièrement les services consultatifs fournis aux pays en développement dans les domaines technique et juridique, dans le cadre du Programme FishCode et ont insisté pour que cette assistance se poursuive et se développe.

29. Le Comité a reconnu la nécessité d'une coopération internationale pour renforcer l'efficacité du SSN en tant que partie intégrante des mesures de SCS, notamment pour s'attaquer aux problèmes graves et croissants de pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Les membres ont appelé à normaliser les modes de présentation des données et les procédures et ont souligné la nécessité d'une étude de la FAO ou d'une consultation d'experts convoquée par la FAO sur cette question. La Norvège a proposé d'accueillir cette Consultation. Certains membres, se référant aux mesures de suivi, contrôle et surveillance, ont souligné la nécessité de minimiser le fardeau que cela représente pour les pêcheurs et de tenir compte de considérations de confidentialité et d'efficacité.

30. Le Secrétariat a expliqué que les réunions proposées aux paragraphes 23, 24, 25 et 29 exigeraient des ressources financières complémentaires pour ces activités et qu'il faudrait envisager de financer la participation des pays en développement à ces réunions. Un membre a souligné que ces réunions et la promotion de l'application du Code de conduite, en général, figuraient parmi les principales tâches confiées à la FAO et que les coûts devraient être pris en considération lors de la mise au point définitive du Programme de travail et budget.

31. Le Comité a pris note des activités du Réseau international SCS et a encouragé les membres à se joindre à cet effort volontaire. Le Réseau a un rôle important à jouer dans la promotion de la coopération internationale, y compris dans l'échange d'informations, à l'appui d'une plus grande efficacité des systèmes SCS, pour une pêche durable. Le Comité est en outre convenu que la FAO devrait continuer à participer étroitement aux activités du Réseau, notamment en fournissant un appui technique renforcé à la

coordination des communications et en sensibilisant les membres aux activités entreprises dans le cadre du Réseau, si les ressources disponibles le permettent.

32. Le Comité a pris note avec satisfaction de l'information fournie par le représentant de l'OIT qui signalait qu'une Convention sur les conditions de travail à bord des navires de pêche serait élaborée par l'OIT, à partir de 2003. La Convention viendrait appuyer l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et consolider et mettre à jour six instruments de l'OIT concernant les conditions de travail à bord des navires de pêche. Lors de l'élaboration de cette Convention, l'OIT procéderait à de vastes consultations.

33. Certains membres se sont déclarés satisfaits des résultats de la Consultation d'experts sur la gestion des stocks partagés, en faisant observer que des informations de la plus haute utilité avaient été présentées et échangées. Les résultats de cette Consultation pourraient être mis à profit afin d'améliorer la gestion des stocks partagés. Certains membres ont suggéré que la FAO réalise d'autres travaux dans ce domaine.

34. Le Comité a noté que les pays en développement rencontrent des difficultés en matière de capitaux et de compétences techniques et ont souvent recours à des coentreprises. Si elles sont constituées sur une base saine, ces entreprises représentent un moyen efficace de mettre à profit les avantages sociaux et économiques dérivés de l'exploitation des ressources halieutiques des pays concernés. Certains membres ont proposé que la FAO réalise une étude comparative, à partir de contributions reçues d'experts de différentes régions, qui mettrait en lumière l'expérience acquise en matière de création et de fonctionnement de différents types d'entreprises et évaluerait leurs résultats et leurs effets sur le développement des pêches dans les pays concernés.

DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA HUITIÈME SESSION DU SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON DU COMITÉ DES PÊCHES, BRÊME (ALLEMAGNE), 12–16 FÉVRIER 2002

35. Ce point a été présenté par le Président de la huitième session du Sous-Comité du commerce du poisson et par le Secrétariat, et son examen s'est appuyé sur les documents COFI/2003/5 et COFI/2003/Inf.10.

36. Le Comité s'est félicité du travail du Sous-Comité et du rôle important que la FAO assume dans le domaine du commerce du poisson.

37. Le Comité a fait sien le rapport de la huitième session du Sous-Comité du commerce du poisson et a émis plusieurs observations pertinentes.

38. Le rôle accru de l'étiquetage et de la traçabilité des produits de la pêche dans le commerce international du poisson a été mis en évidence et de nombreux pays ont demandé à la FAO de poursuivre ses travaux dans ce domaine.

39. De nombreux membres ont souligné que la FAO devait élaborer des directives sur l'étiquetage écologique en s'appuyant sur des critères scientifiques et en coordonnant son action avec les gouvernements. Cette tâche devrait être menée à bien par la tenue d'une consultation d'experts, qui présenterait un rapport à la prochaine réunion du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches et serait éventuellement suivie d'une consultation technique sur ce thème. De nombreux membres ont insisté sur le fait que

l'étiquetage écologique devait être volontaire, non discriminatoire et transparent. Certains membres ont exprimé leur profonde inquiétude face au fait que les systèmes privés d'étiquetage écologique et les programmes de traçabilité correspondants, s'ils existent, pouvaient constituer un obstacle au commerce, en particulier s'ils ne s'appuient pas sur des critères scientifiques, objectifs et cohérents.

40. Des délégués de pays en développement ont exprimé un besoin de renforcement des capacités et des institutions dans le domaine des négociations commerciales multilatérales de l'OMC. La sécurité sanitaire et la qualité du poisson dans le cadre du commerce des produits de la pêche ont été mises en évidence et les pays ont demandé à la FAO de poursuivre ses travaux dans ce domaine, notamment en ce qui concerne le système HACCP, les dioxines, les résidus et la farine de poisson. Il a également été souligné que le réseau FISH INFOnetwork avait un rôle à jouer dans ce domaine, ainsi qu'au niveau de la commercialisation. Il a été demandé au Sous-Comité du commerce du poisson d'éviter les chevauchements d'efforts et de coordonner le travail avec le Sous-Comité de l'aquaculture, en particulier en ce qui concerne la sécurité sanitaire et le commerce des produits de l'aquaculture.

41. De nombreux membres ont fait part de leur grave inquiétude quant au maintien des restrictions qui pèsent sur le commerce et sur l'utilisation de la farine de poisson pour l'alimentation animale, au motif qu'il existerait un lien présumé avec l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), étant donné qu'une étude effectuée par la FAO sur la question, approuvée sans réserve par le Sous-Comité du commerce du poisson, indique que l'on ne dispose d'aucunes données épidémiologiques établissant un lien avec l'ESB. Un membre a fait état de développements optimistes et a signalé que ces restrictions seraient levées à compter du 1er mai 2003. Le Comité a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la neuvième session du Sous-Comité du commerce du poisson et a demandé au Secrétariat d'établir un rapport sur cette question, pour cette réunion.

42. Des membres ont insisté sur la nécessité d'une collaboration entre la FAO et l'Organisation mondiale des douanes (OMD), de manière à améliorer les codes de classification douanière des poissons et des produits de la pêche. Cela englobe, entre autres, la création de listes établissant une distinction entre les produits de capture et ceux qui sont issus de l'aquaculture, de même qu'une amélioration des spécifications pour les espèces de l'hémisphère Sud. La mise au point, sous quelque forme que ce soit, d'un système unique de code à barres susceptible de faciliter la traçabilité a été citée comme option pour l'amélioration du système d'homologation commerciale.

43. Le Comité a indiqué que la FAO devait poursuivre ses travaux d'harmonisation des systèmes de certification des captures et que ce point devait figurer à l'ordre du jour de la prochaine session du Sous-Comité du commerce du poisson. Toutefois, on a souligné la nécessité de tenir compte attentivement des différences entre les pêches couvertes par de tels systèmes, pour ne pas freiner les échanges normaux de produits halieutiques pêchés légalement.

44. Lors de l'examen de la question du commerce du poisson et des produits de la pêche, on a également souligné la nécessité d'accorder l'attention voulue à la durabilité des ressources.

45. Le Comité a remercié la ville hanséatique de Brême pour sa générosité lors de la réunion du Sous-Comité du commerce du poisson et s'est félicité de son offre d'accueillir la prochaine session de ce Sous-Comité.

46. Le Groupe à composition non limitée des Amis du Président s'est réuni à l'occasion de sept séances de la réunion du Comité des pêches en vue de débattre des points suivants : i) Projet de protocole d'accord portant sur les négociations avec la CITES, ii) plan de travail pour le Département des pêches relatif à la CITES et aux espèces aquatiques faisant l'objet d'une exploitation commerciale et iii) mandat d'un Groupe consultatif spécial d'experts chargé de l'évaluation des propositions soumises à la CITES relatives à ces espèces. Le Groupe est convenu d'un libellé pour le mandat et pour le plan de travail de la FAO, mais n'a pu dégager un consensus sur certains paragraphes du projet de protocole d'accord.

47. Lors de la séance plénière, le Comité a pris acte des travaux du Groupe à composition non limitée des Amis du Président et s'est déclaré déçu qu'un consensus n'ait pu être dégagé sur le Projet de protocole d'accord. De nombreux membres ont affirmé, avec vigueur, que l'inscription sur les listes de la CITES d'espèces marines faisant l'objet d'une exploitation commerciale devrait être limitée à des cas exceptionnels, car, à leur avis, cette inscription est susceptible d'avoir de graves répercussions sur les activités de pêche normales, en particulier celles des États côtiers en développement, notamment les petits États insulaires, et sur leurs économies. D'autres membres ont constaté que les tentatives visant à limiter le pouvoir de la CITES d'inscrire sur ses listes les espèces aquatiques faisant l'objet d'une exploitation commerciale étaient contre-indiquées et que la CITES joue un rôle légitime de réglementation du commerce de ce type d'espèces, tout en reconnaissant à la FAO son rôle primordial en matière de gestion des pêches. Certains membres ont également estimé que la FAO se devait d'élaborer un Projet de protocole d'accord prévoyant un processus de renforcement de la coopération sans déclaration relative aux politiques.

48. Le Comité a adopté le mandat du Groupe consultatif spécial d'experts chargé de l'évaluation des propositions soumises à la CITES et le Plan de travail, joints aux annexes E et F. Il n'a pas été en mesure de dégager un consensus sur le texte du Projet de protocole d'accord entre la FAO et la CITES (Annexe G). Il est convenu qu'un groupe informel à composition non limitée devait poursuivre les travaux sur le protocole d'accord, en temps opportun, notamment lors de la neuvième session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches en 2004, et a décidé de déléguer au Sous-Comité sur le commerce du poisson la responsabilité de finaliser un protocole d'accord.

49. Le Secrétariat de la FAO a précisé que les travaux demandés à la FAO en ce qui concerne la CITES créeraient des obligations financières supplémentaires non couvertes par le Programme ordinaire et que le protocole d'accord devrait comporter une clause à cet effet précisant que toute négociation d'un protocole d'accord commun avec la CITES confiée à la FAO devait avoir été prescrite par le Comité des pêches. Le Comité est également convenu, dans sa liste de priorités reprise au paragraphe 104, de poursuivre la collaboration avec la CITES. En outre, il a déclaré qu'il ressortait pour lui des débats que les négociations avec la CITES pourraient entraîner la nécessité de modifier un protocole d'accord convenu, de façon à prendre en compte des préoccupations et des exigences spécifiques.

50. Le Comité a pris acte de la proposition des délégations de la Norvège et du Japon d'apporter des ressources extrabudgétaires en vue d'organiser les consultations d'experts sur la disposition relative à la "ressemblance", sur l'application de la phrase "introduction en provenance de la mer" aux critères d'inscription sur les listes et sur d'autres questions précisées à l'annexe F.

DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DU SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE DU COMITÉ DES PÊCHES À SA PREMIÈRE SESSION, BEIJING (CHINE), 18-22 AVRIL 2002

51. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par le président de la première session du Sous-Comité de l'aquaculture et par le Secrétariat. Les discussions ont porté sur les documents COFI/2003/6 et COFI/2003/Inf.11. Le Comité a approuvé le rapport du Sous-Comité et a remercié la République populaire de Chine et le Gouvernement italien de leur accueil et du soutien apporté à cette première session. En outre, le Comité a félicité le Sous-Comité et le Secrétariat de l'excellence de leurs travaux.

52. Le Comité a souligné le rôle primordial de l'aquaculture dans plusieurs domaines : stimulation de la production halieutique, création de revenus et de devises étrangères, reconstitution des stocks, diminution de la pression exercée sur les populations sauvages, lutte contre la pauvreté, renforcement de la sécurité alimentaire et diversification de l'emploi. De nombreux membres ont reconnu les potentiels du secteur de l'aquaculture et accordent une priorité de premier rang à sa mise en valeur. De l'avis général, la mise en valeur de l'aquaculture devrait se faire de manière durable d'un point de vue environnemental, conformément au Code de conduite pour une pêche responsable, afin de garantir la santé publique, la sécurité sanitaire et la qualité des denrées alimentaires.

53. Le Comité est convenu que les connaissances spécialisées de la FAO seront essentielles à la mise au point de normes scientifiques régissant une mise en valeur responsable de l'aquaculture, du stade de la culture à celui des produits finis. De nombreux membres se sont inquiétés de l'insuffisance des fonds alloués aux activités aquacoles au sein de la FAO et le Comité a fait sienne la recommandation du Sous-Comité visant une allocation de ressources supplémentaires à l'aquaculture, permettant de mettre en application les recommandations du Sous-Comité. Les ressources supplémentaires pourraient provenir soit i) de fonds additionnels alloués à l'ensemble du Département des pêches, qui seraient ensuite attribués à l'aquaculture, soit ii) d'une augmentation des fonds attribués, au sein du Département des pêches, à l'aquaculture. Plusieurs membres ont proposé de renvoyer le plan de travail établi par le Sous-Comité de l'aquaculture à ce Sous-Comité, pour réexamen et définition de priorités, maintenant que le coût des activités proposées a été calculé. De nombreux délégués ont précisé que le financement devrait provenir principalement du programme ordinaire, sans pour autant que l'aide des donateurs externes ne perde de son importance. À cet égard, la proposition du Japon de créer un fonds fiduciaire consacré à la mise en valeur de l'aquaculture a été accueillie favorablement.

54. Le Comité est convenu de poursuivre les débats sur les questions liées à l'affectation d'un ordre de priorité et sur les ressources financières supplémentaires en ce qui concerne les activités liées à l'aquaculture, dans le cadre du point 12 de l'ordre du jour, qui traite du Programme de travail et budget de la FAO.

55. Des membres ont précisé que le Sous-Comité devait exercer ses activités en accord avec le Sous-Comité du commerce du poisson, afin d'éviter tout chevauchement d'activités et devait être une enceinte mondiale de premier plan, où sont examinées des questions techniques et institutionnelles, en vue de garantir la durabilité à long terme de l'aquaculture.

56. Le Comité a pris note des travaux réalisés par le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie-Pacifique (RCAAP). Plusieurs membres ont exprimé le souhait de créer des mécanismes analogues pour les Amériques et les îles du Pacifique et ont demandé à la FAO un soutien à cet effet.

57. Certains membres ont demandé une assistance technique dans le domaine de la mise en valeur de l'aquaculture en Afrique, car ce secteur se développe lentement sur le continent.

58. Le Comité a approuvé le maintien du Sous-Comité de l'aquaculture et a remercié la Norvège de sa proposition d'accueillir la deuxième session du 7 au 11 août 2003. Le Comité a pris acte de ce que les États-Unis envisageaient d'accueillir la troisième session.

RÉSULTATS DE LA CONSULTATION TECHNIQUE SUR L'AMÉLIORATION DE L'INFORMATION CONCERNANT LA SITUATION ET LES TENDANCES DES PÊCHES DE CAPTURE, ROME (ITALIE), 25–28 MARS 2002

59. Le Rapporteur de la Consultation technique et le Secrétariat ont présenté le document COFI/2003/7, qui décrit les résultats de la Consultation technique tenue en mars 2002. Il a été rappelé que le Comité des pêches avait recommandé, à sa vingt-quatrième session, la tenue d'une Consultation technique chargée d'examiner la possibilité d'améliorer effectivement la présentation de rapports sur la situation et les tendances des pêches, y compris, éventuellement, d'élaborer un plan d'action. La Consultation a approuvé à l'unanimité le texte d'un projet de stratégie de la FAO pour l'amélioration de l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture, qui précise les objectifs, les principes directeurs, les mesures requises et les rôles respectifs. Le projet de stratégie était destiné à mettre en place un cadre d'ensemble pour l'amélioration à long terme des connaissances et des informations sur la situation et les tendances des pêches, en tant qu'élément fondamental de l'établissement des politiques et de la gestion des pêches pour une utilisation durable des ressources halieutiques au sein des écosystèmes.

60. La Consultation a reconnu que la FAO et ses membres devraient élaborer des programmes afin de mettre en œuvre la stratégie et elle a suggéré au Comité des pêches d'identifier les approches requises. À cette fin, le Secrétariat a élaboré une proposition de projet dans le cadre du programme FishCode, destinée à appuyer la mise en application de la stratégie proposée. Cette proposition de projet devrait être soumise à d'éventuels donateurs disposés à envisager un appui financier.

61. Le Président du Comité consultatif de la recherche halieutique (ACFR) a noté que les recommandations précédentes de ce Comité avaient été prises en compte par la Consultation technique et s'est déclaré satisfait des progrès réalisés dans ce domaine hautement prioritaire. Il a été rappelé que le Comité consultatif de la recherche halieutique avait examiné la stratégie à sa session de décembre 2002 et avait estimé que celle-ci était d'autant plus nécessaire après le Sommet mondial du développement

durable, car de meilleures informations seraient nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation d'objectifs assortis d'un calendrier précis, dans le secteur des pêches. Le Comité consultatif de la recherche halieutique a reconnu que les objectifs politiques énoncés dans le plan du Sommet mondial du développement durable devraient être traduits en objectifs opérationnels, dont l'état d'avancement pourrait être contrôlé, et que la FAO serait probablement appelée à faire rapport sur cette question en ce qui concerne le domaine des pêches.

62. Le Comité a réaffirmé qu'une amélioration des données et des informations revêt une importance fondamentale pour l'élaboration de politiques efficaces et la gestion des pêches, qu'elle est essentielle à la mise en application du Code de conduite pour une pêche responsable et qu'elle joue un rôle central dans le mandat de la FAO.

63. Le Comité a souligné qu'une priorité élevée devrait être attribuée au renforcement des capacités et à la fourniture d'une assistance technique aux pays en développement, comme souligné dans le projet de stratégie. Les besoins particuliers du secteur de la pêche artisanale ont été soulignés, compte tenu de leur importance pour la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté.

64. Le Comité a reconnu la nécessité de renforcer la coopération régionale par l'amélioration des données et des informations sur la situation et les tendances des pêches et a pris note des rôles joués par les organismes régionaux de gestion des pêches et par la FAO, comme indiqué dans le projet de stratégie. À cet égard, le rôle important de FIGIS à l'appui du projet de stratégie, a été noté dans la mesure où ce système facilite une compilation plus systématique de données et d'informations sur la situation et les tendances des pêches, à l'échelle nationale, régionale et mondiale.

65. Le Comité a approuvé le projet de stratégie, figurant à l'Annexe H ci-jointe, qui constitue un cadre de référence important pour l'amélioration de l'information sur la situation et les tendances des pêches et il a recommandé son approbation par le Conseil de la FAO.

66. Le Comité a reconnu la nécessité de ressources financières complémentaires pour la mise en application de la stratégie et a approuvé la proposition visant à mobiliser des fonds extrabudgétaires auprès des donateurs pour la réalisation d'un projet dans le cadre du programme FishCode. Certains membres ont proposé de financer la stratégie à l'aide de crédits du Programme ordinaire. À cet égard, la délégation des États-Unis d'Amérique a signalé au Comité que son pays contribuerait à la mise en application de la stratégie en finançant un projet pilote dans les Caraïbes. La délégation du Japon a également indiqué que son pays envisageait d'apporter une assistance financière, tout en insistant sur l'obligation de maîtrise des coûts lors de la mise en application de la stratégie.

67. Le Comité a recommandé que le Secrétariat suive de près la mise en application de la stratégie, en tant que partie intégrante du suivi de l'application du Code de conduite et de ses instruments connexes, et a demandé qu'il lui fasse rapport régulièrement. Il a été proposé que le Comité consultatif de la recherche halieutique joue le rôle de mécanisme d'examen à cette fin.

68. De nombreux membres ont réaffirmé leur engagement à fournir des informations sur leur secteur des pêches et à participer à la stratégie proposée. Plusieurs membres ont exprimé le souhait que la FAO fournisse une assistance en matière de méthodologies et

de formation. Il a été noté qu'un effort de grande ampleur serait nécessaire en ce qui concerne les pêches intérieures des pays en développement.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA CONSULTATION D'EXPERTS SUR L'IDENTIFICATION, L'ÉVALUATION ET LA NOTIFICATION DES SUBVENTIONS AU SECTEUR DE LA PÊCHE, ROME (ITALIE), 3-6 DÉCEMBRE 2002

69. Le Secrétariat a présenté ce point de l'ordre du jour sur la base du document COFI/2003/8. L'attention a été appelée sur les conclusions et recommandations du Rapport de la Consultation d'experts sur l'identification, l'évaluation et la notification des subventions au secteur de la pêche, Rome (Italie) du 3 au 6 décembre 2002 (COFI/2003/Inf.12). Le Secrétariat a également présenté des informations sur les travaux récents réalisés par le Département des pêches sur les subventions accordées dans ce secteur. Le Comité est invité à se prononcer sur l'orientation et la portée des travaux futurs. De plus, il a été demandé au Comité d'examiner la question de savoir si le Département des pêches devait, ou non, organiser une Consultation technique sur les subventions dans le secteur de la pêche, comme cela avait été suggéré à la vingt-quatrième session du Comité des pêches.

70. Le Comité s'est félicité des travaux réalisés par le Secrétariat sur cette question et a pris note du Rapport de la Consultation d'experts ainsi que des conclusions et recommandations qui y figurent.

71. Le Comité, après avoir reconfirmé l'importance de la question des subventions, notamment à la lumière du Sommet mondial sur le développement durable (Sommet de Johannesburg, 2002) et de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC (Doha), a instamment invité la FAO à accélérer ses travaux concernant l'incidence des subventions sur la durabilité des ressources halieutiques et sur le développement durable. Le Comité a encouragé la FAO à continuer à jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la coopération et de la coordination avec d'autres organisations intergouvernementales, comme l'OMC, l'OCDE, le PNUE et d'autres dans le domaine des pêches.

72. Le Comité est convenu que le guide d'identification, évaluation et notification des subventions au secteur des pêches, établi par la FAO et examiné par la Consultation d'experts, constituait un outil technique utile. De nombreux membres ont fait remarquer que le guide restait encore trop théorique et que la FAO devrait réaliser des travaux plus concrets concernant la classification et l'évaluation des subventions et leurs incidences sur le secteur des pêches, en recourant notamment à des études de cas, établies sur la base du cadre présenté dans ce guide. Certains membres ont suggéré de réaliser ces travaux en temps opportun, pour qu'ils puissent être utilisés lors de la Consultation technique proposée. D'autres membres ont fait observer qu'il fallait plus de temps pour examiner ce guide et ont suggéré d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la Consultation technique.

73. Le Comité a approuvé la proposition du Japon demandant que la FAO convoque une Consultation technique sur cette question, qui se tiendrait à Rome, au début de 2004, immédiatement après la réunion sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et la surcapacité de pêche (paragraphe 23), afin de tirer partie au maximum de la participation des responsables de la gestion des pêches, en sus de celle des spécialistes du commerce. Lors de cette consultation, il conviendrait d'accorder une attention particulière

à un mandat pratique permettant de prendre en compte l'impact des subventions sur les ressources halieutiques, notamment en ce qui concerne la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et la surcapacité. De nombreux membres ont recommandé que la Consultation technique analyse les effets des subventions sur le développement durable, le commerce du poisson et des produits de la pêche, la sécurité alimentaire, la sécurité sociale et la lutte contre la pauvreté, notamment dans le cadre des besoins particuliers des pays en développement et des petits États insulaires en développement, tels qu'ils sont reconnus dans les instruments internationaux.

74. La Consultation technique devrait également étudier comment la FAO pourrait appuyer les travaux de l'OMC sur les subventions au secteur des pêches, en notant que le calendrier des travaux de l'OMC reste autonome.

75. Des pays en développement ont reconnu la nécessité de prendre des mesures effectives afin de réduire les subventions qui nuisent à la durabilité des ressources halieutiques et se sont déclarés préoccupés par les effets que ces subventions risqueraient d'avoir sur leurs perspectives de développement économique, surtout celles ayant des effets perniciose sur le commerce international de leurs produits halieutiques. Un grand nombre de pays en développement a souligné que lors de l'évaluation du rôle des subventions dans la pêche de ces pays, il conviendrait d'accorder également une attention particulière à leurs effets sur les dimensions économiques et sociales du développement durable et notamment, à leur utilisation comme instrument de politique destiné à stimuler, notamment, la croissance du secteur national des pêches sur des bases durables, à réduire et à atténuer la pauvreté des communautés de pêcheurs et de leur famille et à améliorer la sécurité alimentaire.

STRATÉGIES VISANT À ACCROÎTRE LA CONTRIBUTION DURABLE DES PÊCHES ARTISANALES À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

76. Le Secrétariat a présenté le document COFI/2003/9. Le Comité a félicité le Secrétariat pour la qualité de ce document et il a approuvé l'analyse qu'il contient ainsi que les stratégies proposées. Il s'est félicité de l'initiative prise par la FAO de soumettre à l'attention du Comité un point séparé de l'ordre du jour consacré au secteur des pêches artisanales, initiative qui a également été appréciée par le Comité consultatif de la recherche halieutique à sa dernière session. De nombreux membres ont fait remarquer que le secteur des pêches artisanales apportait une contribution sociale et économique essentielle au pays. Dans ce contexte, on a souligné le rôle important des femmes dans les activités de transformation et de commercialisation des produits de la pêche artisanale. Il a également été constaté que, dans de nombreux pays et petits États insulaires en développement, les pêches artisanales nécessitaient des volumes importants de devises étrangères, qui, dans la majorité des cas, ne peuvent être obtenues auprès des institutions financières nationales.

77. Le Comité a noté que les communautés d'artisans pêcheurs sont très vulnérables aux effets des catastrophes naturelles et exposées aux risques élevés liés aux activités de pêche artisanale. Il a également reconnu que les communautés d'artisans pêcheurs sont confrontées à une série de problèmes graves, tels que: forte croissance démographique, migration des populations, surexploitation des ressources, manque d'autres sources d'emploi, déplacements dans les zones côtières en raison du développement industriel et du tourisme, pollution et dégradation de l'environnement. Il a également été constaté que

les pêches artisanales étaient indispensables à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté et que, bien souvent, elles ne figuraient pas au rang des priorités des programmes nationaux de développement, raison pour laquelle leur importance pour la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté était souvent ignorée. De tels problèmes peuvent en particulier constituer des défis difficiles à relever pour les petits États insulaires en développement et d'autres pays fortement tributaires des ressources halieutiques côtières.

78. De nombreux membres ont fait remarquer que des conflits sont également fréquents avec les grandes opérations commerciales de pêche. Ces conflits se produisent notamment dans les zones côtières mais il y a également des cas de concurrence pour l'exploitation de stocks chevauchants et de stocks de poissons grands migrateurs.

79. Beaucoup de membres ont fait observer que la mondialisation a à la fois des effets positifs et négatifs. On peut d'un côté escompter une amélioration des perspectives commerciales et de l'accès à la technologie et au savoir-faire, mais ces perspectives doivent être évaluées avec soin par rapport aux besoins d'approvisionnement adéquat en produits alimentaires locaux et de participation équitable aux activités économiques.

80. Le Comité a reconnu que certaines politiques en vigueur ne réservent pas au secteur de la pêche artisanale une importance correspondant à son poids dans le développement économique et social national et, notamment, à sa contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté. Il a en outre reconnu que la pêche artisanale a souvent été négligée lors de la formulation de stratégies nationales de lutte contre la pauvreté.

81. Le Comité a souligné qu'une meilleure connaissance des causes de la vulnérabilité et de la pauvreté dans les pêches artisanales, et de meilleures informations sur la contribution des pêches artisanales à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté jouaient un rôle essentiel dans l'élaboration de stratégies visant à renforcer le rôle de ce secteur dans la promotion du bien-être économique et social national. Ces stratégies doivent reposer sur une meilleure collaboration intersectorielle et interinstitutionnelle, y compris sur une coordination plus étroite de l'aide au développement provenant de sources multilatérales et bilatérales.

82. Le Comité a reconnu la haute utilité des données d'expérience présentées par plusieurs membres en matière d'amélioration de la contribution de la pêche artisanale au développement économique et social. Des réalisations importantes ont été obtenues grâce à des mesures telles que reconnaissance juridique des droits et intérêts des artisans pêcheurs et dispositions juridiques et autres visant à renforcer leur participation aux processus d'établissement des politiques, de gestion et de prise de décisions. On peut citer parmi d'autres mesures favorables l'allocation de zones de pêche réservées exclusivement à la pêche artisanale et à la fourniture d'un enseignement, y compris alphabétisme et formation de responsables.

83. De nombreux membres ont noté avec satisfaction l'aide technique et financière qui a été fournie à l'appui des pêches artisanales par la communauté internationale. Le Comité a toutefois lancé un appel vibrant pour que d'autres efforts soient faits à l'appui de la pêche artisanale, tant pour les pêches intérieures que pour les pêches maritimes. Ces efforts devraient prendre en considération les nombreuses expériences positives

d'autogestion et de co-gestion, fondées sur les connaissances traditionnelles, les circonstances locales et des systèmes bien définis de droits des usagers.

84. Le Comité a demandé à la FAO d'allouer des ressources supplémentaires à la promotion d'une pêche artisanale durable. Il s'est en outre félicité de la proposition tendant à ce que l'Organisation élabore, dans le cadre du Code de conduite pour une pêche responsable, des directives techniques sur l'augmentation de la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté. Ces directives devraient, notamment, souligner l'importance des stratégies nationales de développement des pêches encourageant la bonne gouvernance et l'intégration, créant ainsi un sens de participation et de responsabilisation des artisans pêcheurs par rapport aux processus de prise de décisions. Les membres sont convenus que les méthodes les plus appropriées pour atteindre cet objectif sont l'encouragement des organisations de pêcheurs au niveau communautaire et la promotion de leur représentation aux niveaux local, régional et national.

APPLICATION D'UNE APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE À LA GESTION DES PÊCHES EN VUE D'UNE PÊCHE RESPONSABLE ET DE LA RÉGÉNÉRATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET DE L'ENVIRONNEMENT MARIN

85. Le Secrétariat a saisi le Comité des documents portant les cotes COFI/2003/10, COFI/2003/Inf.13 et 14, de l'exemplaire anticipé des Directives techniques de la FAO et de l'analyse de la question qui sera bientôt publiée sous forme de document technique sur les pêches (FAO). Il a évoqué les progrès réalisés en matière de définition et d'application de l'approche depuis la vingt-quatrième session du Comité des pêches.

86. Faisant notamment référence à la Déclaration de Reykjavik sur les écosystèmes marins, le Secrétariat a fait état des relations étroites entre la pêche et les écosystèmes, notamment de la nécessité de prendre en compte les répercussions de la pêche sur les écosystèmes et celles des écosystèmes sur la pêche. Il a souligné que l'approche écosystémique des pêches s'inscrivait dans le droit fil de la gestion traditionnelle des pêches, tel que prévu, notamment, dans le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO. Il a invité le Comité à faire part de son avis sur l'approche et sur les activités futures, en attirant l'attention sur les délais impartis lors du Sommet mondial pour le développement durable, notamment 2010 pour l'application d'une approche écosystémique des pêches.

87. Les membres ont été nombreux à féliciter la FAO des progrès accomplis en matière de développement de l'approche écosystémique des pêches et ont fait part de leur appui sans réserve à cette approche. Le Comité a constaté que de nombreux membres traitaient déjà de plusieurs aspects de l'approche écosystémique des pêches. Dans ce contexte, certains membres ont souligné qu'ils avaient déjà pris des dispositions visant à faire face aux répercussions sur les espèces associées, les prises accessoires (tortues, oiseaux de mer, requins, etc.) et la sélectivité des engins de pêche, les interdictions de zones et de saisons, la participation des parties concernées à la gestion des pêches, le repeuplement, la régénération d'habitats cruciaux et les interactions entre espèces. Un membre a mentionné l'exemple de la destruction des méduses en mer Caspienne.

88. De nombreux membres sont convenus que l'expression "approche écosystémique des pêches", telle que convenue par la Consultation d'experts, caractérisait bien la nature

globale et intégrée de cette approche. En effet, les membres ont été nombreux à insister sur la nécessité d'adopter concrètement une approche plus globale et plus intégrée en matière de gestion des pêches, et notamment de prendre en compte une gamme plus variée de problèmes ayant des répercussions sur les pêches, tels que les effets de la pollution, la mise en valeur des zones côtières et d'autres pratiques terrestres. Les liens entre les zones côtières intégrées et la gestion des zones économiques exclusives, ainsi que la gestion des grands écosystèmes marins ont également été constatés. Plusieurs membres ont attiré l'attention du Comité sur la question des récifs coralliens et ont demandé à la FAO, et en particulier au Comité, de prendre dûment en considération la gestion durable des récifs coralliens du monde, qui doivent être pris en compte dans le cadre d'une approche écosystémique de la gestion des pêches.

89. Insistant sur la complexité des écosystèmes, de nombreux membres ont souligné la nécessité de disposer d'un volume plus important de données et d'effectuer un plus grand nombre de travaux de recherche sur de nombreuses questions liées à l'approche écosystémique des pêches. Certains membres, en particulier des pays en développement, se sont inquiétés de la complexité croissante, des coûts et des contraintes liés à l'application du volet écosystémique à la gestion des pêches, et ont souligné, à nouveau, la nécessité de fournir une assistance technique et un soutien afin d'éviter que le fossé ne se creuse entre les pays en développement et les pays développés membres de l'Organisation. Néanmoins, les participants se sont accordés à reconnaître que, bien qu'il soit nécessaire de préciser l'approche, nombre de ses aspects pourraient déjà être intégrés aux pratiques de gestion des pêches mises en œuvre actuellement.

90. Les liens entre l'approche écosystémique des pêches et la gestion des pêches artisanales ont été constatés. Le Comité a proposé que, grâce à des études de cas portant sur les pêches artisanales, la FAO mette au point un ensemble généralisé d'outils relatifs à l'approche écosystémique des pêches, regroupant notamment les éléments suivants : techniques d'évaluation rapide, processus participatifs, outils de résolution des conflits, ressources intégrées, évaluation et gestion, dont cogestion, et renforcement des capacités.

91. De nombreux membres ont réaffirmé qu'ils appuyaient vigoureusement le texte du paragraphe 39 du rapport de la vingt-quatrième session du Comité des pêches. Une présentation a été faite des activités de recherche sur les interactions entre les mammifères marins et les pêches. De nombreux membres ont souligné la nécessité de poursuivre les recherches, ainsi que l'élaboration des modèles relatifs aux écosystèmes, alors que d'autres ont constaté que l'approche écosystémique des pêches allait au-delà des relations prédateurs/proies et des répercussions éventuelles sur les mammifères. Quelques membres ont estimé qu'une priorité moindre devrait être attribuée aux relations prédateurs-proies et à leurs incidences sur les ressources halieutiques, par rapport à d'autres aspects pertinents, comme la réduction des captures accessoires, la protection de l'habitat, les effets d'origine terrestre, les changements climatiques, etc. Certains membres ont souligné la primauté de la Commission baleinière internationale en ce qui concerne le rôle des baleines dans l'environnement marin et ont souligné catégoriquement que les débats sur les baleines tenus au sein du Comité des pêches détournaient l'attention de questions plus importantes pour les pêches, telle que le problème de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

92. De nombreux membres ont souligné que les directives techniques représentaient une étape importante pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches, alors que d'autres ont insisté sur leur nature préliminaire. Plusieurs membres ont estimé

que la référence à plusieurs manipulations des écosystèmes, notamment l'élimination, n'était pas garantie pour de nombreuses raisons, dont les incertitudes liées au fonctionnement des écosystèmes. Plusieurs membres ont également estimé que l'élargissement du concept d'approche de précaution aux conséquences socio-économiques n'était pas compatible avec les définitions approuvées à l'échelle internationale, notamment lors de la CNUED de 1992, puis confirmées lors du Sommet mondial pour le développement durable en 2002, et que, par conséquent, et que par conséquent, cet élargissement n'était pas acceptable à leur avis.

93. Le Comité a confirmé la FAO dans son rôle de facilitateur en matière d'adoption d'une approche écosystémique, telle que convenue lors du Sommet mondial pour un développement durable. Un ensemble d'activités supplémentaires a été proposé, notamment : terminologie plus précise, évaluation de ses implications du point de vue juridique, mise en application des études de cas, analyse plus approfondie des objectifs socio-économiques, définition d'indicateurs relatifs aux écosystèmes, points de référence et règles de décision et analyse approfondie des questions bioécologiques. Il a été souligné que, lorsqu'ils entreprennent ce type d'activités, les pêcheurs devraient être considérés comme faisant partie intégrante des écosystèmes aquatiques, en prenant en compte les répercussions socio-économiques. De nombreux membres ont souligné la nécessité pour la FAO d'établir dans ce domaine des partenariats avec d'autres organisations, notamment au sein du système des Nations Unies, afin d'approfondir la question et de perfectionner les directives. En outre, il a été suggéré qu'une collaboration plus étroite avec les organismes régionaux des pêches, en ce qui concerne l'approche, améliorerait l'entente et renforcerait le sentiment de responsabilité vis-à-vis des directives techniques pour les personnes chargées de leur application.

94. À cet égard, le Secrétariat a informé le Comité de la coopération actuelle établie avec le Groupe de travail COI-SCOR sur les indicateurs quantitatifs relatifs aux écosystèmes dans le domaine de la gestion des pêches. Le Secrétariat a également confirmé que l'ensemble des observations émises lors de cette session serait dûment pris en compte lors des améliorations qui seront apportées aux directives.

EXAMEN DU GRAND PROGRAMME 2.3 PÊCHES

95. L'examen du Grand programme 2.3 Pêches a été présenté par le Secrétariat, qui a explicité les concepts et les termes utilisés dans les documents portant les cotes COFI/2003/11 et COFI/2003/12 et donné des exemples indicatifs de la définition des priorités au sein du Département des pêches. Il a été souligné que le Cadre stratégique 2000-15 représentait un cadre officiel sur lequel reposent les programmes futurs de l'Organisation, qui sont élaborés sur la base de Plans à moyen terme et de programmes de travail et budget successifs. Le Plan à moyen terme, qui est à évolution continue, sera mis à jour tous les deux ans, afin de s'adapter aux évolutions.

96. Aucune modification majeure n'a été apportée au Programme des pêches en ce qui concerne le Plan à moyen terme. Le Grand programme Pêches continue à accorder une attention particulière à l'application du Code de conduite pour une pêche responsable, des plans d'action internationaux approuvés par le Comité des pêches et des instruments sur lesquels reposent les politiques nationales visant une mise en valeur responsable et durable des pêches et de l'aquaculture. Le Grand programme couvre un vaste ensemble de services consultatifs liés à la gestion, au développement, à la commercialisation et à l'utilisation des ressources halieutiques et aquacoles.

97. Quelques modifications seulement ont été apportées au niveau de la structure du programme et aucune réallocation n'a eu lieu entre les différents programmes. Il a été souligné que la partie du Plan à moyen terme relative au Programme Pêches avait été élaborée dans un contexte de prévision de croissance et qu'il était probable que le budget approuvé pour 2004-05 et les années suivantes serait nettement inférieur, auquel cas, le programme de travail devait être adapté en conséquence.

98. En outre, le Secrétariat a souligné qu'à compter de 2006, le Département des pêches sollicitait une augmentation des ressources (d'un montant de 4,2 millions de dollars des États-Unis), en vue du financement d'activités supplémentaires concernant des questions relatives aux écosystèmes dans le domaine des pêches et de l'aquaculture, qu'il n'avait pas été possible de mettre en œuvre dans le cadre du budget proposé dans le Plan à moyen terme.

99. Le Secrétariat a signalé au Comité que l'augmentation des crédits permettrait de couvrir une partie, mais pas la totalité, des ressources financières requises pour le programme de travail proposé par le Sous-Comité de l'aquaculture.

100. Le Secrétariat, se référant à l'appel lancé en permanence par les organes directeurs pour une augmentation des allocations budgétaires au programme des pêches, et compte tenu du rôle primordial du Code de conduite pour une pêche responsable et des instruments y afférents, tel que mentionné explicitement dans le Plan d'application du Sommet mondial pour un développement durable de 2002, a estimé que le scénario de croissance du Plan à moyen terme était un point de départ relativement acceptable pour un Programme des pêches évolutif et bien équilibré.

101. Le Secrétariat a fait état des procédures budgétaires liées au Plan à moyen terme. Il a été souligné que le Plan à moyen terme 2004-2005 prévoyait une augmentation de 11 pour cent pour le Département des pêches, ce qui témoigne du traitement préférentiel accordé au programme des pêches.

102. De nombreux membres ont félicité le Secrétariat de la meilleure transparence caractérisant les deux documents d'information et de planification (COFI/2003/11 et COFI/2003/12). Des félicitations ont également été exprimées quant aux réalisations du Grand Programme 2.3 Pêches au cours du dernier exercice biennal, et ce, en dépit des budgets limités. Le Secrétariat a été invité à produire des documents plus faciles à lire, qui se concentrent sur les questions les plus importantes du PTB et il lui a été demandé de mettre davantage l'accent sur les réalisations concrètes plutôt que de dresser la liste des activités accomplies.

103. Certains membres ont identifié la nécessité d'élargir les sources de financement du Programme Pêches grâce à des partenariats ou des associations avec d'autres organisations internationales comme les institutions internationales de financement, le Fonds pour l'environnement mondial et la COI. Le Secrétariat a fait observer que des progrès avaient déjà été réalisés dans ce sens.

104. Des membres se sont inquiétés de la définition des priorités et du budget qui serait effectivement débloqué pour 2004-05. Le Comité a identifié les domaines prioritaires suivants, qui sont présentés ci-après dans un ordre aléatoire:

- Á promotion de l'aquaculture et des pêches continentales au bénéfice de la sécurité alimentaire;
- Á renforcement des organismes régionaux des pêches, notamment en vue d'aider, de manière efficace, les pays en développement à améliorer la gestion de leur secteur des pêches;
- Á application du Code de conduite pour une pêche responsable et des instruments y afférents, tels que les plans d'action internationaux, et définition de directives techniques;
- Á collaboration avec la CITES;
- Á appui aux pêches artisanales durables et à une meilleure intégration de ce type de pêche dans la formulation des stratégies de lutte contre la pauvreté;
- Á travaux sur la mise en œuvre de l'approche écosystémique de la gestion des pêches;
- Á mise en œuvre de la stratégie visant une transmission améliorée d'information sur les statuts et les tendances; et
- Á mise à jour de la bibliothèque relative aux pêches.

Le Comité a souligné la question de principe selon laquelle les priorités identifiées par le Comité des pêches devraient être intégrées dans le Programme de travail et budget.

105. Des membres ont recensé, parmi les priorités, les travaux sur l'approche écosystémique de gestion des pêches, mais de nombreux membres ont souligné qu'il importait d'étudier les interactions prédateurs-proies, alors que d'autres encore faisaient valoir que les travaux susmentionnés devraient être holistiques et aborder tous les aspects pertinents de l'écosystème. Certains membres ont estimé que les travaux sur les interactions prédateurs-proies n'étaient pas prioritaires.

106. Il a été recommandé que les pêches en eaux profondes figurent à l'ordre du jour de la prochaine session du Comité des pêches, étant donné que les espèces visées doivent faire l'objet de mesures de conservation et de gestion à l'échelle internationale.

107. Le Comité a pris note de la Déclaration des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui reconnaît les efforts consentis par la FAO pour la répartition des ressources, notamment en faveur de projets de développement et de la production vivrière, souligne la nécessité de répartir équitablement ces ressources, si l'on veut répondre aux besoins et priorités de toutes les régions du monde, notamment des régions en développement. La Déclaration précise que ces régions ont besoin d'un appui de la communauté internationale, notamment de la FAO, pour encourager le développement des pêches durables et la production d'aliments et reconnaît qu'il existe des zones d'Amérique latine et des Caraïbes ayant besoin d'une action déterminée de la part de la communauté internationale et de la FAO, afin de réduire la pauvreté et de satisfaire les besoins alimentaires. À cet égard, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ont souligné la nécessité d'un traitement plus équitable dans l'allocation des ressources et la promotion de projets de développement, à la fois dans le Programme du Département des pêches et dans le Programme de travail et budget de l'Organisation.

AUTRES QUESTIONS

108. Le Comité s'est félicité de la décision du Gouvernement mexicain de fournir des ressources financières complémentaires au Fonds fiduciaire créé pour aider la FAO à attribuer la médaille Margarita Lizárraga à des individus ou organisations qui se sont distingués dans l'application du Code de conduite pour une pêche responsable. La contribution initiale du gouvernement mexicain sera suivie d'allocations extrabudgétaires annuelles, pour assurer la continuité de la médaille. La délégation mexicaine a instamment invité tous les gouvernements membres de la FAO à se joindre à cette initiative et à fournir des ressources supplémentaires à ce fonds fiduciaire.

109. La délégation du Japon a réitéré sa proposition, faite lors de la vingt-quatrième session du Comité des pêches, d'organiser une conférence sur la gestion et la mise en valeur durable des pêches en Antarctique, dans le but de débattre des utilisations durables des ressources halieutiques de l'Antarctique au bénéfice de l'humanité, notamment des pays en développement. Elle a précisé au Comité que cette conférence aurait lieu dans un avenir proche.

110. Le Comité a constaté que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée continuait à avoir des répercussions négatives sur la gestion durable des pêches et, qu'en l'absence de volonté politique, de nombreux pays éprouveraient des difficultés à définir, avant 2004, les plans d'action nationaux prévus au paragraphe 25 du Plan d'action international sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ou à adopter des mesures visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer ce type de pêche. Le Comité a recommandé que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée figure à l'ordre du jour de la trente-deuxième session de la Conférence de la FAO, afin d'attirer l'attention des membres sur ce problème.

111. La délégation des États-Unis d'Amérique a fourni au Comité des informations à propos d'une initiative intitulée "De l'eau blanche à l'eau bleue" que son pays avait présentée au Sommet mondial du développement durable. Il s'agit d'un projet de gestion des bassins versants et des zones côtières auquel participent, dans un premier temps, divers pays des Caraïbes et d'autres partenaires.

112. Le Japon estime que le document technique de la FAO n° 401 sur les pêches, traitant de la connaissance des cultures des communautés de pêcheurs et publié en 2001 représente un bon ouvrage de référence pour les discussions sur la pêche artisanale. Le Japon a signalé qu'il a pris l'initiative d'accueillir un "Colloque international sur les rôles et fonctions multiples des pêches et des communautés de pêcheurs" à Aomori (Japon) en février 2003.

DATE ET LIEU DE LA VINGT-SIXIÈME SESSION

113. Il a été convenu que le Comité se réunirait à Rome au début de l'année 2005. La date exacte de cette réunion sera fixée par le Directeur général après consultation du Président.

ADOPTION DU RAPPORT

114. Le rapport a été adopté le 28 février 2003.

ANNEXE A**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session
3. Élection du Président et des Vice-Présidents et désignation d'un Comité de rédaction
4. Réalisations du Grand Programme 2.3 Pêches 2000-2002
5. Rapport intérimaire sur l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et des Plans d'action internationaux connexes (capacité; pêche illicite, non déclarée et non réglementée; oiseaux de mer et requins) et amélioration de l'efficacité du suivi, du contrôle et de la surveillance des bateaux de pêche
6. Décisions et recommandations du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches à sa huitième session, Brême (Allemagne), 12–16 février 2002
7. Décisions et recommandations du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches à sa première session à Beijing (Chine), 18–22 avril 2002
8. Conclusions de la Consultation technique sur l'amélioration de l'information concernant la situation et les tendances des pêches de capture, Rome (Italie), 25–28 mars 2002
9. Conclusions et recommandations de la Consultation d'experts sur l'identification, l'évaluation et la notification des subventions au secteur de la pêche, Rome (Italie), 3–6 décembre 2002
10. Stratégies visant à accroître la contribution durable des pêches artisanales à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté
11. Application d'une approche écosystémique à la gestion des pêches pour mettre en œuvre une pêche responsable et reconstituer les ressources halieutiques et l'environnement maritime
12. Examen du Grand Programme 2.3 Pêches:
 - Activités prévues pendant la période 2004-2009, concernant le Grand Programme 2.3 Pêches
 - Informations préliminaires sur les propositions du Programme de travail et budget pour 2004-2005, concernant le Grand Programme 2.3 Pêches: pour examen et décision
13. Autres questions
14. Date et lieu de la prochaine session
15. Adoption du rapport

ANNEXE B**LISTE DES DÉLÉGUÉS ET OBSERVATEURS**

**MEMBERS OF THE COMMITTEE
MEMBRES DU COMITÉ
MIEMBROS DEL COMITÉ**

AFGHANISTAN – AFGANISTÁN

Abdul Razak AYAZI
Alternate Permanent Representative of the
Islamic State of Afghanistan to FAO
Embassy of Afghanistan
Via Nomentana, 120
00161 Rome, Italy
Phone: +39 06 8611009
Fax: +39 06 86322939
Email: afghanembassy.rome@flashnet.it

ALGERIA – ALGÉRIE – ARGELIA

Mohamed Salah SMATI
Inspecteur général
Ministère de la pêche et des ressources
halieutiques
Rue des 4 Canons
16000 Alger
Phone: +213 21 433942
Fax: +213 21 433938

ANGOLA

João Antonio PEDRO
Vice-Ministre
Ministère des pêches
Av. 4 de Fevereiro
C.P. 83
Luanda

Armando Matteus CADETÉ
Ambassadeur
182, Rue Franz Merjay
1050 Bruxelles, Belgique
Phone: +32 2 346 1880
Fax: +32 2 346 8749

Carlos Albert AMARAL
Représentant permanent suppléant
de la République d'Angola auprès de la FAO
Ambassade de la République d'Angola
Via Filippo Bernardini, 21
00165 Rome, Italie
Phone: +39 06 39366902
Fax: +39 06 39388221
Email: embragola@hotmail.com

Sergio NETO
Conseiller
Représentant permanent auprès
de la FAO
Ambassade de la République d'Angola
Via Filippo Bernardini, 21
00165 Rome, Italie
Phone: +39 06 39366902
Fax: +39 06 39388221
Email: embragola@hotmail.com

Manuel José FERNANDES
Chef de département de la pêche
Ministère des pêches
Av. 4 de Fevereiro
C.P. 83
Luanda

Joaquim AFONSO PEDRO
Chef de département de la pêche
artisanale
Ministère des pêches
Av. 4 de Fevereiro
C.P. 83
Luanda

João BAPTISTA
Ministère des pêches
Av. 4 de Fevereiro
C.P. 83
Luanda

**ANTIGUA AND BARBUDA – ANTIGUA–
ET–BARBUDA – ANTIGUA Y BARBUDA**

Hon. Vere BIRD (JNR)
Minister for Agriculture, Lands
and Fisheries
Ministry of Agriculture, Lands
and Fisheries
Nevis & Temple Streets
St. John's
Phone: +1 268 5621302
Fax: +1 268 5621303

Horace WALTERS
Adviser to the Minister
Ministry of Agriculture, Lands and Fisheries
Nevis & Temple Streets
St. John's
Phone: +1 758 452 4478
Email: hwalters8446@hotmail.com

ARGENTINA – ARGENTINE

Juan José IRIARTE VILLANUEVA
Ministro
Director de Temas Económicos
Especiales
Ministerio de Relaciones Exteriores,
Comercio Internacional y Culto
Esmeralda 1212, Piso 9
1007–Buenos Aires

Hilda Graciela GABARDINI
Representante Permanente Adjunto
de la República Argentina ante la FAO
Embajada de la República Argentina
Piazza dell'Esquilino, 2
00185 Roma, Italia
Phone: +39 06 48907301
Fax: +39 06 4819787
Email: faoprarg1@interfree.it

Holger MARTINSEN
Consejero
Ministerio de Relaciones Exteriores,
Comercio Internacional y Culto
Esmeralda 1212, Piso 9
1007–Buenos Aires

Ariel FERNÁNDEZ
Representante Permanente Alterno
Embajada de la República Argentina
Piazza dell'Esquilino, 2
00185 Roma, Italia
Phone: +39 06 48907301
Fax: +39 06 4819787
Email: faoprarg1@interfree.it

ARMENIA – ARMÉNIE

Zohrab V. MALEK
Ambassador
Permanent Representative
Permanent Representation of the
Republic of Armenia to FAO
Via Camillo Sabatini, 102
00144 Rome, Italy
Phone: +39 06 5201924
Fax: +39 06 5201924
Email: armambfao@virgilio.it

AUSTRALIA – AUSTRALIE

Glenn David HURRY
General Manager of Fisheries
Department of Agriculture, Fisheries
and Forestry
Canberra ACT 2600
Phone: +61 2 62725777

Robyn BROMLEY
c/o Embassy of Australia
Via Alessandria, 215
00198 Rome, Italy
Phone: +39 06 85272376

Andrew PEARSON
Senior Manager Policy
Australian Fisheries Management
Authority (AFMA)
P.O. Box 7051
Canberra BC
Canberra ACT 2610
Phone: +61 2 62725124
Fax: +61 2 62725175

Brett HOUGHES
Counsellor (Agriculture)
Alternate Permanent Representative
of Australia to FAO
Embassy of Australia
Via Alessandria, 215
00198 Rome, Italy
Phone: +39 06 85272376
Fax: +39 06 85272230
Email: paul.ross@dfat.gov.au

AUSTRIA – AUTRICHE**BANGLADESH**

Nahida SOBHAN
 First Secretary
 Permanent Representation of the
 People's Republic of Bangladesh to FAO
 Embassy of the People's Republic
 of Bangladesh
 Via Antonio Bertoloni, 14
 00197 Rome, Italy
 Phone: +39 06 8078541
 Fax: + 39 06 8084853
 Email: embangrm@mclink.it

Nasrin AKHTER
 Economic Counsellor
 Permanent Representation of the
 People's Republic of Bangladesh to FAO
 Embassy of the People's Republic
 of Bangladesh
 Via Antonio Bertoloni, 14
 00197 Rome, Italy
 Phone: +39 06 8078541

BELGIUM – BELGIQUE – BÉLGICA

Christian MONNOYER
 Ambassadeur du Royaume de
 Belgique auprès de la FAO
 Représentation permanente du
 Royaume de Belgique auprès
 de la FAO
 Via Omero, 8
 00197 Rome, Italie
 Phone: +39 06 3203903
 Fax: +39 06 3203992
 Email: Belgio@tuttopmi.it

Luc MAERTENS
 Directeur
 Service de la pêche maritime
 Ministère de la Communauté flamande
 Vryhaven Str.
 8400 Ostend

Virginie DEPREAY
 Représentation permanente
 du Royaume de Belgique
 auprès de la FAO
 Via Omero, 8
 00197 Rome, Italie
 Phone: +39 06 3203903
 Fax: +39 06 3203992
 Email: Belgio@tuttopmi.it

BELIZE – BELICE

Ismael GARCIA
 Program Coordinator
 Ministry of Agriculture, Fisheries and
 Cooperatives
 West Block
 Belmopan

BENIN – BÉNIN

Bantole YABA
 Permanent Mission of Benin to
 United Nations
 4 East 73rd Street
 New York, N.Y. 10021
 United States of America

Joseph OUAKE
 Fisheries Officer
 Ministère de l'agriculture, de l'élevage
 et de la pêche
 01 B.P. 383
 Cotonou
 Email: ouakejos@intnet.bj

BRAZIL – BRÉSIL – BRASIL

José FRITSCH
 Special Secretary for Aquaculture
 and Fisheries
 Esplanada dos Ministerios
 Block D, 2º andar
 70068–900 Brasilia, D.F.

Mariangela DUARTE
 Representative from the State
 of São Paulo
 Camera dos Deputados
 Praça dos Tres Poderes
 70000–000 Brasilia, D.F.

Milton BARBOSA
 Representative from the State of
 Bahia
 Camera dos Deputados
 Praça dos Tres Poderes
 70000–000 Brasilia, D.F.

Selma SHONS
 Representative from the State of Paraná
 Camera dos Deputados
 Praça dos Tres Poderes
 70000–000 Brasilia, D.F.

Romeu PORTO DAROS
Deputy
Special Secretary for Aquaculture and Fisheries
Esplanada dos Ministerios
Block D, 2º andar
70068–900 Brasilia, D.F.

Flavio CELIO GOLDMAN
Second Secretary
Alternate Permanent Representative
Permanent Representation of the
Federative Republic of Brazil to FAO
Via di Santa Maria dell'Anima, 32
00186 Rome, Italy
Phone: +39 06 68307576
Fax: +39 06 6867858

Sebastião SALDANHA NETO
General Coordinator of the Fisheries
Resources Management of the
Brazilian Institute of the Environment
and Renewable Natural Resources
(IBAMA)
SAIN Av. L–4–N Bl." B" Subsolo
70800–200 Brasilia/DF
Phone: +61 3161480
Fax: +61 316 1238
Email: ssaldanha@sede.ibama.gob.br

Fabio HAZIN
Professor of the University of
Pernambuco
Rua Desembargador Célio
De Castro, Montenegro,32
Apto. 1702, Monteiro
Recife–Pe
CEP: 52070–008
Email: fhvhazin@terra.com.br

BULGARIA – BULGARIE

Ilia KRASTELNIKOV
Ambassador of the
Republic of Bulgaria to FAO
Permanent Representation of
the Republic of Bulgaria to FAO
Via Pietro Paolo Rubens, 21
00197 Rome, Italy
Phone: +39 06 3224640/43
Fax: +39 06 3226122

BURKINA FASO

Béatrice DAMIBA
Ambassadeur
Représentant permanent du Burkina
Faso auprès de la FAO
Ambassade du Burkina Faso
Via Alessandria, 26
00198 Rome, Italie
Phone: +39 06 44250052
Fax: +39 06 44250042

Noaga S. Norbert ZIGANI
Directeur général des ressources
halieutiques
Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique
et des ressources halieutiques
03 B.P. 7005
Ouagadougou

André Anatole YAMEOGO
Représentant permanent adjoint
auprès de la FAO
Ambassade du Burkina Faso
Via Alessandria, 26
00198 Rome, Italie
Phone: +39 06 44250052
Fax: +39 06 44250042

Catherine OUEDRAOGO
Attachée
Ambassade du Burkina Faso
Via Alessandria, 26
00198 Rome, Italie
Phone: +39 06 44250052
Fax: +39 06 44250042

CAMEROON – CAMEROUN – CAMERÚN

Hamadjoda ADJOUDDJI
Ministre de l'élevage, des pêches et des
industries animales
Ministère de l'élevage, des pêches et
des industries animales (Minepia)
Yaoundé
Phone: +237 2223775
Fax: +237 2221405

Ousman BABA MALLOUM
Directeur des pêches
Ministère de l'élevage, des pêches et
des industries animales (Minepia)
Yaoundé
Phone: +237 2316049
Fax: +237 231 3048
Email: minepa@camnet.cm

Raymond J.J. SANZHIE BOKALLY
 Secrétaire exécutif
 Caisse de développement de la pêche
 maritime
 B.P. 1846
 Douala
 Phone: +237 3424624
 Fax: +237 3424064

Solomon TATAH
 Diplomate
 Ministère des relations extérieures
 Département des Nations Unies
 Yaoundé
 Phone: +237 221 15 99
 Email: solomon_tatah@hotmail.com

Medi MOUNGUI
 Représentant permanent adjoint
 de la République du Cameroun
 auprès de la FAO
 Ambassade de la République
 du Cameroun
 Via Siracusa, 4-6
 00161 Rome, Italie
 Phone: +39 06 44291285
 Fax: +39 06 44291323

CANADA – CANADÁ

Lori RIDGEWAY
 Director-General
 Economic and Policy Analysis
 Department of Fisheries and Oceans
 200 Kent St.
 Ottawa, ONT K1A OE6
 Phone: +1 613 9931914
 Fax: +1 613 9909574

Mark BURGHAM
 Director
 Policy Office of Sustainable Aquaculture
 Department of Fisheries and Oceans
 200 Kent St.
 Ottawa, ONT K1A OE6
 Phone: +1 613 9923474

Roderick FORBES
 Director of Horizontal Policy
 Economic and Policy Analysis
 Department of Fisheries and Oceans
 Ottawa, ONT K1A OE6
 Phone: +1 613 9923474
 Fax: +1 613 9907292

David EHINGER
 Deputy Director
 Oceans Law
 Oceans and Environmental Law Division
 Department of Foreign Affairs and
 International Trade
 Lester B. Pearson Building
 125 Sussex Drive
 Ottawa, ONT K1A OG2
 Phone: +1 613 992 1360
 Fax: +1 613 996 6483
 Email: david.ehinger@dfait-maeci.gc.ca

Lennox HINDS
 Marine Resources Specialist
 Canadian International Development
 Agency
 200 prom. du Portage
 Hull, QC K1A OG4
 Phone: +1 819 9970483
 Fax: +1 819 9533348
 Email: lennox_hinds@acdi-cida.cida.gc.ca

CAPE VERDE – CAP-VERT – CABO VERDE

Arnaldo DELGADO
 Conseiller
 Représentant permanent adjoint
 de la République du Cap-Vert
 auprès de la FAO
 Ambassade de la République
 du Cap-Vert
 Via Giosué Carducci 4 – Int. 1
 00187 Rome, Italie
 Phone: +39 06 4744678
 Fax: +39 06 4744643

CHILE – CHILI

Angel SARTORI ARELLANO
 Embajador
 Representación Permanente de la
 República de Chile ante la FAO
 Via Po, 22
 00198 Rome, Italia
 Phone: +39 06 8417450
 Fax: +39 06 85833855

José Manuel OVALLE BRAVO
 Director de Medio Ambiente
 Ministerio de Relaciones Exteriores
 Catedral 1158, piso 3
 Santiago
 Phone: +56 2 6962574
 Fax: +56 2 6968796
 Email: Ministra@minrel.cl

Antonio PLAZA JIMENEZ
Representante Permanente Alterno
de la República de Chile ante la FAO
Via Po, 22
00198 Rome, Italia
Phone: +39 06 8417450
Fax: +39 06 85833855
Email: mchilefao@tin.it

Sergio MUJICA MONTES
Director Nacional de Pesca
Av. Victoria 2832
Valparaíso
Phone: +52 32 819402
Fax: +52 32 256311
Email: smujica@sernapesca.cl

Edith SAA COLLANTES
Jefe de la División de Desarrollo
Pesquero
Subsecretaría de Pesca
Bellavista 168 P.19
Valparaíso
Email: esaa@subpesca.cl

Héctor BACIGALUPO FALCÓN
Gerente de Estudios
Sociedad Nacional de Pesca
Barros Errazuriz 1954 – OF. 206
Santiago
Phone: +56 2 269 2533
Fax: +56 2 269 2616
Email: estudios@sonapesca.cl

Alejandro COVARRUBIAS PEREZ
Jefe del Departamento de Fiscalización
Pesquera
Servicio Nacional de Pesca
Av. Victoria 2832
Valparaíso
Email: acovarrubias@sernapesca.cl

Marcela ZAMORANO NUÑEZ
Jefe División Estudios
Departamento Marina de Pesca
y Recursos Marinos
Dirección General del Territorio Marítimo
y de Marina Mercante
Subida Cementerio 300
Playa Ancha
Valparaíso
Phone: +56 32 208357
Fax: +56 32 208385
Email: pesca@directermar.cl

CHINA – CHINE

Zhang HECHENG
Deputy Director-General
Bureau of Fisheries
Ministry of Agriculture
11 Nongzhanguan Nanli
Beijing 100026
Phone: +86 10 64192924
Fax: +86 10 64192961
Email: inter-coop@agri.gov.cn

Hu YANAN
Director of Division
Department of International Cooperation
Ministry of Agriculture
11 Nongzhanguan Nanli
Beijing 100026
Phone: +86 10 64192423
Fax: +86 10 65003621
Email: moada01@agri.gov.cn

Liu XIAOBING
Director of Division
Bureau of Fisheries
Ministry of Agriculture
11 Nongzhanguan Nanli
Beijing 100026
Phone: +86 10 64492928
Fax: +86 10 64192951
Email: inter-coop@agri.gov.cn

Guo HANDI
First Secretary
Permanent Representation of the
People's Republic of China to FAO
Via della Caffarella, 9
00179 Rome, Italy
Phone: +39 06 5137345
Fax: +39 06 5137344
Email: Chnr.FAO@agora.stm.it

Chen JIAYONG
Assistant Adviser
Bureau of Fisheries
Ministry of Agriculture
11 Nongzhanguan Nanli
Beijing 100026
Phone: +86 10 64192974
Fax: +86 10 64192961
Email: inter-coop@agri.gov.cn

Wang YAMIN
 Second Secretary
 Permanent Representation of the
 People's Republic of China to FAO
 Via della Caffarella, 9
 00179 Rome, Italy
 Phone: +39 06 5137345
 Fax: +39 06 5137344
 Email: Chnr.FAO@agora.stm.it

COLOMBIA – COLOMBIE

Dario BONILLA
 Representante Permanente Alterno
 de la República de Colombia
 ante la FAO
 Embajada de la República
 de Colombia
 Via Giuseppe Pisanelli 4, Int. 10
 00196 Roma, Italia
 Phone: +39 06 3202405 (2 lines)
 Fax: +39 06 3225798
 Email: eroma@minrelex.gov.co

COMOROS – COMORES – COMORAS

Hamadi IDAROUISSI
 Délégué au Développement
 Ministère des Affaires sociales
 et du développement
 B.P. 97 Moroni
 Phone: + 269 744266
 Fax: + 269 734241

Mohamed HALIFA
 Directeur général de la pêche
 Ministère des Affaires sociales
 et du développement
 B.P. 41 Moroni
 Phone: +269 735630
 Email: dg.peche@snpt.km

Afretane ROUMLI MDOIHOMA
 Directeur régional de la pêche
 Ministère de l'agriculture de l'île
 autonome de Mohéli
 B.P. 97 Moroni
 Phone: +269 720522

CONGO, DEMOCRATIC REPUBLIC OF – CONGO, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU – CONGO, REPÚBLICA DEMOCRÁTICA DEL

Salomon BANAMUHERE BALIENE
 Ministre chargé de l'agriculture, pêche
 et élevage
 Croisement Blvd du 30 juin – Av. Batetela
 Kinshasa–Gombe
 Phone: +243 8833780
 Fax: +243 8802381
 Email: minagri@yahoo.fr

Innolent MOKOSA MANDENDE
 Représentant permanent adjoint
 auprès de la FAO
 Ambassade de la République
 démocratique du Congo
 Via Barberini, 3
 00187 Rome, Italie
 Phone: +39 06 42010779
 Fax: +39 06 42010779

CONGO, REPUBLIC OF – CONGO, RÉPUBLIQUE DU – CONGO, REPÚBLICA DEL

Mamdou SEM KAMARA DEKAMO
 Ambassadeur extraordinaire et
 plénipotentiaire
 Représentant permanent auprès de la FAO
 Ambassade de la République démocratique
 du Congo
 Via Barberini, 3
 00187 Rome, Italy
 Phone: +39 06 42010779
 Fax: +39 06 42010779

Rufin Gabriel M. AMBERO
 Ministre conseiller
 Représentant permanent adjoint
 de la République du Congo auprès de l'OAA
 Ambassade de la République démocratique
 du Congo
 Via Barberini, 3
 00187 Rome, Italie
 Phone: +39 06 42010779
 Fax: +39 06 42010779

Emile M. ESSEMA
 Deuxième conseiller
 Ambassade de la République
 du Congo
 Via Ombrone 8/10
 00198 Rome, Italie
 Phone: +39 347 5567732
 Fax: +39 06 441400218

Daniel PEA
 Directeur de cabinet
 Ministère de l'agriculture, de l'élevage,
 de la pêche et de la promotion de
 la femme
 B.P. 2453
 Brazzaville
 Phone: +242 814131
 Fax: +242 811929
 Email: minifor@congonet.cg

Dieudonné KISSIEKIAOUA
 Conseiller aux pêches
 Ministère de l'agriculture, de l'élevage,
 de la pêche et de la promotion
 de la femme
 B.P. 2453
 Brazzaville
 Phone: +242 814131
 Fax: +242 811929
 Email: minifor@congonet.cg

COOK ISLANDS – ÎLES COOK – ISLAS COOK

Alava'a Navy EPATI
 Secretary
 Ministry of Marine Resources
 P.O. Box 85
 Rarotonga
 Phone: +682 28721
 Fax: +682 29721
 Email: N.Epati@mmr.gov.ck

Todd MCCLAY
 Ambassador to the European Union
 Cook Islands Embassy to the
 European Union
 10, Rue Berckmans
 1060 Brussels, Belgium
 Phone: +32 2 54310000
 Fax: +32 2 5431001
 Email: cookislands@prmltd.com

COSTA RICA

Ligia CASTRO
 Presidente Ejecutivo de INCOPECA
 (100 metros norte del
 Chicote 50 este y 50 norte)
 San José

Victoria GUARDIA ALVARADO DE
 HERNÁNDEZ
 Embajador ante la FAO
 Representación Permanente de la
 República de Costa Rica ante la FAO
 Via Bartolomeo Eustachio, 22
 00161 Roma, Italia
 Phone: +39 06 44251046
 Fax: +39 06 44251048
 Email: misfao@tiscalinet.it

Vanessa VILLAREAL
 Miembro de la Junta Directiva
 de INCOPECA
 (antiguo al taller a costa)
 Puntarenas
 Fax: +506 2962662

Yolanda GAGO
 Ministro Consejero
 Representación Permanente de la
 República de Costa Rica ante la FAO
 Via Bartolomeo Eustachio, 22
 00161 Roma, Italia
 Phone: +39 06 44251046
 Fax: +39 06 44251048
 Email: misfao@tiscalinet.it

Gerardo RUDIN
 Asesor
 Puntarenas
 Phone: +506 639 9083
 Email: gerardo@hillsof miramar.com

Victor ESPINOZA
 Asesor
 Puntarenas

CROATIA – CROATIE – CROACIA

CUBA

Alfredo Néstor PUIG PINO
 Embajador
 Representación Permanente de la República
 de Cuba ante la FAO
 Via Licinia, 13a
 00153 Roma, Italia
 Phone: +39 06 5781123
 Fax: +39 06 5780614
 Email: mispermcuba@miscuba.191.it

Manuel ALVAREZ
 Director
 Dirección de Relaciones Internacionales
 Ministerio de la Industria Pesquera
 Ave. 5ta., Edif. 1, Barlovento Sta. Fé
 Ciudad Habana
 Phone: +209 7034
 Fax: +204 9168
 Email: alvarez@fishnavy.inf.cu

CYPRUS – CHYPRE – CHIPRE

George F. POULIDES
 Ambassador
 Permanent Representative
 Permanent Representation of
 the Republic of Cyprus to FAO
 Piazza Farnese, 44
 00186 Rome, Italy
 Phone: +39 06 6865758
 Fax: +39 06 68803756
 Email: faoprcyp@tin.it

Artemis ANTONIADES
 Alternate Permanent Representative
 Permanent Representation of the
 Republic of Cyprus to FAO
 Piazza Farnese, 44
 00186 Rome, Italy
 Phone: +39 06 6865758
 Fax: +39 06 68803756
 Email: faoprcyp@tin.it

CZECH REPUBLIC – RÉPUBLIQUE TCHÈQUE – REPÚBLICA CHECA

Pavel SKODA
 Permanent Representative of
 the Czech Republic
 Embassy of the Czech Republic
 Via dei Gracchi, 322
 00192 Rome, Italy
 Phone: +39 06 3244459
 Fax: +39 06 3244466
 Email: rome@embassy.mzv.cz

CÔTE D'IVOIRE

Kouassi Adjoumani KOBENAN
 Ministre
 Ministère de la production animale
 et des ressources halieutiques
 Abidjan

Aboubakar BAKAYOKO
 Représentant permanent adjoint
 de la République de Côte d'Ivoire
 auprès de la FAO
 Ambassade de la République de Côte d'Ivoire
 Via Guglielmo Saliceto, 6/8/10
 00161 Rome, Italie
 Phone: +39 06 44230780
 Fax: +39 06 44292531
 Email: ambaci@tiscalinet.it

Anvra DJOBO
 Conseiller Technique
 Ministère de la production animale et
 des ressources halieutiques
 B.P. V19
 Abidjan
 Phone: +225 21 356169
 Fax: +225 21 350409
 Email: dap@africaonline.co.ci

Blaguet Noël BOMBO
 Conseiller Technique
 Ministère de la production animale et
 des ressources halieutiques
 B.P. V19
 Abidjan
 Email: bombonoel40@hotmail.com

DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA – RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE – REPÚBLICA POPULAR DEMOCRÁTICA DE COREA

DENMARK – DANEMARK – DINAMARCA

Erik Klindt ANDERSEN
 Minister Counsellor
 Deputy Permanent Representative of
 Denmark to FAO
 Via dei Monti Parioli, 50
 00197 Rome, Italy
 Phone: +39 06 3200441
 Fax: +39 06 3610290
 Email: erikla@um.dk

Hákun Jógvanson DJURHUUS
 Counsellor
 Mission of the Faroes to the European Union
 Rue d'Arlon, 73
 B-1040 Brussels, Belgium
 Phone: +32 223 30855
 Fax: +32 223 30966
 Email: hjd@tinganes.fo

Kate SANDERSON
Special Adviser
Department of Foreign Affairs
Prime Minister's Office
Tinganes
FO-100 Tórshavn, Faroe Islands
Phone: +298 35 10 10
Fax: +298 35 10 15

DOMINICA – DOMINIQUE

Lloyd PASCAL
Head
Environmental Coordinating Unit
Ministry of Agriculture and the Environment
Dame M.E. Charles Blvd
Roseau
Phone: +1767 4484577/4482401
Fax: +1767 4484577
Email: agriext@cucom.dm

Andrew MAGLOIRE
Chief Fisheries Officer
Fisheries Division
Dame M.E. Charles Blvd
Roseau
Phone: +17674482401 Ext.3391/3392
Fax: +17674480140
Email: cfra@cwdom.dm

DOMINICAN REPUBLIC – RÉPUBLIQUE DOMINICAINE – REPÚBLICA DOMINICANA

Mario ARVELO CAAMAÑO
Ambador
Representante Permanente Alterno
de la República Dominicana ante la FAO
Embajada de la República Dominicana
Via Pisanelli 1, int. 8
00196 Roma, Italia
Phone: +39 06 36004377
Fax: +39 06 36004380
Email: rdfao@rdfao.com

ECUADOR – ÉQUATEUR

Marco SAMANIEGO
Ministro
Representante Permanente Adjunto de la
República del Ecuador ante la FAO
Embajada de la República del Ecuador
Via Antonio Bertoloni, 8
00197 Roma, Italia
Phone: +39 06 8076271/2
Fax: +39 06 8078209
Email: mecuroma@flashnet.it

Patricia BORJA
Segundo Secretario
Representante Permanente Alterno
de la República del Ecuador ante la FAO
Embajada de la República del Ecuador
Via Antonio Bertoloni, 8
00197 Roma, Italia
Phone: +39 06 8076271/2
Fax: +39 06 8078209
Email: mecuroma@flashnet.it

EGYPT – ÉGYPTTE – EGIPTO

Maryam MOUSSA
Minister Plenipotentiary for Agriculture
Deputy Permanent Representative to FAO
Embassy of the Arab Republic of Egypt
Via Salaria 267 (Villa Savoia)
00199 Rome, Italy
Phone: +39 06 8548956
Fax: +39 06 8542603
Email: agrioff.egypt@mclink.it

EL SALVADOR

Joaquín RODEZNO MUNGUÍA
Embajador
Representante Permanente de la República
de El Salvador ante la FAO
Embajada de la República de El Salvador
Via Gualtierio Castellini, 13
00197 Roma, Italia
Phone: +39 06 8076605
Fax: +39 06 8079726
Email: embasalvaroma@iol.it

Mario GONZALEZ RECINOS
Director General
Centro de Desarrollo de la Pesca y Acuicultura
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Final 1a Av. Norte y Av. Manuel Gallardo
Departamento de La Libertad
Nueva San Salvador
Phone: +503 228 0034
Fax: +503 228 0074

María Eulalia JIMÉNEZ
Ministro Consejero
Representante Alterno de la República
de El Salvador ante la FAO
Embajada de la República de
El Salvador
Via Gualtierio Castellini, 13
00197 Roma, Italia
Phone: +39 06 8076605
Fax: +39 06 8079726
Email: embasalvaroma@iol.it

ERITREA – ÉRYTHRÉE

Yohannes TENSUE
 Alternate Permanent Representative
 of Eritrea to FAO
 Embassy of Eritrea
 Via Boncompagni 16 – 3rd Floor
 00187 Rome, Italy
 Phone: +39 06 42741293
 Fax: +39 06 42086806

ESTONIA – ESTONIE

Ilmar MÄNDMETS
 Counsellor
 Permanent Representative of the
 Republic of Estonia to FAO
 Embassy of the Republic of Estonia
 Viale Liegi, 28
 00198 Rome, Italy
 Phone: +39 06 8440751
 Fax: +39 06 844075119
 Email: ilmar.mandmets@estemb.it

**EUROPEAN COMMUNITY (MEMBER
 ORGANIZATION) – COMMUNAUTÉ
 EUROPÉENNE (ORGANISATION
 MEMBRE) – COMUNIDAD EUROPEA
 (ORGANIZACIÓN MIEMBRO)**

Serge BESLIER
 Chef d'Unité
 Organisations internationales
 et élargissements
 Direction générale de la pêche
 Commission européenne
 200 Rue de la Loi
 B-1049 Bruxelles, Belgique
 Phone: +32 2 2950115
 Fax: +32 2 2963986
 Email: serge.beslier@cec.eu.int

Carmen OCHOA DE MICHELENA
 Administrateur
 Direction générale de la pêche
 Unité "Questions générales dans le
 domaine des relations externes"
 Commission européenne
 200 Rue de la Loi
 B-1049 Bruxelles, Belgique
 Phone: +32 2 2994884
 Fax: +32 2 2963986
 Email: carmen.choa@cec.eu.int

M. Jean WEISSENBERGER
 Administrateur
 Direction générale de la pêche
 Commission européenne
 200 Rue de la Loi
 B-1049 Bruxelles, Belgique
 Phone: +32 2 2991111
 Fax: +32 2 2959225
 Email: jean.weissenberger@cec.eu.int

Juan José RONCO ZAPATERO
 Administrator
 European Commission
 Fisheries Directorate-General
 200 Rue de la Loi
 1049 Brussels, Belgium
 Phone: +32 2295 29 97
 Fax: +32 2 295 9752
 Email: juan.ronco@cec.eu.int

Per HELLER
 Administrateur principal
 Direction générale du Commerce
 Commission européenne
 200 Rue de la Loi
 B-1049 Bruxelles, Belgique
 Phone: +32 2 2956445
 Fax: +32 2 2991046
 Email: per.heller@cec.eu.int

Jacques PRADE
 Administrateur principal
 Direction générale du développement
 Commission européenne
 200 Rue de la Loi
 B-1049 Bruxelles, Belgique
 Phone: +32 2 29 526 50
 Fax: +32 2 2992908
 Email: jacques.prade@cec.eu.int

Jacques FAVRE
 Administrateur
 Direction générale du développement
 Unité B/4
 Commission européenne
 200 Rue de la Loi
 B-1049 Bruxelles, Belgique
 Phone: +32 2 2965760
 Fax: +32 2 2992908
 Email: jacques.favre@cec.eu.int

Jorge DE LA CABALLERIA
 Conseiller
 Délégation de la Commission européenne
 auprès de la FAO
 Via IV Novembre, 149
 00187 Rome, Italie
 Phone: +39 06 6782672
 Fax: +39 06 6797830/4
 Email: CE-Deleg-Roma@mclink.it

Frances-Anne HUNTER
 Attachée
 Délégation de la Commission européenne
 auprès de la FAO
 Via IV Novembre, 149
 00187 Rome, Italie
 Phone: +39 06 6782672
 Fax: +39 06 6797830/4
 Email: CE-Deleg-Roma@mclink.it

Olivier LEDOUX
 Head of Coordinator Unit
 Project SFP-ACP
 52 Av. Herrmann Debroux
 1160 Brussels, Belgium

Claus-Norbert FINK
 Unit Project SFP-ACP
 139 Blvd des Invalides
 Brussels, Belgium

Jacques VERBORGH
 Chef d'Unité adjoint
 Direction générale de la pêche
 Unité "Contrôles et licences"
 Commission européenne
 200 Rue de la Loi
 1049 Bruxelles, Belgique
 Phone: +32 2 2991111
 Fax: +32 2 2959225

FIJI – FIDJI

Maciu LAGIBALAVU
 Director of Fisheries
 Ministry of Fisheries and
 Forests
 46 Knollys Street
 Suva

Pio TABAIWALU
 Counsellor
 Permanent Representation to FAO
 Embassy of the Republic of The Fiji Islands
 92–94 Square Plasky
 5th floor
 1030 Brussels, Belgium
 Phone: +32 2 7369050
 Fax: +32 2 7361458
 Email: info@fijiembassy.be

FINLAND – FINLANDE – FINLANDIA

Seppo HAVU
 Director-General
 Department of Fisheries and Game
 Ministry of Agriculture and Forestry
 Mariankatu 23
 P.O. Box 30
 FIN 00023, Helsinki
 Phone: +358 9 16053360
 Fax: +358 9 160524285
 Email: seppo.havu@mmm.fi

Markku ARO
 Director of Unit for Fisheries Industry
 Department of Fisheries and Game
 Ministry of Agriculture and Forestry
 Mariankatu 23
 P.O. Box 30
 FIN 00023, Helsinki
 Phone: +358 9 1605 3361
 Fax: +358 9 1605 2640
 Email: markku.aro@mmm.fi

FRANCE – FRANCIA

François GAUTHIEZ
 Chef du bureau de la ressource de
 la réglementation et des affaires
 internationales
 Ministère de l'agriculture, de l'alimentation,
 de la pêche et des affaires rurales
 3 Place de Fontenoy
 75007 Paris 07 SP
 Phone: +33 1 49558231
 Fax: +33 1 49558200
 Email: francois.gauthiez@agriculture.gouv.fr

Daniel SILVESTRE
 MCMP Member
 Secrétariat général de la mer
 16 Boulevard Raspail
 75007 Paris
 Phone: +33 1 53634153
 Fax: +33 1 53 634178
 Email: daniel.silvestre@sgmer.pm.gouv.fr

Jean-Louis KROMER
Chargé de mission pour les ressources
halieutiques
Ministère des affaires étrangères, de la
coopération et de la francophonie
20, Rue Monsieur
75700 Paris
Phone: +33 1 53693147
Fax: +33 1 53693535
Email: jean-louis.kromer@diplomatie.gouv.fr

Patrick PRUVOT
Secrétaire général
Comité interministériel pour l'agriculture et
l'alimentation
2, Boulevard Diderot
75572 Paris Cedex 12
Phone: +33 1 44 87 1600
Fax: +33 1 44 8716 04
Email: patrick.pruvot@sgci.finances.gouv.fr

Claire GAUDOT
Conseiller scientifique
Représentation permanente de la France
auprès de l'OAA
Corso del Rinascimento, 52
Rome, Italie
Phone: +39 06 68 40 52 22
Fax: +39 06 68 92 692

Alain PARRES
Président de la Commission nationale des
pêches maritimes et des élevage marins
(CNPMM)
51 Rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Phone: +33 1 477 50101
Fax: +33 1 49 000 602

Michel TRINQUER
Sous-Directeur du droit de la mer, des pêches
et de l'Antarctique
Direction des Affaires juridiques
Ministère des Affaires étrangères
37, Quai d'Orsay
75351 Paris 07 SP
Phone: +33 1 43174386
Fax: +33 1 43174359
Email: michel.trinquer@diplomatie.gouv.fr

Michel BRUMEAUX
Sous-Directeur du droit de la mer, des pêches
et de l'Antarctique
Direction des Affaires juridiques
Ministère des Affaires étrangères
37, Quai d'Orsay
75351 Paris 07 SP
Phone: +33 1 43175313
Fax: +33 1 43175505
Email: michel.brumeaux@diplomatie.gouv.fr

GABON – GABÓN

Louis Gabriel PAMBO
Directeur général des pêches
et de l'aquaculture
Ministère de l'économie forestière, des eaux,
de la pêche, chargé de l'environnement
et de la protection de la nature
B.P. 9498
Libreville
Phone: +241 748992
Fax: +241 764602
Email: dgpa@internetgabon.com

Dominique MOUÉLÉ
Conseiller Technique du Ministre
en charge des pêches
Ministère de l'économie forestière, des eaux,
de la pêche, chargé de l'environnement
et de la protection de la nature
B.P. 9498
Libreville
Phone: +241 768005/237518

Georges MBA-ASSEKO
Conseiller du directeur général des pêches
et de l'aquaculture
Ministère de l'économie forestière, des eaux,
de la pêche, chargé de l'environnement
et de la protection de la nature
B.P. 9498
Libreville
Phone: +241 748992
Fax: +241 764602
Email: gmbasseko@yahoo.com

Robert ONDOH MVE
Directeur des pêches artisanales
Ministère de l'économie forestière, des
eaux, de la pêche, chargé de
l'environnement et de la protection
de la nature
B.P. 9498
Libreville
Phone: +241 768007
Fax: +241 764602
Email: ucn-gabon@assala.com

Louis Stanislas CHARICAUTH
 Représentant permanent suppléant
 de la République Gabonaise auprès la FAO
 Ambassade de la République gabonaise
 Via San Marino, 36-36A
 00197 Rome, Italie
 Phone: +39 06 85358970
 Fax: +39 06 8417278

GAMBIA – GAMBIE

Ousman DRAMMEH
 Director of Fisheries
 Marine Parade
 Banjul
 Phone: +220 228 727
 Fax: +220 224151
 Email: fnre@gamtel.gm

GERMANY – ALLEMAGNE – ALEMANIA

Carl-Josef WEIERS
 Deputy Permanent Representative
 Permanent Representation of
 the Federal Republic of Germany
 Via S. Martino della Battaglia, 4
 00185 Rome, Italy
 Phone: +39 06 49213280
 Fax: +39 06 49213281
 Email: mail@germanrepresentationfao.org

Ulrich FASSBENDER
 Federal Ministry of Consumer Protection,
 Food and Agriculture
 Rochusstrasse 1
 53123 Bonn
 Phone: +49 228 529 4373
 Fax: +49 228 529 4410
 Email: ulrich.fassbender@bmvel.bund.de

Uwe LOHMEYER
 Deutsche Gesellschaft für Technische
 Zusammenarbeit (GTZ) GmbH
 Postfach 5180
 65726 Eschborn
 Phone: +49 6196791471
 Email: uwe.lohmeyer@gtz.de

Maike WALTEMATH
 Deutsche Gesellschaft für Technische
 Zusammenarbeit (GTZ) GmbH
 Postfach 5180
 65726 Eschborn
 Phone: +49 6196791472
 Email: maike.waltemath@gtz.de

GHANA

George HUTCHFUL
 Ministry of Food and Agriculture
 P.O. Box M.37
 Accra
 Phone: +233 21 663036
 Fax: +233 21 663250
 Email: mofa@africaonline.com.gh

Kwaku NICOL
 Alternate Permanent Representative
 of the Republic of Ghana to FAO
 Embassy of the Republic
 of Ghana
 Via Ostriana, 4
 00199 Rome, Italy
 Phone: +39 06 86217191
 Fax: +39 06 86325762
 Email: ghembrom@rdn.it

GREECE – GRÈCE – GRECIA

Andreas LAGGIS
 Adviser to the Minister
 for Fisheries Affairs
 Ministry of Agriculture
 2-6, Acharnon Street
 10176 Athens
 Phone: +30 210 2125900
 Fax: +30 210 5247754
 Email: a.laggis@minagric.gr

Maria VASILIOU
 Director
 Marine Fisheries Division
 Ministry of Agriculture
 381, Acharnon Street
 11143 Athens
 Phone: +30 210 21255277
 Fax: +30 210 2022086
 Email: a381u061@minagric.gr

Konstantina KARLOU RIGA
 Head of Fisheries Laboratory
 Directorate General for Fisheries
 Ministry of Agriculture
 15 Karaoli and Demetrios
 18531 Piraeus
 Phone: +30 210 4120178
 Fax: +30 210 4120178
 Email: fishres@otenet.gr

Angeliki KALLARA
Head of Section
Directorate General for Fisheries
Ministry of Agriculture
381 Acharnon Street
11143 Athens
Phone: +30 210 2125292
Fax: +30 210 2111719
Email: a381u047@minagric.gr

Angelina METAXATOU
Senior Officer
Directorate General for Fisheries
Ministry of Agriculture
2–6, Acharnon Street
11143 Athens
Phone: +30 210 212 5273
Fax: +30 210 202 2086
Email: a381u062@minagri.gr

Despina SYMONS–PYROVOLIDOU
Consultant
Ministry of Agriculture
2–6, Acharnon Street
10176 Athens
Phone: +30 2 52 91111
Fax: +30 2 52 43509
Email: despina.symons@ebcd.org

Leni RIKKONEN
Administrator
Council of the European Union
DG B.III–Fisheries
175 Rue de la Loi
1048 Brussels, Belgium
Phone: +32 2 2858723
Fax: +32 2 2856031
Email: leni.rikkonen@consilium.eu.int

GUATEMALA

Pablo Roberto GIRÓN MUÑOZ
Viceministro de Ganadería, Recursos
Hidrobiológicos y Alimentación
Ministerio de Agricultura, Ganadería y
Alimentación
7a Avenida 12–90, Zona 13
Edificio Monja Blanca
01013 Ciudad de Guatemala
Phone: +502 3624753/6/8
Fax: +502 3328302/3

Emilio MALDONADO GULARTE
Ministro Consejero
Representante Permanente Alterno
de la República de Guatemala
ante la FAO
Embajada de la República de Guatemala
Piazzale S. Gregorio VII, 65
00165 Roma, Italia
Phone: +39 06 6381632
Fax: +39 06 39376981
Email: embaguate.fao@tin.it

Ileana RIVERA DE ANGOTTI
Primer Secretario
Representante Permanente Alterno
de la República de Guatemala
ante la FAO
Embajada de la República de Guatemala
Piazzale S. Gregorio VII, 65
00165 Roma, Italia
Phone: +39 06 6381632
Fax: +39 06 39376981
Email: embaguate.fao@tin.it

GUINEA – GUINÉE

Amandou Telivel DIALLO
Directeur général du port de
pêche artisanale de Boulbinet
Ministère de la pêche et de
l'aquaculture
B.P. 307
Conakry
Phone: +224 43 0205
Fax: +224 45 1926
Email: ateliwel@yahoo.fr

Toure IBRAHIMA SORY
Chef cabinet
Ministère de la pêche et de
l'aquaculture
B.P. 307
Conakry
Phone: +224 413523

HAITI – HAÏTI – HAITÍ

Suze PERCY
Représentant permanent adjoint de la
République d'Haïti auprès de la FAO
Ambassade de la République d'Haïti
Via di Villa Patrizi 7 – 7A
00161 Rome, Italie
Phone: +39 06 44254106/7
Fax: +39 06 44254208
Email: amb-haiti@tiscalit.it

HONDURAS

Oscar Antonio OYUELA
 Embajador
 Embajada de Honduras
 Via Giambattista Vico 40 – Int. 8
 00196 Roma, Italia
 Phone: +39 06 3207236
 Fax: +39 06 3207973

HUNGARY – HONGRIE – HUNGRÍA

Károly PINTÉR
 Head of Department on Fisheries
 Ministry of Agriculture and Rural Development
 of the Republic of Hungary
 Kossuth Lajos-tér 11
 Budapest 1055
 Phone: +36 1 3022000
 Fax: +36 1 3020408

ICELAND – ISLANDE – ISLANDIA

Kolbeinn ARNASON
 Director
 Department of International Affairs
 Ministry of Fisheries
 Skúlagötu, 4 – 150 Reykjavík
 Phone: +354 545 8300
 Fax: +354 562 2373
 Email: kolbeinn.arnasson@sjr.stjr.is

Jon Erlingur JONASSON
 Counsellor
 Ministry of Foreign Affairs
 Raudarárstígur 25 – 150 Reykjavík
 Phone: +354 545 9900
 Fax: +354 562 2373/86
 Email: postur@utn.stjr.is

Stefan ASMUNDSSON
 Legal Adviser in International Law
 Ministry of Fisheries
 Skúlagötu, 4 – 150 Reykjavík
 Phone: +354 545 9900
 Fax: +354 562 2373/86
 Email: stefan.asmundsson@sjr.stjr.is

Thordur Ingvi GUDMUNDSSON
 Counsellor
 Embassy of the Republic of Iceland
 8 Avenue Kléber
 75116 Paris, France
 Phone: +33 1 44173285
 Fax: +33 1 40679996
 Email: icemb.paris@utn.stjr.is

Ágústa GÍSLADÓTTIR
 Executive Officer
 Icelandic International Development Agency
 Reykjavík

Petur BJARNASON
 Director, Chairman of the Fisheries
 Association of Iceland
 Skipholt 17
 105 Reykjavík

Gunnar PÁLSSON
 Ambassador
 Chairman of the Senior Arctic Officials
 of the Arctic Council Secretariat
 Ministry for Foreign Affairs
 Raudarárstígur 25
 150 Reykjavík
 Phone: +354 545 9900
 Fax: +354 562 2373/86
 Email: gunnar.palsson@utn.stjr.is

INDIA – INDE

Binoo SEN
 Secretary
 Department of Animal Husbandry and
 Dairying
 Ministry of Agriculture
 Room No.120, Krishi Bhawan
 Dr. Rajendra Prasad Road
 New Delhi 110 011
 Phone: +91 11 233 82608
 Fax: +91 11 233 88006
 Email: binoo@krishi.delhi.nic.in

P.K. PATTANAIK
 Joint Secretary
 Department of Animal Husbandry and
 Dairying
 Ministry of Agriculture
 Room No.120, Krishi Bhawan
 Dr. Rajendra Prasad Road
 New Delhi 110 011
 Phone: +91 11 23381994
 Fax: +91 11 23070370
 Email: pattu@nic.in

Govindan NAIR
 Minister (Agriculture)
 Alternate Permanent Representative of
 India to FAO
 Embassy of the Republic of India
 Via XX Settembre, 5
 00187 Rome, Italy
 Phone: +39 06 4884642
 Fax: +39 06 4819539
 Email: agri.wing@indianembassy.it

INDONESIA – INDONÉSIE

Andin H. TARYOTO
 Secretary-General
 Ministry of Marine Affairs and Fisheries
 Jl. Medan Merdeka Timur, 16
 17th Floor, Jakarta 10110
 Phone: +62 21 3500045
 Fax: +62 21 3500049
 Email: andin@dkp.go.id

Freddy NUMBERI
 Ambassador
 Permanent Representative of the Republic
 of Indonesia to FAO
 Embassy of the Republic of Indonesia
 Via Campania, 55
 00187 Rome, Italy
 Phone: +39 06 4200911
 Fax: +39 06 4880280

ANDRADJATI
 Director for Commodity and
 Standardization
 Ministry of Foreign Affairs
 Jln. Taman Pejambon 6
 Pusat, Jakarta 10110
 Phone: +62 21 3814211
 Fax: +62 21 3519614
 Email: adjati@hotmail.com

Wahib ABDULJAWAD
 Counsellor
 Embassy of the Republic of Indonesia
 Via Campania, 55
 00187 Rome, Italy
 Phone: +39 06 4880127
 Fax: +39 06 4880280

Sunggul SINAGA
 Alternate Permanent Representative
 Embassy of the Republic of Indonesia
 Via Campania, 55
 00187 Rome, Italy
 Phone: +39 06 42009134
 Fax: +39 06 4880280

Nilanto PERBOWO
 Head of Program Division
 Directorate General of Capture Fisheries
 Ministry of Marine Affairs and
 Fisheries
 Jl. Harsono RM n. 3, Ragunan
 Jakarta 12770
 Phone: +62 21 78831853
 Email: perbowon@cbn.net.id

Timbul SITUMORANG
 Third Secretary
 Alternate Permanent Representative
 of the Republic of Indonesia
 to FAO
 Embassy of the Republic of Indonesia
 Via Campania, 55
 00187 Rome
 Italy
 Phone: +39 06 4880127
 Fax: +39 06 4880280

**IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) – IRAN
(RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D') – IRÁN
(REPÚBLICA ISLÁMICA DEL)**

Lotfollah SAEDI
 Deputy for Fishing and Fishery
 Industry
 Iranian Fishery (Shilat)
 Ministry of Jihad-e-Agriculture
 Fatemi Ave
 Tehran
 Phone: +98 21 6941675
 Fax: +98 21 6941862
 Email: L_SAEEDI-@hotmail.com

Mostafa JAFARI
 Alternate Permanent Representative
 Permanent Representation of the Islamic
 Republic of Iran to FAO
 Via Aventina, 8
 00153 Rome
 Italy
 Phone: +39 06 5743594
 Fax: +39 06 5747836
 Email: pm.ir.iranfao@flashnet.it

IRAQ

Mohammed Adel AL-SHEIKH
 Ambassador, Permanent Representative
 of the Republic of Iraq to FAO
 Via della Camilluccia, 355
 00135 Rome
 Italy
 Phone: +39 06 3014452
 Fax: +39 06 3014359

Motassam Aref AL-FATIAN
 Alternate Permanent Representative
 of the Republic of Iraq to FAO
 Via della Camilluccia, 355
 00135 Rome
 Italy
 Phone: +39 06 3014452
 Fax: +39 06 3014359

IRELAND – IRLANDE – IRLANDA

Jim CONDON
 Senior Sea Fishery Officer
 Department of Communications,
 Marine and Natural Resources
 Oak House
 Bessboro Road
 Mahon
 Co. Cork
 Phone: +353 21 4515100
 Fax: +353 214515121
 Email: jim.condon@dcmnr.gov.ie

Tony DEVLIN
 Alternate Permanent Representative
 of Ireland to FAO
 Embassy of Ireland
 Piazza di Campitelli, 3
 00186 Rome, Italy
 Phone: +39 06 679121
 Fax: +39 06 6792354
 Email: irish.embassy@libero.it

ITALY – ITALIE – ITALIA

Paolo DUCCI
 Responsable pour la coordination
 FAO/IFAD/PAM
 Ministère des affaires étrangères
 Piazzale della Farnesina, 1
 00194 Rome
 Phone: +39 06 36911
 Fax: +39 06 3222850

Riccardo RIGILLO
 Unité PESC VII–DG pêche et
 aquaculture
 Ministère pour les politiques agricoles
 et forestières
 Viale dell'Arte, 16
 00100 Rome
 Phone: +39 06 59084146
 Fax: +39 06 59084176

Piera MARIN
 Cabinet du Ministre
 Bureau des affaires internationales
 Ministère pour les politiques agricoles
 et forestières
 Via XX Settembre, 20
 00187 Rome
 Phone: +39 06 46651
 Fax: +39 06 4746178

Pietro VERNA
 Comando Generale
 Capitanerie di Porto
 Roma

Renato FERRARO
 Ministère des affaires étrangères
 Piazzale della Farnesina, 1
 00194 Rome
 Phone: +39 06 36911
 Fax: +39 06 3222850

Stefano CATAUDELLA
 Département de biologie
 Università di Tor Vergata
 Via Ricerca Scientifica
 00173 Rome
 Email: cataudel@uniroma2.it

Rosa CAGGIANO
 Ministère pour les politiques agricoles
 et forestières
 Viale dell'Arte, 16
 00100 Rome
 Phone: +39 06 59084493
 Fax: +39 06 59084176

Lucia BALZANO
 Ministère des affaires étrangères
 Piazzale della Farnesina, 1
 00194 Rome
 Phone: +39 06 36911
 Fax: +39 06 3222850

JAPAN – JAPON – JAPÓN

Akira NAKAMAE
 Counsellor
 Resources Management Department
 Fisheries Agency of Japan (FAJ)
 Ministry of Agriculture, Forestry and
 Fisheries
 1–2–1 Kasumigaseki, Chiyoda–ku
 Tokyo 100–8950
 Phone: +81 3 35028111
 Fax: +81 3 35028083

Masanori MIYAHARA
 Counsellor
 Resources Management Department
 Fisheries Agency of Japan
 Ministry of Agriculture, Forestry and
 Fisheries
 1–2–1 Kasumigaseki, Chiyoda–ku
 Tokyo 100–8950
 Phone: +81 3 35028111
 Fax: +81 3 35028083

Yoshiaki ITO
 Director
 Fisheries Division, Economic Bureau
 Ministry of Foreign Affairs
 2-11-1, Shiba Koen
 Minato-ku, Tokyo 105-8519
 Phone: +81 03 35803311
 Fax: +81 03 64022221

Katsuma HANAFUSA
 Director for International Fisheries
 Negotiations
 Resources Management Department
 Fisheries Agency of Japan
 Ministry of Agriculture, Forestry and
 Fisheries
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 Tokyo 100-8950
 Phone: +81 3 35028111
 Fax: +81 3 35028083

Joji MORISHITA
 Deputy Director
 Far Seas Fisheries Division
 Resources Management Department
 Fisheries Agency of Japan
 Ministry of Agriculture, Forestry and
 Fisheries
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 Tokyo 100-8950
 Phone: +81 3 35028111
 Fax: +81 3 35028083

Nobuyuki YAGI
 Assistant Director
 Administration Division
 Fisheries Policy and Planning Department
 Fisheries Agency of Japan
 Ministry of Agriculture, Forestry and
 Fisheries
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 Tokyo 100-8950
 Phone: +81 3 35028111
 Fax: +81 3 35028083

Kengo TANAKA
 Deputy Director
 Resources and Environment Research
 Division
 Resources Development Department
 Fisheries Agency of Japan
 Ministry of Agriculture, Forestry and
 Fisheries
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 Tokyo 100-8907
 Phone: +81 3 350280736
 Fax: +81 3 35021682
 Email: kengo_tanaka@nm.maff.go.jp

Hideo INOMATA
 Assistant Director
 International Affairs Division
 Resources Management Department
 Fisheries Agency of Japan
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 Tokyo 100-8950
 Phone: +81 3 35028111
 Fax: +81 3 35028083

Yoshihiro TAKAGI
 Managing Director for International
 Relationship
 Overseas Fisheries Cooperation Foundation
 1-9-13 Akasaka, Minato-Ku, Tokyo
 Phone: +813 3585 5087
 Fax: +813 3582 4539
 Email: takagi@ofcf.or.jp

Eiko OZAKI
 Manager
 International Department
 Federation of Japan Tuna Fisheries
 Co-operative Associations
 3-22 Kudankita 2-Chome
 Chiyoda-ku, Tokyo 102-0073
 Phone: +81 3 3264 6167
 Fax: +81 3 3234 7455
 Email: ozaki@intltdv.japantuna.or.jp

Dan GOODMAN
 Counselor
 Information and Social Science Division
 The Institute of Cetacean Research
 4-5 Toyomi-cho
 Chuo-ku, Tokyo 104-0055
 Phone: +81 3 3536 6521
 Fax: +81 3 3536 6522

Gabriel Gomez DIAZ
 Senior Scientist
 Information and Social Science Division
 The Institute of Cetacean Research
 4-5 Toyomi-cho
 Chuo-ku, Tokyo 104-0055
 Phone: +81 3 3536 6521
 Fax: +81 3 3536 6522

Yasuo IINO
 Chief
 Legal Research Section
 The Institute for Cetacean Research
 4-5 Toyomi-cho
 Chuo-ku, Tokyo 104-0055
 Phone: +81 3 3536 6521
 Fax: +81 3 3536 6522
 Email: iino@i-cr.jp

Makoto ITO
Secretary
Beneficiaries of the Sea Coalition
The Institute of Cetacean Research
4-5 Toyomi-cho
Chuo-ku, Tokyo 104-005
Phone: +81 3 3536 6521
Fax: +81 3 3536 6522

Yoshio KANEKO
Director
Global Guardian Trust
3-25-47 Nishishimbashi
Minato-Ku, Tokyo 105-0003

Hideki MORONUKI
Alternate Permanent Representative
of Japan to FAO
Embassy of Japan
Via Quintino Sella, 60
00187 Rome, Italy
Phone: +39 06 48799410/1/2/5
Fax: +39 06 4885109
Email: hideki.moronuki@mofa.go.jp

KENYA

Nancy GITONGA
Director of Fisheries
P.O. Box 58187-00200
Nairobi
Phone: +254 2 3744530
Fax: +254 2 3744530
Email: samaki@saamnet.com

Samuel C. YEGON
Agricultural Attaché
Embassy of the Republic of Kenya
Via Archimede 164
00187 Rome, Italy
Phone: +39 06 8082 714
Fax: +39 06 8082 707
Email: kenroma@rdn.it

KOREA, REPUBLIC OF – CORÉE, RÉPUBLIQUE DE – COREA, REPÚBLICA DE

Duck-il KIM
Director-General for International
Cooperation
Ministry of Maritime Affairs and
Fisheries
139 Chungjong N° 3
Seodaemun-Gu
Seoul 120-715
Phone: +822 31486150/1
Email: duckilkim@momaf.go.kr

SungKwon SOH
Counsellor for Fisheries
Ministry of Maritime Affairs and Fisheries
139 Chungjong N° 3
Seodaemun-Gu,
Seoul, 120-715
Phone: +822 3148 6995
Fax: +822 3148 6996
Email: sksoh@momaf.go.kr,
sksoh@hotmail.com

Chiguk AHN
Deputy Director
International Cooperation Division
Ministry of Maritime Affairs & Fisheries
139 Chungjong N° 3
Seodaemun-Gu,
Seoul, 120-715
Phone: +822 3148 69920
Fax: +822 3148 6996
Email: chiguka@netian.com

Jung-Hee CHO
Senior Researcher
Fisheries and Fishing
Community Research Center
Korea Maritime Institute
NFFC B/D, 11-6,
Shinchun-Dong, Songpa-Ku,
Seoul, 138-730
Phone: +822 2105 2856
Fax: +822 2105 2859
Email: JCHO5901@kmi.re.kr

KUWAIT – KOWEÏT

Fatimah HAYAT
Permanent Representative
of the State of Kuwait to FAO
Permanent Representation of the
State of Kuwait to FAO
Via San Saba 18
00153 Rome, Italy
Phone: +39 06 5754598
Fax: +39 06 5754590

LATVIA – LETTONIE – LETONIA

Normunds RIEKSTINS
Director of the National Board of
Fisheries
Ministry of Agriculture of the Republic of
Latvia
Republikas laukums 2
Riga LV 1010
Phone: +371 7323877
Fax: +371 7334892
Email: fish@latnet.lv

LEBANON – LIBAN – LÍBANO

Antoine AZZAM
 Représentant permanent suppléant
 de la République libanaise auprès de la FAO
 Premier Secrétaire
 Ambassade de la République libanaise
 Via Giacomo Carissimi, 38
 00198 Rome, Italie
 Phone: +39 06 8537211
 Fax: +39 06 8411794

LESOTHO

**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA –
 JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE –
 JAMAHIRIYA ÁRABE LIBIA**

Nuri Ibrahim HASAN
 Ambassador of the Socialist People's
 Libyan Arab Jamahiriya to FAO
 Permanent Representation of the
 Socialist People's Libyan Arab
 Jamahiriya to FAO
 Via Nomentana, 365
 00162 Rome, Italy
 Phone: +39 06 8603880
 Fax: +39 06 8603880
 Email: faoprlby@tin.it

LITHUANIA – LITUANIE – LITUANIA

Edita KRISCIUNIENE
 Second Secretary
 Alternate Permanent Representative
 of Lithuania to FAO
 Embassy of the Republic of Lithuania
 Viale di Villa Grazioli 9
 00198 Rome, Italy
 Phone: +39 06 8559052
 Fax: +39 06 8559053
 Email: comm@Itemb.it

MADAGASCAR

MONJA
 Conseiller
 Représentant permanent adjoint
 auprès de la FAO
 Ambassade de la République de
 Madagascar
 Via Riccardo Zandonai, 84/A
 00194 Rome, Italie
 Phone: +39 06 36307797
 Fax: +39 06 36300183
 Email: e_monja@yahoo.fr

MALAYSIA – MALAISIE – MALASIA

Junaidi AYUB
 Deputy Director-General
 Department of Fisheries
 8-9 Floor, Wisma Tani
 Jalan Sultan Salahuddin
 50628 Kuala Lumpur
 Phone: +603 2698 0523
 Fax: +603 2694 2984

Roseley KHALID
 Agricultural Attaché
 Alternate Permanent Representative to FAO
 Embassy of Malaysia
 Via Nomentana, 297
 00162 Rome, Italy
 Phone: +39 06 8419296
 Fax: +39 06 8555110
 Email: malagrim@nettuno.it

MALI – MALÍ

Founé SYLLA
 Premier conseiller
 Ambassade de la République du Mali
 Via Antonio Bosio, 2
 Rome, Italie

Modibo Mahamane TOURE
 Deuxième conseiller, Représentant permanent
 suppléant du Mali auprès de la FAO
 Ambassade de la République du Mali à Rome
 Via Antonio Bosio, 2
 00161 Rome, Italie
 Phone: +39 06 44254068
 Fax: +39 06 44254029

Seydou COULIBALY
 Conseiller technique
 Ministère de l'agriculture, de l'élevage
 et de la pêche
 B.P. 69, Bamako
 Phone: +223 2224378
 Fax: +223 2226003
 Email: seydoucoulibaly@mdr_mali.org

MALTA – MALTE

Abraham BORG
 Ambassador
 Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation of the
 Republic of Malta to FAO
 Via dei Somaschi, 1
 00186 Rome, Italy
 Phone: +39 06 6861 078
 Fax: +39 06 6892 687
 Email: abraham.borg@gov.mt

Mikela TABONE
First Secretary and Alternate Permanent
Representative of the Republic
of Malta to FAO
Via dei Somaschi,1
00186 Rome, Italy
Phone: +39 06 6879 947
Fax: +39 06 68 92687
Email: maltaembassy.rome@gov.mt

Matthew CAMILLERI
Fisheries Consultant
Fisheries Conservation and Control Division
Fort San Lucian
Marsaxlokk

MAURITANIA – MAURITANIE

Ould Mohamed Ahid TOURAD
Représentant permanent de la
République islamique de Mauritanie
Ambassade de la République
islamique de Mauritanie
Via Paisiello, 26, Int. 5
00198 Rome, Italie
Phone: +39 06 85351530
Fax: +39 06 85351441

Cherif OULD TOUEILIB
Directeur des études et de l'aménagement des
ressources halieutiques
Ministère des pêches et de l'économie maritime
B.P. 137
Nouakchott
Phone: +222 6303677
Email: dearh@mpem.mr

Mohamed el Hafed EJIWEN
Chef Service
Pêche industrielle
B.P. 137
Nouakchott
Email: dear@mpem.mr

Mohamed M'bareck OULD SOUEILIM
Directeur de l'Institut mauritanien
de recherches océanographiques
et des pêches (IMROP)
B.P. 22
Nouadhibou
Email:
dvis@toptechnology.mr/mbareck@imrop.mr

Mohamed OULD CHEIKHNA
Délégué à la surveillance des pêches
Nouadhibou

MAURITIUS – MAURICE – MAURICIO

Louis Sylvio MICHEL
Minister for Fisheries
Ministry of Fisheries
3rd and 4th floor, LICI Building, Port Louis
Phone: +230 2112457
Fax: +230 2081929

Daroomalingum MAUREE
Divisional Scientific Officer
Ministry of Fisheries
John Kennedy St. 4th floor, LICI Building
Port Louis
Phone: +230 2112457
Fax: +230 2081929
Email: fish@iutnet.mu

Denis CANGY
Alternate Permanent Representative
of the Republic of Mauritius to FAO
Embassy of the Republic of Mauritius
127 rue de Tocqueville, 75017 Paris
c/o Consulate of the Republic of Mauritius
Via G.B. Morgagni, 6/A
00161 Rome, Italy
Phone: +331 42273019
Fax: +39 06 44245659
Email: consmaur@libero.it

MEXICO – MEXIQUE – MÉXICO

Patricia OLAMENDI TORRES
Subsecretaría para Temas Globales
Secretaría de Relaciones Exteriores
Av. Reforma 175, Piso 15
Col. Cuauhtémoc
C.P.06995 Mexico, D.F.
Phone: +52 55 5327 3030
Fax: +52 55 5117 4258

Rafael TOVAR Y DE TERESA
Embajador
Representante Permanente ante la FAO
Embajada de los Estados Unidos Mexicanos
Via Lazzaro Spallanzani, 16
00161 Roma, Italia
Phone: +39 06 44115204
Fax: +39 06 4403876
Email: ofna.embajador@emexitalia.it

Jeronimó RAMOS SAENZ-PARDO
Comisión Nacional de Pesca y Acuicultura
(CONAPESCA)
Ave. Insurgentes Sur No 476, Piso 13°
Colonia Roma Sur
Ciudad de México
Phone: +52 55 5722 7392

Victor Hugo MORALES MELENDEZ
Representante Permanente Adjunto
de los Estados Unidos Mexicanos ante la FAO
Embajada de los Estados Unidos Mexicanos
Via Lazzaro Spallanzani, 16
00161 Roma, Italia
Phone: +39 06 4411 5220
Fax: +39 06 4403876
Email: mexfao@tin.it

Maria Teresa BANDALA MEDINA
Directora de Medio Ambiente
Dirección General para Temas Globales
Secretaría de Relaciones Exteriores
Av. Reforma 255, Piso 6
Col. Cuauhtémoc
C.P. 06995 Mexico, D.F.
Phone: +52 55 51174354
Fax: +52 55 51174251
Email: mbandala@sre.gob.mx

Ricardo BELMONTES ACOSTA
Director de Políticas y Acuerdos
Pesqueros Internacionales
Comisión Nacional de Acuacultura y Pesca
Camarón Sábalo s/n, esq. Tiburón
Col. Sábalo
Mazatlán, Sinaloa
Phone: +52 66 991 30940
Fax: 52 66 991 30935

Ursula DOZAL ALVARADO
Tercer Secretario
Embajada de los Estados Unidos Mexicanos
Via Lazzaro Spallanzani, 16
00161 Roma, Italia
Phone: +39 06 441151
Fax: +39 06 4403876
Email: ursula.dozal@emexitalia.it

Blanca VILLARELO
Ministro Agropecuario de México
Para Europa, Bruselas, Bélgica

Victor Manuel MENDEZ LANZ
Senador de la República
Paseo de la Reforma 10
Col. Tabacalera
C.P. 06030 México D.F.

Victor Manel TORRES HERRERA
Senador de la República
Paseo de la Reforma 10, piso 13–13
Col. Tabacalera
C.P. 06030 México D.F.
Phone: +52 55 5345 3000 ext. 3166
Fax: +52 55 5345 3000 ext. 3565
Email: vtorres@senado.gob.mx

José Carlos COTA OSUNA
Senador de la República
Paseo de la Reforma 10, piso 13–13
Col. Tabacalera
C.P. 06030 México D.F.
Phone: +52 55 534 53204 ext. 5107
Email: jcota.spri@senado.gob.mx

Emilia Patricia GOMEZ BRAVO
Senadora de la República
Paseo de la Reforma 10
Torre Caballito
Piso 25 Cubiculo 18. Col. Tabacalera
C.P. 06030 Mexico D.F.
Phone: +52 5356 3054
Email: egomez.spvern@senado.gob.mx

Roberto PRECIADO CUEVAS
Diputado Federal
Av. Congreso Unión, 66
Mexico, D.F.

Sergio HERNANDEZ
Director de Pesquerías del Centro
de Investigaciones Biológicas del
Noroeste
Mar Bermejo No. 195
Col. Playa Palo de Santa Rita
Apdo. Postal 128
La Paz, BCS 23090
Phone: +52 612 123 8484
Fax: +52 612 123 8529

Rigoberto ROMERO ACEVES
Diputado Federal
Av. Congreso Unión, 66
Mexico, D.F.

MOROCCO – MAROC – MARRUECOS

Ahmed FAOUZI
Ministre plénipotentiaire
Représentant permanent adjoint
du Royaume du Maroc auprès de la FAO
Ambassade du Royaume du Maroc
Via Lazzaro Spallanzani 8–10
00161 Rome, Italie
Phone: +39 06 4402524
Fax: +39 06 4402695

Salah BEN CHERIFI
Chef de Division à l'Institut National
de Recherche Halieutique (INRH)
2, Rue Tiznit
Casablanca 20000
Phone: +212 0 22 22 0245
Fax: +212 0 22 26 69 67
Email: benchrifi@inrh.org.ma

MOZAMBIQUE

Francisco Elias Paulo CIGARRO
 Ambassador
 Permanent Representative
 of the Republic of Mozambique to FAO
 Embassy of the Republic of Mozambique
 Via Filippo Corridoni, 14
 00195 Rome, Italy
 Phone: +39 06 37514675
 Fax: +39 06 37514699
 Email: embmozambique.italia@excalhq.it

Rodrigues BILA
 Permanent Secretariat
 Ministry of Fisheries
 Maputo
 Phone: +258 1 300691

Ivone LICHUCHA
 Head of Fisheries Management
 Department
 Ministry of Fisheries
 Maputo
 Phone: +258 1 300691
 Email: ilichucha@hotmail.com

MYANMAR**NAMIBIA – NAMIBIE**

A.S. UULENGA
 Chief Economist
 Ministry of Fisheries and Marine
 Resources
 Private Bag 13355
 Brendan Simbwaye Square
 Block C
 Uhland Street
 Windhoek
 Phone: +264 61 2053911/2053083
 Fax: +264 61 233286 240547
 Email: auulenga@mfmr.gov.na

Vilhjalmur WIIUM
 Advisor, Ministry of Fisheries and Marine
 Resources
 Private Bag 13355
 Brendan Simbwaye Square
 Block C
 Uhland Street
 Windhoek
 Phone: +264 61 2053043
 Fax: +264 61 2053076
 Email: vwiium@mfmr.gov.na

**NETHERLANDS – PAYS-BAS – PAÍSES
BAJOS**

Pieter A.L. DE RIJK
 Fisheries Department
 Ministry of Agriculture, Nature Management
 and Fisheries
 Bezuidenhoutseweg 73
 Postbus 20401 The Hague
 Phone: +31 70 3786868
 Fax: +31 70 3786100
 Email: p.a.l.@viss.agro.nl

**NEW ZEALAND – NOUVELLE-ZÉLANDE
– NUEVA ZELANDIA**

Jane WILLING
 Manager International and Biosecurity
 Ministry of Fisheries
 ASB Bank House
 101–103 The Terrace
 P.O. Box 1020
 Wellington
 Phone: +64 4 4702600
 Fax: +64 4 4702601
 Email: willingj@fish.govt.nz

William EMERSON
 Senior Advisor
 Ministry of Fisheries
 ASB Bank House
 101–103 The Terrace
 P.O. Box 1020
 Wellington
 Phone: +64 4 4702600
 Fax: +64 4 4702669
 Email: emersonw@fish.govt.nz

Grant BRYDEN
 Senior Policy Officer
 Legal Division
 Ministry of Foreign Affairs and Trade
 Private Bag 18–901
 Wellington
 Phone: +64 4 4948500
 Fax: +64 4 4729596
 Email: grant.bryden@mfat.govt.nz

Simon DRAPER
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Embassy of New Zealand
 Via Zara, 28
 00198 Rome, Italy
 Phone: +39 06 4417171
 Fax: +39 06 4402984
 Email: nzemb.rom@flashnet.it

William Mark SINCLAIR
Deputy Permanent Representative
to the UN
Permanent Mission of New Zealand
to the UN
2, Chemin des Fins
1218 Grand Saconnex
1211 Geneva 19
Switzerland
Phone: +41 22 929 0350
Fax: +41 22 929 0374
Email: mark.Sinclair@mfat.govt.nz

NICARAGUA

Miguel A. MARENCO URCUYO
Director Ejecutivo
ADPESCA/MIFIC
Sandy's C. Masaya 1c.al Este
Apdo 2020, Managua
Phone: +505 270 0932
Fax: +505 270 0954
Email: miguel.marenco@mific.gob.ni

Ana Cecilia GUERRERO
Asistente
Dirección Ejecutiva
ADPESCA/MIFIC
Sandy's C. Masaya 1c.al Este
Apdo 2020, Managua
Phone: +505 270 0932
Fax: +505 270 0954

NIGERIA – NIGÉRIA

Gogwim SHIMANG
Director of Fisheries
Federal Ministry of Agriculture and
Rural Development
PMB 135, Area 11 Garki
Abuja
Phone: +234 9 314 4662
Fax: +234 9 314 4392
Email: fmin.agric@linkserve.com.ng

NORWAY – NORVÈGE – NORUEGA

Johán H. WILLIAMS
Director-General
Ministry of Fisheries
P.O. Box 8118 Dep
N-0032 Oslo
Phone: +47 2224 9090
Fax: +47 2224 9585
Email: postmottak@fid.dep.no

Elisabeth WILMANN
Assistant Director-General
Ministry of Fisheries
P.O. Box 8118 Dep
N-0032 Oslo
Phone: +47 2224 9090
Fax: +47 2224 9585
Email: postmottak@fid.dep.no

Line H. DYB
Adviser
Ministry of Fisheries
P.O. Box 8118 Dep
N-0032 Oslo
Phone: +47 2224 9090
Fax: +47 2224 9585
Email: postmottak@fid.dep.no

Odd Gunnar SKAGESTAD
Ambassador
Ministry of Foreign Affairs
P.O. Box 8114 Dep
N-0032 Oslo
Phone: +47 2224 3615
Fax: +47 2224 2782
Email: ogs@mfa.no

Lene LIND
Senior Legal Adviser
Ministry of Foreign Affairs
P.O. Box 8118 Dep
N-0032 Oslo
Phone: +47 2224 9090
Fax: +47 2224 9585
Email: postmottak@mfa.no

Alf Hakon HOEL
Associate Professor
University of Tromsø
Institute of Political Science
9037 Tromsø
Phone: +47 77 64 4905
Email: hoel@sv.uit.no

Kirsten BJORU
Senior Adviser
Norwegian Agency for Development
Assistance (NORAD)
P.O. Box 8034 Dep
N-0032 Oslo
Phone: +47 2224 2030
Fax: +47 2224 2031
Email: kib@norad.no

Eric JACOBSEN
Adviser
Norwegian Agency for Development
Assistance (NORAD)
P.O. Box 8034 Dep
N-0032 Oslo
Phone: +47 2224 2030
Fax: +47 2224 2031
Email: ej@norad.no

Terje LOEBACH
Special Adviser
Directorate of Fisheries
P.O. Box 185
5804 Bergen
Phone: +47 55238000
Fax: +47 55238090
Email: postmottak@fiskeridir.dep.no

Jeans Christian HOLM
Special Adviser
Directorate of Fisheries
P.O. Box 185
5804 Bergen
Phone: +47 55238000
Fax: +47 55238090
Email: postmottak@fiskeridir.dep.no

Gabriella BIANCHI
Research Director
Institute of Marine Research
P.O. Box 1870 Nordnes
5817 Bergen
Phone: +47 55 238500
Fax: +47 55 238687
Email: gabriella.bianchi@imr.no

Arne BJORGE
Research Director
Institute of Marine Research
P.O. Box 1870 Nordnes
5817 Bergen
Phone: +47 55 238500
Fax: +47 55 238687
Email: Arne.bjorge@imr.no

Davor VIDAS
Programme Director
Senior Research Fellow
The Fridtjof Nansen Institute
P.O. Box 326
Fridtjof Nansens vei 17
1326 Lysaker
Phone: +47 67111900
Fax: +47 67111910
Email: davor.vidas@fni.no

Margaret SLETTEVOLD
Permanent Representative of Norway to FAO
Royal Norwegian Embassy
Via delle Terme Deciane, 7
00153 Rome, Italy
Phone: +39 06 571 7031
Fax: +39 06 571 70316
Email: emb.rome@mfa.no

OMAN – OMÁN

Younis Khalfan AL AKHZAMI
Director-General
Fisheries Department
Ministry of Agriculture and Fisheries
Through: Embassy of the Sultanate of Oman
Via della Camilluccia, 625
00135 Rome, Italy
Phone: +968 696369
Fax: +968 605634
Email: younisa@hotmail.com

Rasmi MAHMOUD
Technical Adviser
Embassy of the Sultanate of Oman
Via della Camilluccia, 625
00135 Rome, Italy
Phone: +39 06 36300545
Fax: +39 06 3296802
Email: omanembassy@excite.it

PAKISTAN – PAKISTÁN

PANAMA – PANAMÁ

Horacio MALTEZ
Representante Adjunto de la República
de Panamá
Representación Permanente de
la República de Panamá ante la FAO
Embajada de la República de Panamá
Viale Regina Margherita 239 – piso 4
00198 Roma, Italia
Phone: +39 06 44265429
Fax: +39 06 44252332
Email: amb.pan.fao@net4free.it

PERU – PÉROU – PERÚ

Roberto SEMINARIO PORTOCARRERO
Representante Permanente Adjunto
ante la FAO Encargado de Negocios a.i.
Embajada de la República del Perú
Via Francesco Siacci, 4 – Int. 4
00197 Roma, Italia
Phone: +39 06 80691510/534/398
Fax: +39 06 8073216
Email: amb.peru@agora.it

Miguel BARRETO
Representante Permanente Alterno
de la República del Perú
Embajada de la República del Perú
Via Francesco Siacci, 4 – Int. 4
00197 Roma, Italia
Phone: +39 06 80691510/534/398
Fax: +39 06 8071777
Email: amb.peru@agora.it

Jorge VÉRTIZ
Asesor del Ministro de la Producción
Ministerio de la Producción
Calle Uno Oeste s/n, Urb. Córpac
San Isidro, Lima 27
Phone: +51 1 2243232 2243262
Fax: +51 1 2243237
Email: jvertiz@produce.gob.pe

PHILIPPINES – FILIPINAS

Sarmiento I. Jr. MALCOM
Director
Bureau of Fisheries and Aquatic Resources
(BFAR)
Arcadia Bldg., Quezon Boulevard
Quezon City
Phone: +632 373 7452
Fax: +632 372 5048
Email: director@bfar.stream.ph

Maria Luisa B. GAVINO
Alternate Permanent Representative to FAO
Embassy of the Republic of the Philippines
Viale delle Medaglie d'Oro, 112
00136 Rome, Italy
Phone: +39 06 39746717
Fax: +39 06 39740872
Email: romepe@agora.it

POLAND – POLOGNE – POLONIA

Lech KEMPCZYNSKI
Deputy Director
Fisheries Department
Ministry of Agriculture and Rural Development
ul. Wspólna 30 – 00–930 Warsaw
Phone: +48 22 6231303
Fax: +48 22 6232750/1

Zbigniew KARNICKI
Deputy Director (Science)
Sea Fisheries Institute
Kollataja, 1
81–332 Gdynia
Phone: +48 58621 6830
Fax: +48 58620 2831
Email: karnicki@mir.gdynia.pl

Romuald SZUNIEWICZ
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative of the
Republic of Poland to FAO
Via Pietro Paolo Rubens, 20
00197 Rome, Italy
Phone: +39 06 3224455/597
Fax: +39 06 3217895
Email: polish.embassy@agora.it

PORTUGAL

Emilia BATISTA
Directora
Departamento Relações Comunitárias,
Internacionais e da Cooperação
Direcção Geral de Pescas e Aquicultura
Ministry of Agriculture, Rural
Development and Fisheries
Av. Brasília
1500 Lisboa
Phone: +351 21 3914350
Fax: +351 21 3979790
Email: ebatista@dg-pescas.pt

QATAR

Mohamed SHEIK M. ALTHANI
Alternate Representative
Permanent Representation of the State
of Qatar to FAO
Embassy of the State of Qatar
Via Antonio Bosio, 14
00161 Rome, Italy
Phone: +39 06 44249450
Fax: +39 06 44245273

Akeel HATOOR
Alternate Representative
Permanent Representation of the State
of Qatar to FAO
Embassy of the State of Qatar
Via Antonio Bosio, 14
00161 Rome, Italy
Phone: +39 06 44249450

ROMANIA – ROUMANIE – RUMANIA

Gabriela DUMITRIU
Conseiller
Représentant permanent adjoint
de Roumanie auprès de la FAO
Ambassade de Roumanie
Via Nicolò Tartaglia 36
00197 Rome, Italie
Phone: +39 06 8084529/423
Fax: +39 06 8084995

SAINT KITTS AND NEVIS – SAINT-KITTS-ET-NEVIS – SAINT KITTS Y NEVIS

Raphael A. ARCHIBALD
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture,
Fisheries, Cooperatives,
Lands and Housing
Government Headquarters
P.O. Box 186
Church Street
Basseterre

SAINT LUCIA – SAINTE-LUCIE – SANTA LUCÍA

Vaughn A. CHARLES
Chief Fisheries Officer
Department of Fisheries
Ministry of Agriculture, Forestry
and Fisheries
Waterfront Building
Castries, W.I.
Phone: +758 468 4135
Fax: +758 4523853
Email: chiefish@ilumafge.org

Cyprian LANSQUOT
Parliamentary Secretary
Ministry of Agriculture and Fisheries
Castries, W.I.

SAINT VINCENT AND THE GRENADINES – SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES – SAN VICENTE Y LAS GRANADINAS

Montgomery DANIEL
Minister of State
Ministry of Agriculture
and Fisheries
Richmond Hill
Kingstown
Phone: +17844561410/571688

Raymond RYAN
Chief Fisheries Officer
Ministry of Agriculture
and Fisheries
Richmond Hill
Kingstown
Phone: +1784562738
Fax: +1784572112

SAUDI ARABIA, KINGDOM OF – ARABIE SAOUDITE, ROYAUME D' – ARABIA SAUDITA, REINO DE

Ahmad Suleiman AL AQUIL
Minister Plenipotentiary of the
Kingdom of Saudi Arabia to FAO
Permanent Representation of the Kingdom of
Saudi Arabia to FAO
Via della Piramide Cestia, 63
00153 Rome, Italy
Phone: +39 06 5740901
Fax: +39 06 5758916
Email: Saudimission.fao@tuttopmi.it

SENEGAL – SÉNÉGAL

Ndiaga GUEYE
Directeur des pêches maritimes
Ministère de la pêche
Building du Government, 4ème étage
1, Rue Joris
B.P. 289
Dakar
Phone: +221 821 6578
Fax: +221 821 47 58
Email: ngueye@sentoo.sn

Aly SAMB
Conseiller technique du Ministre
de la pêche
Ministère de la pêche
Building du Government, 4ème étage
B.P. 4050
Dakar
Phone: +221 8231349

Moussa Bocar LY
Ministre conseiller
Représentant permanent adjoint
auprès de la FAO
Ambassade de la République du
Sénégal
Via Giulia, 66
00186 Rome, Italie
Phone: +39 06 6872353
Fax: +39 06 68219294

SEYCHELLES

Philippe MICHAUD
Adviser
Seychelles Fishing Authority
P.O. Box 449
Victoria

Rondolph PAYET
 Managing Director
 Seychelles Fishing Authority
 P.O. Box 499
 Victoria
 Phone: +248 67030
 Fax: +248 224508
 Email: rpayet@sfa.sc

SIERRA LEONE – SIERRA LEONA

Elio PACIFICO
 General Consul
 Consulate General of the Republic
 of Sierra Leone
 Via Generale Orsini, 42
 80132 Naples, Italy
 Phone: +39 08 1764 0866
 Fax: +39 08 1764 8944

SLOVAKIA – SLOVAQUIE – ESLOVAQUIA

Milan PAKSI
 Counsellor
 Permanent Representative of
 the Slovak Republic to FAO
 Embassy of the Slovak Republic
 Via dei Colli della Farnesina, 144
 00194 Rome, Italy
 Phone: +39 06 36715206
 Fax: +39 06 36715266
 Email: paksim@pobox.sk

Karol HENSEL
 National Coordinator for FAO in
 Fisheries
 Comenius University
 Mlynská dolina B-1
 842 15 Bratislava
 Phone: +421 2 60 29 6370
 Fax: +421 2 65 42 4138
 Email: hensel@fns.uniba.sk

SLOVENIA – SLOVÉNIE – ESLOVENIA

Joze STERLE
 State Secretary
 Responsible for Forestry, Hunting and
 Fisheries
 Dunajska 56/58
 1000 Ljubljana
 Phone: +386 1 4789111
 Fax: +386 1 4789021
 Email: joze.sterle@gov.si

Franc POTOČNIK
 Counsellor to the Government
 Head of the Department of Inland
 Maritime Fisheries and Aquaculture
 Dunajska 56/58 , 1000 Ljubljana
 Phone: +386 1 4789093
 Fax: +386 1 4789021
 Email: franc.potocnik@gov.si

SOLOMON ISLANDS – ÎLES SALOMON – ISLAS SALOMÓN

Nelson KILE
 Minister
 Ministry of Fisheries and Marine Resources
 P.O. Box G13, Honiara
 Phone: +677 38774
 Fax: +677 38730

SOUTH AFRICA – AFRIQUE DU SUD – SUDÁFRICA

Monde MAYEKISO
 Chief Director
 Marine and Coastal Management
 Department of Environmental Affairs
 and Tourism
 P/B X2, Roggebaai, 8012
 Cape Town
 Phone: +27 21 402 3096
 Fax: +27 21 425 8636
 Email: mlouw@mcm.wcape.gov.za

Douglas BUTTERWORTH
 Department of Mathematics and
 Applied Mathematics
 University of Cape Town
 Rondeborsen 7701

SPAIN – ESPAGNE – ESPAÑA

Carlos Domínguez DIAZ
 Director General de Recursos Pesqueros
 Secretaría General de Pesca Marítima
 Ministerio de Agricultura, Pesca
 y Alimentación
 C/Ortega y Gasset, 57
 28006 Madrid
 Phone: +34 91 347 6000

Ignacio Escobar GUERRERO
 Subdirector General de Organismos
 Multilaterales de Pesca
 Secretaría General de Pesca Marítima
 Ministerio de Agricultura, Pesca y
 Alimentación
 C/Ortega y Gasset 57
 28006 Madrid

Miguel Angel BLASCO MOLINA
Jefe de Sección
Subdirección General de Organismos
Multilaterales de Pesca
Secretaría General de Pesca Marítima
Ministerio de Agricultura, Pesca y
Alimentación
C/Ortega y Gasset 57
28006 Madrid

José Luis PAZ ESCUDERO
Consejero Técnico de la Dirección
General de Estructuras y Mercados Pesqueros
Secretaría General de Pesca Marítima
Ministerio de Agricultura, Pesca y
Alimentación
C/Ortega y Gasset 57
28006 Madrid

José Luis GONZÁLEZ SÁNCHEZ
Jefe de Área de la Subdirección General
de Asuntos Comunitarios y de Control
Secretaría General de Pesca Marítima
Ministerio de Agricultura, Pesca y
Alimentación
C/Ortega y Gasset 57
28006 Madrid

Hernan SUBIRATS I VIDELLET
Director General de Pesca
Departament d'Agricultura, Ramaderia
i Pesca de la Generalitat de Catalunya
Gran Via de les Corts Catalanes, 612-614
8a. planta
08007 Barcelona
Phone: +93 304 67 00
Fax: +93 304 67 08

Jaume GARCIA I BADIAS
Jefe del Servicio de Recursos Marinos
Departament d'Agricultura, Ramaderia
i Pesca de la Generalitat de Catalunya
Gran Via de les Corts Catalanes, 612-614
8a. planta
08007 Barcelona
Phone: +93 304 67 00
Fax: +93 304 67 08

SRI LANKA

S.C. MANNAPPERUMA
Secretary
Ministry of Fisheries and Ocean Resources
Maligawatte Secretariat
Colombo 10
Phone: +94 1 327060
Fax: +94 1 541184
Email: secmof@sltnet.lk

A. HETTIARACHCHI
Director-General (Development)
Ministry of Fisheries and Ocean Resources
Maligawatte Fisheries Secretariat
Colombo 10
Phone: +94 1 329666
Fax: +94 74 610708
Email: dgdev@sltnet.lk

G. PIYASENA
Director-General
Department of Fisheries and Aquatic Resources
Maligawatte Fisheries Secretariat
Colombo 10
Phone: +94 1 472187
Fax: +94 1 449170
Email: depfish@diamond.lanka.net

Herath M. WIJERATNE
Minister (Commerce) and Alternate
Permanent Representative of
the Democratic Socialist Republic
of Sri Lanka to FAO
Embassy of the Democratic Socialist
Republic of Sri Lanka
Via Adige, 2
00198 Rome, Italy
Phone: +39 068554560
Fax: +39 0684241670
Email: mc7785@mcmlink.it

SUDAN – SOUDAN – SUDÁN

Mohamed Said Mohamed Ali HARBI
Permanent Representative of the
Republic of the Sudan to FAO
Embassy of the Republic of the Sudan
Via Lazzaro Spallanzani, 24
00161 Rome, Italy
Phone: +39 06 4403071
Fax: +39 06 4402358

Mohammed Khair HASSAN
Director-General
Fisheries Administration
Ministry of Animal Resources and Fisheries
P.O. Box 293
Khartoum
Fax: +249 11 475 996

Osman Mohammed SAEED
Deputy Director-General
Animal Resources Research Corporation
Ministry of Science and Technology
P.O. Box 610
Khartoum
Fax: +249 11 472 696
Email: osmsaeed@yahoo.com

SURINAME

Geetapersad GANGARAM PANDAY
Minister of Agriculture, Animal Husbandry
and Fisheries
Ministry of Agriculture, Animal Husbandry
and Fisheries
Letitia Vriesdelaan 6
P.O. Box 1807 – Paramaribo
Phone: +597 477698
Fax: +597 470301
Email: minlvv@sr.net

Moenindre MAHADEW
Director of Fisheries
Ministry of Agriculture, Animal Husbandry
and Fisheries
Cornelis Jongbawstraat 50 – Paramaribo
Phone: +597 4772233
Fax: +597 424441
Email: visserijdienst@sr.net

SWEDEN – SUÈDE – SUECIA

Tommie SJÖBERG
Director
Ministry of Agriculture, Food and Fisheries
Fredsgatan 8
S 103–33 Stockholm
Phone: +46 8 4051000
Fax: +46 8 206496
Email: tommie.sjoberg@agriculture.ministry.se

Rolf AKESSON
Deputy Director
Ministry of Agriculture, Food and Fisheries
Fredsgatan 8
S 103–33 Stockholm
Phone: +46 8 4051122
Fax: +46 8 105061
Email: rolf.akesson@agriculture.ministry.se

Armin LINDQUIST
Fishery Board of Sweden
Institute of Marine National Fisheries
5– 453 21 Lysekil
Phone: +46 523 18733
Email: armin.lindquist@fiskeriverket.se

Kent BLOM
Senior Marine Adviser
Swedish International Development
Cooperation Agency (SIDA)
SY–105 25 Stockholm
Phone: +46 8 698 5323
Fax: +46 8 20 5653
Email: kent.blom@sida.se

Reine JOHANSSON
Chairman
Federation of Swedish Fishermen
Amerikaskjulet, uppg. G
S–41463 Göteborg
Phone: +46 31 124590
Fax: +46 31 248635
Email: bjorn.beckman@fiskaresservice.se

Malin WILHELMSSON
Fisheries Policy Adviser
Head of Section
National Board of Fisheries
Nedre Fogelbergss. 3A
41128 Göteborg
Phone: +46 8 4051000
Fax: +46 8 206496
Email: jo.registrator@agriculture.ministry.se

Pernilla IVARSSON
Deputy Permanent Representative
of Sweden to FAO
Embassy of Sweden
Piazza Rio de Janeiro 3
Rome, Italy
Phone: +39 06 441941
Fax: +39 06 44194762
Email: pernilla.ivarsson@foreignministry.se

Magnus LENIK
Junior Officer
c/o Embassy of Sweden
Piazza Rio de Janeiro 3
Rome, Italy

Cecilia NORDIN VAN SANSBERGHE
Delegate
Ministry of Agriculture, Food and
Fisheries
Fredsgatan 8
S 103–33 Stockholm
Phone: +46 8 4051122
Fax: +46 8 105061

SWITZERLAND – SUISSE – SUIZA**SYRIAN ARAB REPUBLIC –
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE –
REPÚBLICA ÁRABE SIRIA**

Bashar AKBIK
Second Secretary
Embassy of the Syrian Arab Republic
Piazza d'Aracoeli, 1
00186 Rome, Italy
Phone: +39 06 674980
Fax: +39 06 6794989

**TANZANIA, UNITED REPUBLIC OF –
TANZANIE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE –
TANZANÍA, REPÚBLICA UNIDA DE**

Winfried V. HAULE
Assistant Director of Fisheries
Fisheries Division
P.O. Box 2462
Dar Es Salaam
Phone: +255 22 2122930
Fax: +255 22 2110352

THAILAND – THAÏLANDE – TAILANDIA

Jarantada KARNASUTA
Deputy Director-General
Ministry of Agriculture
and Cooperatives
Department of Fisheries
Paholyotin Road
Bangkok–10900
Phone: +66 2 5620526
Fax: +66 2 5620493
Email: jarantha@fisheries.go.th

Sompong NIMCHUAR
Senior Foreign Relations Officer
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Department of Fisheries
Paholyotin Rd.
Jatujak,
Bangkok–10900
Phone: +66 2 562 0529/30
Fax: +66 2 562 0530
Email: sompong@fisheries.go.th

**THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF
MACEDONIA – L'EX-RÉPUBLIQUE
YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE – LA EX
REPÚBLICA YUGOSLAVA DE
MACEDONIA**

TONGA

Manase FELEMI
Secretary for Fisheries
Ministry of Fisheries
P.O. Box 871
Nuku'alofa
Phone: +676 21–399/23–730
Fax: +676 23–891
Email: manasef@tongafish.gov.to

**TRINIDAD AND TOBAGO – TRINITÉ-ET-
TOBAGO – TRINIDAD Y TABAGO**

William BENJAMIN
Adviser to the Minister
Ministry of Agriculture, Land and
Marine Resources
2 Serpentine Road
St Clair Circle, St Clair
Port of Spain
Phone: +1 868 622 6377
Fax: +1 868 628 0383
Email: wilben26@yahoo.com

TUNISIA – TUNISIE – TÚNEZ

Taoufik CHERIAA
Director général de la pêche
et de l'aquaculture
Ministère de l'agriculture, de
l'environnement et des ressources
hydrauliques
30 Rue Alain Savary
1002 Tunis
Phone: +216 71 892 253
Fax: +216 71 799 401

TURKEY – TURQUIE – TURQUÍA

Serap ÖZCÖSKUN
Counsellor and Alternate Representative
of the Republic of Turkey to FAO
Embassy of the Republic of Turkey
Via Palestro, 28
00185 Rome, Italy
Phone: +39 06 445941
Fax: +39 06 4941526
Email: roma.be@libero.it

Mehmet UYANIK
Agriculture Counsellor and Alternate
Permanent Representative to FAO
Embassy of the Republic of Turkey
Via Palestro, 28
00185 Rome, Italy
Phone: +39 06 445941
Fax: +39 06 4941526
Email: roma.be@libero.it

UGANDA – OUGANDA

M. Fabius BYARUHANGA
Minister of State for Fisheries
P.O. Box 102
Entebbe
Phone: +256 756 18140
Fax: +256 41321010

**UNITED ARAB EMIRATES – ÉMIRATS
ARABES UNIS – EMIRATOS ÁRABES
UNIDOS**

Abdulrazzaq Abdallah ANWAHI
Director of Marine Resources Research
Centre (UAE)
P.O. Box 1509
Dubai

**UNITED KINGDOM – ROYAUME-UNI –
REINO UNIDO**

Neil MACPHERSON
Senior Fisheries Adviser
Department for International
Development
Through: The Permanent Representative of the
United Kingdom to FAO
Via Monserrato, 48/1
00186 Rome, Italy

Trevor PERFECT
Fisheries Department
Department for Environment, Food
and Rural Affairs
Ministry of Environment, Food
and Rural Affairs
Through: The Permanent Representative of the
United Kingdom to FAO
Via Monserrato, 48/1
00186 Rome, Italy
Email: trevor.perfect@DEFRA.GSI.GOV.UK

Charlotte MOGENSEN
Joint Nature Conservation Committee
Through: The Permanent
Representative of the United Kingdom to FAO
Via Monserrato, 48/1
00186 Rome, Italy
Email: charlotte.mogensen@jncc.gov.uk

**UNITED STATES OF AMERICA – ÉTATS-
UNIS D'AMÉRIQUE – ESTADOS UNIDOS
DE AMÉRICA**

Mary Beth WEST
Ambassador
Deputy Assistant Secretary
of State for Oceans and Fisheries
Bureau of Oceans and International
Environmental and Scientific Affairs
U.S. Department of State
2201 C. St., NW
Washington, DC 20008
Phone: +1 202 647 2396
Fax: +1 202 647 0217

Tony P. HALL
Ambassador
Permanent Representative of the
United States of America to FAO
United States Mission to the United Nations
Agencies for Food and Agriculture
(Permanent Representation to FAO)
Via Vittorio Veneto, 119A
00187 Rome, Italy
Phone: +39 06 46743513
Fax: +39 06 46742429
Email: heilemanc@state.gov

David BALTON
Director
Office of Marine Conservation
Bureau of Oceans and International
Environmental and Scientific Affairs
U.S. Department of State
2201 C. Str., NW
Washington, DC 20008
Phone: +1 202 647 2335
Fax: +1 202 736 7350
Email: baltonda@state.gov

Colin MCIFF
Global Affairs Officer
Department of State
Office of Marine Conservation
2201 C. St., NW
Washington, DC 20520
Phone: +1 202 6474824
Fax: +1 202 736 7350
Email: mciffcl@state.gov

Stetson TINKHAM
Global Affairs Officer
U.S. Department of State
Office of Marine Conservation
2201 C. St., NW
Washington, DC 20008
Phone: +1 202 647 3941
Fax: +1 202 736 7350
Email: tinkamsx@state.gov

Robin TUTTLE
Foreign Affairs Officer
Office of Science and Technology
National Marine Fisheries Service, NOAA
U.S. Department of Commerce
1315 East-West Highway
Silver Spring, MD 20910
Phone: +1 301 713 2282
Fax: +1 301 713 4057
Email: Robin.Tuttle@noaa.gov

Dean SWANSON
Office of Sustainable Fisheries
National Marine Fisheries Service, NOAA
U.S. Department of Commerce
1315 East-West Highway
Silver Spring, MD 20910
Phone: +1 301 713 2276
Fax: +1 301 713 2313
Email: Dean.Swanson@noaa.gov

Greg SCHNEIDER
Fisheries Trade Specialist
Office of Trade and Industry Services
National Marine Fisheries Service, NOAA
U.S. Department of Commerce
1315 East-West Highway
Silver Spring, MD 20910
Phone: +1 301 713 2381
Fax: +1 301 713 2384
Email: Greg.Schneider@noaa.gov

Dale J. JONES
Chief of Office for Law Enforcement
National Oceanic and Atmospheric
Administration, NOAA
8484 Georgia Ave.
Suite 415
Silver Spring, MD 20910
Phone: +1 301 427 2300
Fax: +1 301 427 2055
Email: dale.jones@noaa.gov

Michele KURUC
General Council for Enforcement and
Litigation, NOAA
8784 Georgia Avenue, Suite 415
Silver Spring, MD
Phone: +1 301 427 2202
Email: michele.kuruc@noaa.gov

Alice MATTICE
United States Trade Representative
Office of Environment and Natural Resources
Executive Office of the President
600 17th Street
Washington DC
Phone: +1 202 395 9590
Fax: +1 202 395 6865
Email: amattice@ustr.gov

John FIELD
Fisheries Specialist
Division of Scientific Authority
U.S. Fish and Wildlife Service
4401 N. Fairfax Drive, Room 750
Arlington, VA 22203
Phone: +1 703 358 2496
Fax: +1 703 358 2276

Bruce BERTON
Alternate Permanent Representative
United States Mission to the United
Nations Agencies for Food and Agriculture
(Permanent Representation to FAO)
Via Sardegna, 49
00187 Rome, Italy
Phone: +39 06 46742785
Fax: +39 06 46742647
Email: rome-fao_usmission@state.gov

Justin LEBLANC
National Fisheries Institute
1901 North Fort Myer Drive, Suite 700
Arlington, VA 22209
Phone: +1 703 5248880
Fax: +1 703 5244619
Email: jleblanc@nfi.org

Sonja FORDHAM
The Ocean Conservancy
1725 DeSales Street NW, Suite 600
Washington, D.C. 20036
Phone: +1 202 429 5609
Fax: +1 202 872 0619
Email: sfordham@oceanconservancy.org

Kitty SIMONDS
Executive Director
Western Pacific Regional Fishery
Management Council
1164 Bishop St., Suite 1400
96813 Honolulu, Hawaii
Hawaii
Phone: +1 808 522 8220
Fax: +1 808 522 8226
Email: Kitty.Simonds@noaa.gov

URUGUAY

Yamandú FLANGINI
Director General
Dirección Nacional de Recursos
Acuáticos (DINARA)
Constituyente 1497
11200 Montevideo
Phone: +598 2 4092969
Fax: +598 2 4013216
Email: flangini@dinara.gub.uy

Beatriz SILVEIRA
Ministerio de Ganadería, Agricultura y Pesca
Constituyente 1497/2, Piso 2
11200 Montevideo
Phone: +598 2 4092969/4013216
Fax: +598 2 4013216
Email: bsilveira@dinara.gub.uy

Fernando J. AMESTOY ROSSO
 Director
 Unidad de Proyectos y Sistemas
 de Información
 Dirección Nacional de Recursos
 Acuáticos
 Constituyente 1497
 P.O. Box 1612
 11200 Montevideo
 Phone: +598 2 4004689
 Fax: +598 2 4013216
 Email: famestoy@dinara.gub.uy

Gabriel BELLON
 Representante Adjunto
 Embajada de la República
 Oriental del Uruguay
 Via Vittorio Veneto 183, piso 5
 00187 Roma, Italia
 Phone: +39 06 4821776
 Fax: +39 06 4823695
 Email: uruguay@tuttopmi.it

VENEZUELA

Daniel F. NOVOA RAFFALLI
 Presidente de INAPESCA
 Ministerio de Agricultura y Tierras
 Av. Lecuna, Torre Este, piso 14
 Parque Central
 Caracas
 Phone: +58 212 5090405
 Fax: +58 212 5746861

Carlos POZZO
 Ministro Consejero
 Embajada de la República Bolivariana
 de Venezuela
 Via Nicolò Tartaglia, 11
 00197 Roma, Italia
 Phone: +39 06 8079797/464
 Fax: +39 06 8084410
 Email: embaveit@iol.it

Freddy LEAL
 Agregado Agrícola
 Embajada de la República Bolivariana
 de Venezuela
 Via Nicolò Tartaglia, 11
 00197 Roma, Italia
 Phone: +39 06 8079797/464
 Fax: +39 06 8084410
 Email: embaveit@iol.it

VIET NAM

Nguyen VIET THANG
 Deputy Minister of Fisheries
 Ministry of Fisheries
 Rue Nguyen Cong Hoan 10–12
 Hanoi
 Phone: +84 4 7716702
 Fax: +84 4 7716269
 Email: mofi@hn.vnn.vn

Vu Van TRIEU
 Deputy Director of the Department
 of International Relations
 Ministry of Fisheries
 Rue Nguyen Cong Hoan 10–12
 Hanoi
 Phone: +84 4 7716702
 Fax: +84 4 7716269
 Email: mofi@hn.vnn.vn

Tran Van QUYNH
 Director of National Extension Center of
 Fisheries
 Ministry of Fisheries
 Rue Nguyen Cong Hoan 10–12
 Hanoi
 Phone: +84 4 7716702
 Fax: +84 4 7716269
 Email: mofi@hn.vnn.vn

YEMEN – YÉMEN

ZAMBIA – ZAMBIE

ZIMBABWE

Ruao Grace MANYARARA
 Counsellor
 Embassy of the Republic of Zimbabwe
 Via Virgilio, 8
 00193 Rome, Italy
 Phone: +39 06 68308282/73/65
 Fax: +39 06 68308324
 Email: zimrome@worldonline.it

Rachel KWARAMBA GWAZANI
 Chief Ecologist
 National Parks and Wildlife
 P.O. Box cy140 – Causeway, Harare
 Phone: +263 91 242552

Vitalis CHADENGA
 Deputy Director Research
 National Parks and Wildlife
 P.O. Box cy140
 Causeway, Harare
 Phone: +263 11 800780

**OBSERVERS FROM FAO MEMBER
NATIONS
OBSERVATEURS D'ÉTATS MEMBRES DE
LA FAO
OBSERVADORES DE LOS ESTADOS
MIEMBROS DE LA FAO**

ALBANIA – ALBANIE

Roland KRISTO
Director
Fishery Directorate
Ministry of Agriculture and Alimentation
Scanderbeg Sq.
Tirana
Email: roland.kristo@dfishery.gov.al

**OBSERVERS FROM UNITED NATIONS
MEMBER STATES
OBSERVATEURS D'ÉTATS MEMBRES
DES NATIONS UNIES
OBSERVADORES DE LOS ESTADOS
MIEMBROS DE LAS NACIONES UNIDAS**

**RUSSIAN FEDERATION – FÉDÉRATION
DE RUSSIE – FEDERACIÓN DE RUSIA**

Viacheslav I. VOLOKH
Vice Chairman of the State Committee
of the Russian Federation for Fisheries
State Committee for Fisheries
Rozhdestvensky Blvd. 12
103031 Moscow
Phone: +0 795 928273
Fax: +0 795 9213463

Alexey NIKIFOROV
State Committee of the Russian
Federation for Fisheries
State Committee for Fisheries
Rozhdestvensky Blvd. 12
103031 Moscow
Phone: +0 7 095 9285071

Andrei V. TARASENKO
Director of FSUE "Nazrybresurs"
14, Dobrolubova str.
St Petersburg, 197198
Phone: +0 7 812 2389345
Fax: +0 7 812 2389251
Email: delsi@mail.wplus.net

Elena OS
Advisor for the Vice-Minister
State Committee for Fisheries
Rozhdestvensky Blvd. 12
103031 Moscow
Phone: +7 095 9285071

Alexander V. YAKIMUSHKIN
Alternate Observer of the Russian
Federation to FAO
Representative of the State of Committee
for Fisheries
Embassy of the Russian Federation
Via Gaeta, 5
00185 Rome, Italy
Phone: +39 06 5592 972
Fax: +39 06 491 031
Email: a.yakimushkin@libero.it

UKRAINE – UCRANIA

Maryna MYKHAI LENKO
First Secretary
Ukraine Embassy
Via G. d'Arezzo, 9
00100 Rome, Italy

**HOLY SEE PERMANENT OBSERVER TO
FAO/SAINT-SIÈGE: OBSERVATEUR
PERMANENT AUPRÈS DE LA FAO/
SANTA SEDE: OBSERVADOR
PERMANENTE ANTE LA FAO**

HOLY SEE – SANTA SEDE – SAINT-SIÈGE

Mons. Renato VOLANTE
Observateur permanent du
Saint-Siège auprès de la FAO
Palazzo San Calisto
Piazza San Calisto 16
00120 Cité du Vatican
Phone: +39 06 69887234/151
Fax: +39 06 69887195
Email: osserfao@mhsfao.va

Vincenzo BUONOMO
Observateur permanent du
Saint-Siège auprès de la FAO
Palazzo San Calisto
Piazza San Calisto 16
00120 Cité du Vatican
Phone: +39 06 69887234/151
Fax: +39 06 69887195
Email: osserfao@mhsfao.va

Lelio BERNARDI
Observateur permanent du
Saint-Siège auprès de la FAO
Palazzo San Calisto
Piazza San Calisto 16
00120 Cité du Vatican
Phone: +39 06 69887234/151
Fax: +39 06 69887195
Email: osserfao@mhsfao.va

Giovanni TEDESCO
 Observateur permanent du
 Saint-Siège auprès de la FAO
 Palazzo San Calisto
 Piazza San Calisto 16
 00120 Cité du Vatican
 Phone: +39 06 69887234/151
 Fax: +39 06 69887195
 Email: osserfao@mhshfao.va

**REPRESENTATIVES OF UNITED
 NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES
 REPRÉSENTANTS DES NATIONS UNIES
 ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES
 REPRESENTANTES DE LAS NACIONES
 UNIDAS Y ORGANISMOS
 ESPECIALIZADOS**

**INTERNATIONAL LABOUR OFFICE
 BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL
 OFICINA INTERNACIONAL DEL
 TRABAJO**

Brandt WAGNER
 Sectoral Activities Department
 ILO
 4, Route de Morillons
 CH-1211 Genève 22
 Switzerland
 Phone: +41 22 799 61 11
 Fax: +41 22 798 86 85

**SECRETARIAT OF THE CONVENTION
 ON THE CONSERVATION OF
 MIGRATORY SPECIES OF WILD
 ANIMALS (CMS) OR BONN CONVENTION
 (UNEP/CMS)
 SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION SUR
 LA CONSERVATION DES ESPÈCES
 MIGRATRICES APPARTENANT À LA
 FAUNE SAUVAGE OU CONVENTION DE
 BONN
 CONVENCION SOBRE LA
 CONSERVACIÓN DE LAS ESPECIES
 MIGRATORIAS DE ANIMALES
 SILVESTRES CMS O CONVENCION DE
 BONN**

Douglas HYKLE
 Deputy Executive Secretary
 UNEP/CMS
 United Nations Premises in Bonn
 Martin-Luther King Str. 8
 D-53175 Bonn, Germany
 Phone: +49 228 2152401
 Fax: +49 228 8152449
 Email: cms@unep.de

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT
 PROGRAMME
 PROGRAMME DES NATIONS UNIES
 POUR L'ENVIRONNEMENT
 PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS
 PARA EL MEDIO AMBIENTE**

Anja VON MOLTKE
 Economics and Trade Branch
 Division of Technology, Industry
 and Economics (DTIE)
 15, chemin des Anémones
 CH-1219 – Châtelaine
 Geneva, Switzerland
 Phone: +41 22 9178179
 Fax: +41 22 9178076
 Email: roe@unep.ch

**UNITED NATIONS/NATIONS
 UNIES/NACIONES UNIDAS**

André TAHINDRO
 Senior Ocean Affairs and Law of
 the Sea Officer
 Division for Ocean Affairs and Law
 of the Sea
 Office of Legal Affairs
 Two United Nations Plaza, Room DC2-432
 New York, NY 10017, USA
 Phone: +1 212 963 3946
 Fax: +1 212 963 5847
 Email: tahindro@un.org

**WORLD BANK
 BANQUE MONDIALE
 BANCO MUNDIAL**

Gert VAN SANTEN
 Fisheries Consultant
 5401 Thornden Terrace
 Bethesda, MD 20817, USA
 Phone: +1 301 365 6826
 Email: guansanten@starpower.net

Ronald ZWEIG
 Senior Agriculture Economist
 Rural Development and Natural
 Resources Sector Unit
 1818 H Street, N.W.
 Washington, DC 20433
 USA
 Phone: +1 202 458 2174
 Fax: +1 202 522 1674
 Email: rzweig@worldbank.org

**WORLD TRADE ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DU
COMMERCE
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL
COMERCIO**

Christina SCHRÖDER
Counsellor
Agriculture and Commodities Division
Centre William
Rue de Lausanne, 154
CH-1211 Genève 21
Switzerland
Phone: +41 22 7395111
Fax: +41 22 7314206

**OBSERVERS FROM
INTERGOVERNMENTAL
ORGANIZATIONS
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS
INTERGOUVERNEMENTALES
OBSERVADORES DE LAS
ORGANIZACIONES
INTERGUBERNAMENTALES**

ARAB LEAGUE

Abu Abed FATHI
Via Nomentana, 133
00100 Rome, Italy

**CENTRE FOR MARKETING
INFORMATION AND ADVISORY
SERVICES FOR FISHERY PRODUCTS IN
LATIN AMERICA AND THE CARIBBEAN
(INFOPECSA)
CENTRE POUR LES SERVICES
D'INFORMATION ET DE
CONSULTATION SUR LA
COMMERCIALISATION DES PRODUITS
DE LA PÊCHE EN AMÉRIQUE LATINE ET
DANS LES CARAÏBES
CENTRO PARA LOS SERVICIOS DE
INFORMACIÓN Y ASESORAMIENTO
SOBRE LA COMERCIALIZACIÓN DE
LOS PRODUCTOS PESQUEROS EN
AMÉRICA LATINA Y EL CARIBE**

Roland WIEFELS
Director
Julio Herrera y Obes 1296
11.200 Montevideo, Uruguay
Phone: +598 2 902 8701
Fax: +598 2 903 0501
Email: infopesca@infopesca.org

**CENTRE FOR MARKETING
INFORMATION AND ADVISORY
SERVICES FOR FISHERY PRODUCTS IN
THE ARAB REGION
(INFOSAMAK)/CENTRE
D'INFORMATION ET DE CONSEIL SUR
LA COMMERCIALISATION DES
PRODUITS DE LA PÊCHE DANS LES
PAYS ARABES/ CENTRO PARA LOS
SERVICIOS DE INFORMACIÓN Y
ASESORAMIENTO SOBRE LA
COMERCIALIZACIÓN DE LOS
PRODUCTOS PESQUEROS EN LA
REGIÓN ÁRABE**

Abdellatif BELKOUCH
Managing Director, INFOSAMAK
71, Bd Rahal El Meskini
B.P.16243 Casablanca, Morocco
Phone: +212 22 540856
Fax: +212 22 540855
Email: belkouch@onp.co.ma

**COMMISSION ÉCONOMIQUE DU
BÉTAIL, DE LA VIANDE ET DES
RESSOURCES HALIEUTIQUES**

Benjamin DIRA
Directeur général
B.P. 665, N'Jamena, Tchad
Phone: +235 527649
Fax: +235 527649
Email: cebervirhacemact@uva.org

Gabriel N'GOMA
Expert principal en pêche
B.P. 665, N'Jamena, Tchad
Phone: +235 527649
Fax: +235 527649
Email: cebevurhacemact@uva.org

**COMMISSION FOR THE CONSERVATION
OF ANTARCTIC MARINE LIVING
RESOURCES/COMMISSION POUR LA
CONSERVATION DE LA FAUNE ET DE
LA FLORE MARINES DE
L'ANTARCTIQUE/COMISIÓN PARA LA
CONSERVACIÓN DE LOS RECURSOS
MARINOS VIVOS DEL ANTÁRTICO**

Denzil G.M. MILLER
Executive Secretary
Commission for the Conservation of
Antarctic Marine Living Resources
P.O. Box 213 North Hobart
Tasmania 7002, Australia
Phone: +61 3 62310366
Fax: +61 3 62349965
Email: denzil@ccamlr.org

**COMMISSION FOR THE CONSERVATION
OF SOUTHERN BLUEFIN TUNA
COMMISSION POUR LA CONSERVATION
DU THON ROUGE DU SUD
COMISIÓN PARA LA CONSERVACIÓN
DEL ATÚN DEL SUR**

Brian MACDONALD
Executive Secretary
Commission for the Conservation of
Southern Bluefin Tuna
P.O. Box 37
Deakin West ACT 2600
Australia
Phone: +61 2 62828396
Fax: +61 2 62828407
Email: bmacdonald@ccsbt.au

Huang-chih CHIANG
Adviser to Executive Secretary
Commission for the Conservation of
Southern Bluefin Tuna
P.O. Box 37
Deakin West ACT 2600
Australia
Phone: +61 2 62828396
Fax: +61 2 62828407

**COMMON MARKET FOR EASTERN AND
SOUTHERN AFRICA
MARCHÉ COMMUN DE L'AFRIQUE
ORIENTALE ET AUSTRALE
MERCADO COMÚN PARA ÁFRICA
ORIENTAL Y ÁFRICA AUSTRAL**

Rabson MATIPA
Responsible for Fisheries Development in
the Region
COMESA Centre
Ben Bella Road
P.O. Box 30051
10101 Lusaka, Zambia
Phone: +260 1 229725/32
Fax: +260 1 225107
Email: rmatipa@comesa.int

**COMMONWEALTH SECRETARIAT
SECRÉTARIAT POUR LES PAYS DU
COMMONWEALTH
SECRETARÍA DEL COMMONWEALTH**

Semisi FAKAHAU
Chief Programme Officer
Special Advisory Services Division
Malborough House, Pall Mall
London SW1Y 5HX, United Kingdom
Phone: +44 020 7747 6500
Fax: +44 020 7930 0827

**CONVENTION ON INTERNATIONAL
TRADE IN ENDANGERED SPECIES OF
WILD FAUNA AND FLORA
CONVENTION SUR LE COMMERCE
INTERNATIONAL DES ESPÈCES DE
FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES
MENACÉES D'EXTINCTION
CONVENCIÓN SOBRE EL COMERCIO
INTERNACIONAL DE ESPECIES
AMENAZADAS DE FAUNA Y FLORA
SILVESTRES**

Marceil YEATER
Chief, Legislation and Compliance
Unit
CITES Secretariat
International Environment House
11–13, chemin des Anémones
1219 Châtelaine–Geneva
Switzerland
Phone: +41 22 917 8464
Fax: +41 22 797 3417
Email: marceil.yeater@unep.ch

**EASTERN CARIBBEAN CETACEAN
COMMISSION
(ECCO)**

Horace WALTERS
Coordinator
ECCO
P.O. Box 3074
Castries, St. Lucia
Phone: +758 452 4478
Fax: +758 452 4478
Email: Hwalters8446@hotmail.com

**GENERAL FISHERIES COMMISSION FOR
THE MEDITERRANEAN
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE**

Alain BONZON
Secretary
General Fisheries Commission for
the Mediterranean
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italy
Phone: +39 06 57056441
Fax: +39 06 57056500
Email: alain.bonzon@fao.org

**INDIAN OCEAN TUNA COMMISSION/
COMMISSION DES THONS DE L'OCÉAN
INDIEN/COMISIÓN DEL ATÚN PARA EL
OCÉANO INDICO**

David ARDILL
Executive Secretary
Indian Ocean Tuna Commission
P.O. Box 1011
Victoria, Seychelles
Phone: +248 225 494
Fax: +248 224 364
Email: David.Ardill@iotc.org

**INTER-AMERICAN TROPICAL TUNA
COMMISSION/COMMISSION INTER-
AMÉRICAINNE DU THON TROPICAL
COMISIÓN INTERAMERICANA DEL
ATÚN TROPICAL**

Robin ALLEN
Director, IATTC
8604 La Jolla Shores Drive
La Jolla CA 92037 – 1508, USA
Phone: +1 858 5467100
Fax: +1 8585467133

Martin A. HALL
Head, Tuna–Dolphin Program
IATTC, 8604 La Jolla Shores Dr.
La Jolla, CA 92064, USA
Phone: +1 858 546 7044
Fax: +1 858 546 7133
Email: mhall@iattc.org

**INTERGOVERNMENTAL
ORGANIZATION FOR MARKETING
INFORMATION AND COOPERATION
SERVICES FOR FISHERY PRODUCTS IN
AFRICA (INFOPECHE)/ ORGANISATION
INTERGOUVERNEMENTALE
D'INFORMATION ET DE COOPÉRATION
POUR LA COMMERCIALISATION DES
PRODUITS DE LA PÊCHE EN
AFRIQUE/ORGANIZACIÓN
INTERGUBERNAMENTAL DE
INFORMACIÓN Y COOPERACIÓN PARA
LA COMERCIALIZACIÓN DE LOS
PRODUCTOS PESQUEROS EN ÁFRICA**

Amadou TALL
Directeur, INFOPECHE
Tour C, 19ème étage
01 BP 1747, Cité Administrative Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Phone: +225 20228980/20213198
Fax: +225 20218054
Email: infopech@africaonline.co.ci

**INTERNATIONAL COMMISSION FOR
THE CONSERVATION OF ATLANTIC
TUNAS
COMMISSION INTERNATIONALE POUR
LA CONSERVATION DES THONIDÉS DE
L' ATLANTIQUE
COMISIÓN INTERNACIONAL PARA LA
CONSERVACIÓN DEL ATÚN DEL
ATLÁNTICO**

Adolfo RIBEIRO LIMA
Executive Secretary
Calle Corazón de María, 8 – 6th fl.
28002 Madrid, Spain
Phone: +34 91 4165600
Fax: +34 91 4152612
Email: adolfo.lima@iccat.es

Victor RESTREPO
Assistant Executive Secretary
Calle Corazón de María, 8 – 6th
Madrid, Spain
Phone: +34 91 4165600
Fax: +34 91 4152612
Email: victor.restrepo@iccat.es

**INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR
THE DEVELOPMENT OF FISHERIES IN
EASTERN AND CENTRAL EUROPE
(EUROFISH)
ORGANISATION INTERNATIONALE
POUR LE DÉVELOPPEMENT DES
PÊCHES EN EUROPE ORIENTALE ET
CENTRALE
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL
PARA EL DESARROLLO DE LA PESCA
EN EUROPA ORIENTAL Y CENTRAL**

Victor HJORT
EUROFISH
Midtermolen 3
P.O. Box 0896
DK–2100 Copenhagen
Denmark
Phone: +45 339 23519
Fax: +45 331 18271
Email: vhj@fum.dk

Anca SFETCOVICI
Acting Director
EUROFISH
Midtermolen, 3
DK–2100 Copenhagen
Denmark
Phone: +45 35467135
Fax: +45 35467181

**INTERNATIONAL PACIFIC HALIBUT
COMMISSION/COMMISSION
INTERNATIONALE DU FLÉTAN DU
PACIFIQUE/COMISIÓN
INTERNACIONAL DEL FLETÁN DEL
PACIFICO**

Bruce M. LEAMAN
Executive Director (IPHC)
P.O. Box 95009
Seattle WA 98145-2009
USA
Phone: +1 206 634 1838
Fax: +1 206 632 2983
Email: bruce@iphc.washington.edu

**INTERNATIONAL WHALING
COMMISSION**

Joji MORISHITA
Deputy Director
Far Seas Fisheries Division
Resources Management Department
Fisheries Agency of Japan
Ministry of Agriculture, Forestry and
Fisheries
1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo 100-8950
Phone: +81 3 35028111
Fax: +81 3 35028083

**LAKE VICTORIA FISHERIES
ORGANIZATION**

Ibrahim Kaitira KATONDA
Acting Executive Secretary
Plot No. 2 Obja Rd and 28 Kisinja Rd
P.O. Box 1625
Jinja, Uganda
Phone: +256 43 120205/122508
Fax: +256 43 123123
Email: katonda@lvfo.org

**LATIN AMERICAN ORGANIZATION FOR
FISHERIES DEVELOPMENT
ORGANISATION LATINO-AMÉRICAIN
DE DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES
ORGANIZACIÓN LATINOAMERICANA
DE DESARROLLO PESQUERO**

Angel RIVERA BENAVIDES
Director Ejecutivo
Av. Petit Thouars, 115
Lima 1, Peru
Phone: +511 330 8741
Fax: +511 3322480
Email: oldepesca@terra.com.pe

**NETWORK OF AQUACULTURE
CENTRES IN ASIA AND PACIFIC REGION
RÉSEAU DE CENTRES D'AQUACULTURE
POUR LA RÉGION ASIE-PACIFIQUE
RED DE CENTROS DE ACUICULTURA DE
ASIA Y EL PACÍFICO**

B. Pedro BUENO
Director-General (Coordinator), NACA
Suraswadi Bldg
Department of Fisheries
Kasetsart, University Campus
Ladyao, Jatujak
Bangkok 10903, Thailand
Phone: +66 2 5611728
Fax: +66 2 5611727
Email: naca@inet.co.th

Michael PHILLIPS
Environment Specialist
NACA
P.O. Box 1040, Kasetsart Post Office
Kasetsart University Campus
Ladyao, Jatujak
Bangkok 10903, Thailand
Phone: +66 2 561 1728 ext 115
Fax: +66 2 561 1727
Email: michael.phillips@enaca.org

**NORTH PACIFIC ANADROMOUS FISH
COMMISSION
COMMISSION DES POISSONS
ANADROMES DU PACIFIQUE NORD**

Vladimir FEDORENKO
Executive Director
NPACF
Suite 502, 889 West Pender Street
Vancouver, B.C. V6C 3B2
Canada
Phone: +1 604 775 5550
Fax: +1 604 775 5577
Email: vlad@npafc.org

**NORTH-EAST ATLANTIC FISHERIES
COMMISSION
COMMISSION DES PÊCHES DE
L'ATLANTIQUE NORD-EST
COMISIÓN DE PESQUERÍAS DEL
ATLÁNTICO NORDESTE**

Kjartan HOYDAL
NEAFC
425 Nobel House
17 Smith Square
London SW1P 3JR, United Kingdom
Phone: +44 20 7631 0016
Fax: +44 20 7636 9225

**NORTHWEST ATLANTIC FISHERIES
ORGANIZATION
ORGANISATION DES PÊCHES DE
L'ATLANTIQUE NORD-OUEST
ORGANIZACIÓN DE PESQUERÍAS DEL
ATLÁNTICO NOROESTE**

Tissa AMARATUNGA
Deputy Executive Secretary
NAFO
2 Morris Drive
P.O. Box 638
Dartmouth
Nova Scotia B2Y 3Y9
Canada
Phone: +1 902 468 5590
Fax: +1 902 468 5538
Email: info@nafo.ca

J. FISCHER
Executive Secretary
NAFO
2 Morris Drive
P.O. Box 638
Dartmouth
Nova Scotia B2Y 3Y9
Canada
Phone: +1 902 468 5590
Fax: +1 902 468 5538
Email: info@nafo.ca

**ORGANIZATION FOR ECONOMIC
COOPERATION AND DEVELOPMENT
ORGANISATION DE COOPÉRATION ET
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES
ORGANIZACIÓN DE COOPERACIÓN Y
DESARROLLO ECONÓMICOS**

Carl-Christian SCHMIDT
Head of Division for Fisheries
Directorate for Food, Agriculture
and Fisheries
2, rue André Pascal
75775 Paris CÉDEX, France
Phone: +33 01 4524 9560
Fax: +33 01 4430 6121
Email: carl-christian.schmidt@oecd.org

Ki-Jeong JEON
Principal Administrator
Directorate for Food, Agriculture
and Fisheries
2, rue Pierre Louys
75016 Paris, France
Phone: +33 01 4524 8200
Fax: +33 01 44430 6121
Email: ki-Jeong.Jeong@oecd.org

**REGIONAL FISHERIES COMMITTEE
FOR THE GULF OF GUINEA
COMITÉ RÉGIONAL DES PÊCHES DU
GOLFE DE GUINÉE
COMITÉ REGIONAL DE PESCA DEL
GOLFO DE GUINEA**

Baptême François NDOUNGA
Secrétaire général
COREP
B.P.161
Libreville, Gabon
Fax: +241 720202
Email: ndoungabaptême@yahoo.fr

**SOUTH PACIFIC FORUM FISHERIES
AGENCY
ORGANISME DES PÊCHES DU FORUM
DU PACIFIQUE SUD
ORGANISMO DE PESCA DEL FORO
PARA EL PACÍFICO SUR**

Andrew RICHARDS
Manager of Monitoring, Control
and Surveillance
FFA
P.O. Box 629
Honiara, Solomon Islands
Phone: +677 21124
Fax: +677 23995
Email: andrew.richards@ffa.int

**SOUTHEAST ASIAN FISHERIES
DEVELOPMENT CENTER
CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DES
PÊCHES DE L'ASIE DU SUD-EST
CENTRO DE DESARROLLO DE LA
PESCA EN ASIA SUDORIENTAL**

Yasuhisa KATO
Special Adviser, Secretariat
P.O. Box 1046, Kasetsart Post Office
Kasetsart University Campus
Bangkok 10903, Thailand
Phone: +66 2 9406326
Fax: + 66 2 9406336
Email: kato@seafdec.org

Pouchamarn WONGSANGA
Policy and Program Coordinator
Secretariat
P.O. Box 1046, Kasetsart Post Office
Kasetsart University Campus
Ladyao, Jatujak
Bangkok 10903, Thailand
Phone: +66 2 9406326
Fax: + 66 2 9406336
Email: pouch@seafdec.org

**SOUTHERN AFRICAN DEVELOPMENT
COMMUNITY
COMMUNAUTÉ DU DÉVELOPPEMENT
DE L'AFRIQUE AUSTRALE
COMUNIDAD PARA EL DESARROLLO
DEL ÁFRICA MERIDIONAL**

Eusebio Feliciano SIQUELA
Fisheries Expert
SADC Secretariat
Private Bag 0095
Gaborone, Botswana
Phone: +267 3951863
Fax: +267 3972848
Email: siquela@sadc.int

**SUBREGIONAL FISHERY COMMISSION
FOR WEST AFRICA
COMMISSION SOUS-RÉGIONALE DES
PÊCHES POUR L'AFRIQUE
OCCIDENTALE
COMISIÓN SUBREGIONAL DE PESCA
PARA AFRICA OCCIDENTAL**

Nabi Souleymane BANGOURA
Secrétaire permanent
CSRP
km 10.5 Boulevard du Centenaire de la
Commune de Dakar
Dakar, Sénégal
Phone: +221 834 5580
Fax: +221 834 4413
Email: csrp@sentoo.sn

Germain DA SYLVA
Conseiller Technique Régional
CSRP/FAO
Project GCP/INT/722/LUX
B.P. 3300
Dakar, Sénégal
Phone: +221 8540 306
Fax: +221 8540 550
Email: dasylva.fao@sentoo.sn

WORLD FISH CENTER

Meryl WILLIAMS
Director-General
WorldFish Center and Chair, Advisory
Committee on Fisheries Research, FAO
P.O. Box 500 GPO
10670 Penang, Malaysia
Phone: +60 4 6261606
Fax: +60 4 6265690
Email: m.j.williams@cgiar.org

**OBSERVERS FROM NON-
GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES
OBSERVADORES DE LAS
ORGANIZACIONES NO
GUBERNAMENTALES**

**ASSOCIATED COUNTRY WOMEN OF
THE WORLD/UNION MONDIALE DES
FEMMES RURALES/ASOCIACIÓN
MUNDIAL DE MUJERES RURALES**

Carmela BASILI
ACWW
Mary Sumner House
24 Tufton Street
London SW1P 3RB
United Kingdom
Email: un@acww.org.uk

**ASSOCIATION DES ORGANISATIONS
NATIONALES D'ENTREPRISES DE
PÊCHE**

Luc KOFFI
President du conseil d'administration
d'Infopêche
Rue de Science 2325
Bruxelles, Belgique

Giuseppe PALMA
Veterinary
EUROPÊCHES
Rue de Science 2325
Bruxelles, Belgique

**ASSOCIATION OUEST-AFRICAINE POUR
LE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE
ARTISANALE**

Demba Yeum KANE
Executive Secretary
ADEPA/Wadaf
BP K4 – 4000 Dakar, Pikine
Senegal
Phone: +221 8542186
Email: k.demba@sentoo.sn

BIRDLIFE INTERNATIONAL

Ariel BRUMMEL
Responsible IBA
LIPU/Birdlife International
Via Marzaroli, 9
Parma, Italy

Carles CARBONERAS
Seabird Conservation Officer
SEO/Birdlife
Melquiades Biencinto 34
28053 Madrid, Spain
Phone: +34 91 4340910
Fax: +34 91 4340911
Email: ccarboneras@seo.organization

Andrea MAZZA
Press Officer
LIPU/Birdlife International
Via Marzaroli, 9
Parma, Italy

Leon-David VILJOEN
Co-ordinator Seabird Programme
Birdlife South Africa
P.O. Box 1586
The Vineyard
Stellenbosch 7599, South Africa
Phone: +27 21 8869222
Fax: +27 21 8869223
Email: viljoen@savethealbatross.org.za

EUROPEAN BUREAU FOR CONSERVATION AND DEVELOPMENT/BUREAU EUROPÉEN POUR LA CONSERVATION ET LE DÉVELOPPEMENT

Ellen GODEC
EBCD
Rue de la Science 10
1000 Bruxelles, Belgique
Phone: +32 2 2303070
Fax: +32 2 2308272
Email: ebcd.info@ebcd.org

FISHERIES DEVELOPMENT COUNCIL INTERNATIONAL

Peter SHING CHOR HO
Executive Secretary
FDCI
P.O. Box 695
Bell Village, Port Louis
Mauritius
Phone: +230 211 2209

GREENPEACE INTERNATIONAL

Helene BOURS
Fisheries Campaigner, Greenpeace International
Keizersgracht 176
1016 DW Amsterdam, The Netherlands
Phone: +31 20 5236222
Fax: +31 20 5236200
Email: helene.bours@diala.greenpeace.org

Andrea CEDERQUIST
Oceans Campaigner
Greenpeace
Grosse Elbstrasse 39
D 22767 Hamburg
Germany
Phone: +49 40 30618 333
Fax: +49 40 30631 1594

Virginia GASCON
Greenpeace International
Keizersgracht 176
1016 DW Amsterdam, The Netherlands
Phone: + 31 20 523 6245
Fax: +31 20 523 6200

Quentin HANICH
Oceans Campaigner
Greenpeace
Level 4
35–39 Liverpool Street
Sydney NSW 2000, Australia
Phone: + 61 2 92614666
Fax: +61 2 92614588
Email: quentin.hanich@au.greenpeace.org

Sebastian LOSADA
Oceans Campaigner
Greenpeace
San Bernardo, 107
28015 Madrid, Spain
Phone: +34 91 4441400
Fax: +34 91 4471598
Email: slosada@diala.greenpeace.org

Desley MATHER
Fisheries Campaigner
Greenpeace
Level 4
35–39 Liverpool Street
Sydney NSW 2000, Australia
Phone: + 61 247 829487
Fax: + 61 247 829487
Email: desley.mather@diala.greenpeace.org

Ivan MORI
Greenpeace Italy
Viale Manlio Gelsomini 28
00153 Rome, Italy

Domitilla SENNI
Greenpeace Italy
Viale Manlio Gelsomini 28
00153 Rome, Italy

INTERNATIONAL COALITION OF FISHERIES ASSOCIATIONS

Ron BULMER
President
Fisheries Council of Canada
38 Antares Drive, Suite 110
Ottawa, ON K2E 7V2, Canada
Phone: +1 613 727 7450
Fax: +1 613 727 453
Email: ronbulmer@fisheriescouncil.org

James D. COOK
Pacific Ocean Producers
965 – B North Nimitz Highway
Honolulu HI 96817, USA
Phone: +1 703 524 8880
Fax: +1 703 524 4619
Email: info@icfa.net

Masashi NISHIMURA
Manager, International Section
Operations Division
Japan Fisheries Association
Sankaido Building
9–13 Akasaka 1 Minato-Ku
Tokyo 107–0052, Japan
Phone: +81 3 3585 6683
Fax: +81 3 3582 2337
Email: mnishimu@suisankai.or.jp

Tzu-Yaw TSAY
ICFA
Office of the Executive Secretariat
1901 North Fort Myer Drive, Suite 700
Arlington VA 22209, USA
Phone: +1 703 524 8880
Fax: +1 703 524 4619
Email: info@icfa.net

INTERNATIONAL COLLECTIVE IN SUPPORT OF FISHWORKERS COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI À LA PÊCHE ARTISANALE COLECTIVO INTERNACIONAL DE APOYO A LOS PESCADORES ARTESANALES

Ana Laide BARBOSA
CPP Norte (Conselho Pastoral dos Pescadores)
CNBB: TV Barao do Triunfo
3151–Marco
Belem-Para CEP 66.093–050
Brazil
Phone: +55 91 226 4026
Fax: +55 91 226 4026
Email: cppnorte@zaz.com.br

Maria Cristina MANESCHY
Coordinator
ICSF Animation Team
Rua Boaventura da Silva, 1339
AP. 702 Bairro Umarizal
CEP 66060–060 Belem, Para, Brazil
Phone: +55 91 246 2323
Fax: +55 91 246 2323
Email: crismane@amazon.com.br

Brian O'RIORDAN
Secretary
ICSF Brussels Office
Rue du Midi, 165
B–100 Brussels, Belgium
Phone: +32 2 513 1565
Fax: +32 2 513 7343
Email: icsfbrussels@yucom.be

Chandrika SHARMA
Executive Secretary
ICSF
27 College Road
Chennai 600 006
India
Phone: +91 44 28275303
Fax: +91 44 28254457
Email: icsf@vsnl.com

INTERNATIONAL COOPERATIVE ALLIANCE ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE ALIANZA COOPERATIVA INTERNACIONAL

Lino VISANI
Représentant permanent de l'ICA
auprès de la FAO
Route des Morillons 15
Le Grand Saconnex
CH 1218 Geneva
Switzerland

INTERNATIONAL COUNCIL OF WOMEN CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES CONSEJO INTERNACIONAL DE MUJERES

Yvonne MELCHIORRI
Accredited Representative to FAO
Viale Aventino, 89
00153 Rome, Italy
Phone: +39 06 57 43943
Fax: +39 06 57 136190
Email: Melchiorri@tin.it

Lydie ROSSINI VAN HISSENHOVEN
Permanent Representative to FAO
Via Thailandia, 26
00144 Rome, Italy
Phone: +39 06 592 3993
Fax: +39 06 592 3993

**INTERNATIONAL FEDERATION FOR
HOME ECONOMICS/FÉDÉRATION
INTERNATIONALE POUR L'ÉCONOMIE
FAMILIALE/FEDERACIÓN INTERNA-
CIONAL PARA LA ECONOMÍA
FAMILIAR**

Francesca RONCHI PROJA
c/o Gertroud Pichler
Federal Ministry of Agriculture and Forestry
Stuben Ring 1
Vienna, Austria

**INTERNATIONAL FISHMEAL AND FISH
OIL ORGANIZATION/ORGANIZACIÓN
INTERNACIONAL DE HARINA Y ACEITE
DE PESCADO**

Stuart BARLOW
Director General
International Fishmeal and Fish Oil Organization
(IFFO), 2 College Yard
St. Albans, Hertfordshire AL3 4PA
UK
Phone: +44 1727 842 844
Fax: +44 1727 842 866
Email: secretariat@iffo.org.uk

**INTERNATIONAL FOUNDATION FOR
CONSERVATION OF NATURAL
RESOURCES**

David K. WILLS
Director of Wildlife
Fisheries and Environment for the Foundation
P.O. Box 1019
Pooleville, MA 20837, USA
Phone: +1 301 972 7249
Fax: +1 301 972 8967
Email: IFCNR@cs.com

INTERNATIONAL OCEANS INSTITUTE

Charles GALDIES
Programmes Manager
International Oceans Institute
University of Malta
P.O. Box 3
Gzira, GZR01, Malta
Phone: +356 213 46 528
Fax: +356 213 46502

**INTERNATIONAL TRANSPORT
WORKERS' FEDERATION
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES
OUVRIERS DU TRANSPORT
FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE LOS
TRABAJADORES DEL TRANSPORTE**

Hideo KON
Assistant Director
Fisheries Department
All Japan Seamen's Union
15-26 Roppongi 7-Chome
Minato-Ku, Tokyo, Japan
Phone: +81 3 5410 5323
Fax: +81 3 5110 8336
Email: jsu1421@jsu.jp

Peter Sand MORTENSEN
SID Denmark,
43-60 Borough Road
London SE1 1DS, UK
Phone: +44 207 403 2733
Fax: +44 207 357 7871
Email: psm@sid.dk

Flemming SMIDT
SID Denmark
43-60 Borough Road
London SE1 1DS, UK
Phone: +44 207 403 2733
Fax: +44 207 357 7871
Email: flemming.smidt@sid.dk

Jon WHITLOW
Secretary
ITF Fisheries Section
43-60 Borough Road
London SE1 1DS, UK
Phone: +44 207 403 2733
Fax: +44 207 357 7871
Email: whitlow_jon@itf.org.uk

MARINE STEWARDSHIP COUNCIL

O.O. OLORUNTUYI
Programme Manager
Marine Stewardship Council
119 Altenburg Gardens
London SW11 1JQ, UK
Phone: + 44 20 7350 4000
Fax: +44 20 7350 1231

ORGANIZATION FOR PROMOTION OF RESPONSIBLE TUNA FISHERIES

Yuichiro HARADA
Managing Director
OPRT
7F Sankaido Bldg.
9-13 Akasaka 1-Chome
Minato-ku, Tokyo
107-0052, Japan
Phone: +81 3 3566 6388
Fax: +81 3 3566 6389
Email: harada@opr.or.jp

TRAFFIC INTERNATIONAL

Anna WILLOCK
Senior Fisheries Advisor
P.O. Box 528
Sydney NSW 2001, Australia
Email: a.willock@traffico.org

WORLD ASSOCIATION OF GIRL GUIDES AND GIRL SCOUTS/ASSOCIATION MONDIALE DES GUIDES ET DES ÉCLAIREUSES/ASOCIACIÓN MUNDIAL DE LAS GUÍAS SCOUTS

Alessia BOSCHIN
WAGGGS
12c Lyndhurst Road
London NW3 5PQ
United Kingdom

WORLD CONSERVATION TRUST

Jaques BERNEY
Executive Vice-President
IWMC
3, Passage de Montriond
CH-1006 Lausanne, Switzerland
Phone: +41 21 616 5000
Fax: +41 21 616 5000
Email: iwmcc@iwmc.org

WORLD CONSERVATION UNION/UNION MONDIALE POUR LA NATURE/UNIÓN MUNDIAL PARA LA NATURALEZA

Sarah FOWLER
Co-Chair IUCN Shark Specialist Group
c/o Nature Bureau International
36 Kingfisher Court
Hambridge Road
Newbury, Berkshire RG14 5SJ, UK
Phone: +44 1635 550 380
Fax: +44 1635 550 230
Email: sarahfowler@naturebureau.co.uk

Carl Gustaf LUNDIN
Head Global Marine Program
IUCN
Rue Mauverney 28
CH – 1196 Gland, Switzerland
Phone: +41 22 999 0204
Email: cgl@iucn.org

Gianni MATTHEW
Oceans Advisor
Cliostraat 29 –2
1077 KB Amsterdam, The Netherlands
Phone: + 31 20 670 1666
Email: matthewgianni@netscape.net

WORLD FEDERATION OF TRADE UNIONS FÉDÉRATION SYNDICALE MONDIALE FEDERACIÓN SINDICAL MUNDIAL

Annalaura CASADEI
Représentante Permanente auprès de la
FAO
Via G. Marangoni, 10
00162 Rome, Italy
Phone: +39 06 8611077
Email: wftu@mbox.vol.cz

WORLD FORUM OF FISH HARVEST AND FISH WORKERS

Arthur BOGASON
WFF
Tungata 40
101 Reykjavik, Iceland

Danièle LE SAUCE
Représentante
Co-Président WWF
12 Route des Pins
Rerclément
56550 Belz, France

François MARTY
WFF
Saint Martin
11430 Guissan, France

WORLD FORUM OF FISHER PEOPLES

Marie ADAMR
Association Familiale Maritime
Quartier Gallochat 97217
Anser d'Arlet, Martinique-FWI
Phone: +596 686029
Fax: +596 724004

**WORLD WIDE FUND FOR NATURE
FONDS MONDIAL POUR LA NATURE
FONDO MUNDIAL PARA LA
NATURALEZA**

Karen BARAGONA
WWF–United States
1250 24th Street, NW
Washington, DC 20037
USA

Julie CATOR
European Policy Officer
WWF–European Policy Office
36 Avenue de Tervuren – B12
1040 Brussels
Belgium
Phone: +41 22 364 9111
Fax: +41 22 364 0526

Osio CHATO
Consultant
WWF Mediterranean Programme
Via Monte Giordano, 32
Rome
Italy

Jason CLAY
Acting Vice-President
WWF
1250 24th Street NW
Washington DC 20037
USA

Louella DOLAR
Adjunct Professor
Tropical Marine Research
6363 Lakewood Street
San Diego, CA 92122
USA
Email: ldolar@nu.edu

Aimee GONZALES
Senior Trade Policy Officer
WWF–International
36 Avenue du Mont Blanc
1196 Gland, Switzerland
Phone: +41 22 364 9111
Fax: +41 22 364 0526

Thomas GRASSO
Director, Marine Conservation
WWF–United States
1250 24th Street, NW
Washington, DC 20037, USA
Phone: +1 202 364 9111
Fax: +1 202 3640 526

Simon NORTHRIDGE
Research fellow
Sea Mammal Research Unit
St. Andrews
Scotland, UK

Andy READ
Rachel Carson Assistant Professor
of Marine Conservation Biology
Duke University
Chair, Small Cetacean Subcommittee
International Whaling Commission
Beaufort, North Carolina
USA

Lorenzo ROJAS-BRACHO
Marine Mammal Coordinator
Mexican National Institute of Ecology
Ensenada, Mexico

Katherine SHORT
Fisheries Officer
WWF–Australia
P.O. Box 528
725 George Street
Sydney NSW 2001, Australia
Phone: +41 22 364 9111
Fax: +41 22 364 0526

Sergi TUDELA
Marine Projects Coordinator, Fisheries
WWF–Mediterranean Program
Pere Vergés 1, Pl. 9
08020 Barcelona, Spain
Phone: +41 22 364 9111
Fax: +41 22 364 0526

BUREAU DU COMITÉ À LA VINGT-CINQUIÈME SESSION

Président:	M. Jerónimo Ramos Saenz Pardo (Mexique)
Premier Vice-Président:	M. Glenn Hurry (Australie)
Vice-Présidents:	Pologne, Égypte, États Unis d'Amérique, Mauritanie, Inde

COMITÉ DE RÉDACTION

Le Comité a élu M. François Gauthiez (France) Président du Comité de rédaction, composé des pays ci-après: Afrique du Sud, Angola, Australie, Canada, Chine, Colombie, Communauté européenne, Égypte, États Unis d'Amérique, France, Guatemala, Indonésie, Islande, Japon et Nouvelle Zélande.

DÉPARTEMENT DES PÊCHES DE LA FAO

Sous-Directeur général:	Ichiro Nomura
Directeur, Division des ressources halieutiques et de l'environnement:	Serge Garcia
Directeur, Division des industries de la pêche:	Grimur Valdimarsson
Directeur, Division des politiques et de la planification de la pêche:	Jean-François Pulvéris de Séligny

SECRÉTARIAT

Secrétaire:	B.P. Satia
Secrétaire, Comité de rédaction:	D.J. Doulman
Chargé des réunions:	R. Al-Khafaji

ANNEXE C

LISTE DES DOCUMENTS

COFI/2003/1	Ordre du jour et calendrier
COFI/2003/2	Réalisations au titre du Grand programme 2.3 Pêches 2000-2002
COFI/2003/3 Rev.1	Progrès accomplis en matière d'application du Code de conduite pour une pêche responsable et des plans d'action internationaux y relatifs
COFI/2003/4	Améliorer l'efficacité du suivi, du contrôle et de la surveillance des bateaux de pêche
COFI/2003/5	Décisions et recommandations du Sous-Comité du commerce du poisson à sa huitième session
COFI/2003/6	Décisions prises et recommandations formulées par le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches à sa première session
COFI/2003/7	Conclusions de la Consultation technique sur l'amélioration de l'information concernant la situation et les tendances des pêches de capture
COFI/2003/8	Conclusions et recommandations de la Consultation FAO d'experts sur l'identification et l'évaluation des subventions accordées au secteur des pêches et sur l'établissement de rapports à ce sujet
COFI/2003/9	Stratégies relatives au renforcement de la contribution durable de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté
COFI/2003/10	Application de l'approche écosystémique à la gestion des pêches en vue d'une pêche responsable et de la régénération des ressources halieutiques et de l'environnement marin
COFI/2003/11	Activités prévues en 2004-2009 au titre du Grand Programme 2.3 Pêches
COFI/2003/12	Information préliminaires sur les propositions de Programme de travail et budget pour 2004-2005, concernant le Grand Programme 2.3 Pêches
COFI/2003/Inf.1	Liste des documents
COFI/2003/Inf.2	Liste des participants
COFI/2003/Inf.3	Déclaration du Directeur général adjoint
COFI/2003/Inf.4	Notes relatives aux différents points de l'ordre du jour.
COFI/2003/Inf.5	Rapport de la vingt-quatrième session du Comité des pêches, Rome (Italie), 26 février - 2 mars 2001
COFI/2003/Inf.6	Suite donnée aux recommandations de la vingt-quatrième session du Comité des pêches, Rome (Italie), 26 février -2 mars 2001
COFI/2003/Inf.7	Rapport de la Consultation d'experts sur l'accélération du processus de transition visant à mettre fin à la surcapacité des pêches maritimes, Rome (Italie), 15-18 octobre 2002

COFI/2003/Inf.8	Rapport de la Consultation d'experts chargée d'examiner les mesures du ressort de l'État du port dans le contexte de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, Rome (Italie), 4-6 novembre 2002
COFI/2003/Inf.9	Rapport de la Consultation d'experts Norvège/FAO sur la gestion des stocks de poissons partagés, Bergen (Norvège), 7-10 octobre 2002
COFI/2003/Inf.10	Rapport de la huitième session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches, Brême (Allemagne), 12-16 février 2002
COFI/2003/Inf.11	Rapport de la première session du Sous-Comité de l'aquaculture des pêches, Beijing (Chine), 18-22 avril 2002
COFI/2003/Inf.12	Rapport de la Consultation d'experts sur l'identification et l'évaluation des subventions accordées au secteur des pêches et sur l'établissement de rapports à ce sujet, Rome (Italie), 3-6 décembre 2002
COFI/2003/Inf.13	Rapport de la Consultation d'experts sur l'approche écosystémique appliquée aux pêches, Reykjavik (Islande), 16-19 septembre 2002
COFI/2003/Inf.14	Le Sommet mondial sur le développement durable 2002 et ses répercussions sur les pêches
COFI/2003/Inf.15	Déclaration de compétence et droits de vote de la Communauté européenne et de ses États Membres

ANNEXE D

**DÉCLARATION LIMINAIRE PRONONCÉE PAR M. DAVID HARCHARIK,
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**

Monsieur. le Président, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Mesdames et Messieurs les °Délégués, Mesdames et Messieurs,

Je suis particulièrement heureux de vous souhaiter la bienvenue à la vingt-cinquième session du Comité des pêches.

Je constate avec plaisir que vous êtes venus nombreux et que les membres et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales sont largement représentés, ce qui témoigne non seulement de l'importance croissante accordée aux pêches à l'échelle internationale, mais également du rôle de forum mondial joué par le Comité des pêches, qui permet de traiter des nombreux enjeux auxquels le secteur doit faire face.

À cet égard, je voudrais féliciter le Comité pour la reconnaissance dont il a fait l'objet lors du Sommet mondial pour le développement durable de 2002. Le Plan de Johannesburg fait explicitement mention du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable et des plans d'action internationaux qui y sont liés, et mentionne également les directives techniques relatives à l'application du Code, élaborées avec enthousiasme par le Comité des pêches, qui en a assuré la promotion sans relâche au fil des ans.

Depuis la dernière session, un nouveau directeur des politiques et de la planification des pêches a été nommé. M. Jean-François Pulvéris de Séligny Maurel est un personnage bien connu, puisqu'il a participé à plusieurs sessions du Comité à la tête de la délégation de son pays, le Venezuela. Grâce à sa grande expérience des pêches, M. Pulvéris est pleinement conscient des problèmes auxquels est confronté le secteur et comprend les aspirations de chaque membre. Nul besoin de vous présenter mes voisins de table, M. Nomura, Sous-Directeur général, et ses proches collaborateurs du Département des pêches, qui participent régulièrement aux sessions du Comité.

Monsieur le Président,

Nous avons tenté de faire en sorte que l'ordre du jour permette de traiter quelques questions primordiales du domaine des pêches, qui sont apparues sur le devant la scène depuis la dernière session. Parmi elles figure le Code de conduite pour une pêche responsable, référence mondiale de base en matière de développement et de gestion durables des pêches et de l'aquaculture. L'application du Code a déjà produit des résultats positifs, mais il reste encore beaucoup à faire. J'espère de tout cœur que les débats qui animeront cette session permettront de définir des mécanismes et des stratégies visant l'élimination des contraintes qui continuent à entraver l'application du Code et des instruments y afférents.

Autres questions prioritaires, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et l'insuffisance des contrôles des bateaux de pêche compromettent gravement la transition vers une pêche responsable dans de nombreuses régions. Il est demandé au Comité des pêches d'échanger des avis quant aux modalités susceptibles d'améliorer le suivi, le contrôle et la surveillance des activités de pêche, notamment grâce aux nouveaux systèmes de surveillance des navires, plus efficaces et plus rentables.

Monsieur le Président,

À sa huitième session, le Sous-Comité du commerce du poisson a analysé les problèmes et les événements récents d'intérêts relatifs au commerce international et a sollicité les conseils du Comité des pêches, notamment en ce qui concerne la CITES et les questions relatives au commerce du poisson, à la sécurité sanitaire et à la qualité, ainsi qu'à la traçabilité des produits dérivés du poisson. Comme toujours, nous nous félicitons de l'aide et du soutien précieux du Gouvernement de l'Allemagne, qui facilitent les travaux du Sous-Comité, et attendons avec intérêt les avis du Comité des pêches relatifs aux questions traitées par le Sous-Comité.

Lors de sa dernière session, le Comité des pêches a décidé, fort judicieusement, de créer un Sous-Comité de l'aquaculture, dans le cadre duquel il serait possible d'organiser des consultations et des débats sur ce secteur producteur de denrées alimentaires à la croissance rapide et d'importance décisive. Grâce à l'hospitalité du Gouvernement de la République populaire de Chine et au soutien financier du Gouvernement italien, le Sous-Comité de l'aquaculture a pu tenir sa première session en avril 2002, à Beijing. La FAO et le Sous-Comité accueilleraient avec intérêt les conseils avisés du Comité des pêches en matière de financement des activités permettant de mettre en œuvre les domaines prioritaires définis lors de sa première session.

Ces quatre dernières années, le Comité s'est intéressé de près au problème des rapports relatifs à l'état des pêches et aux tendances prévalant dans le secteur. En effet, il est aujourd'hui nécessaire de disposer d'informations nettement plus pertinentes pour contrôler les progrès réalisés en ce qui concerne les objectifs assortis de délais définis dans le Plan d'application de Johannesburg, à savoir: la reconstitution des stocks épuisés, l'application d'une approche écosystémique des pêches, la mise en œuvre des plans d'action internationaux sur la capacité de pêche et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, l'établissement de rapports mondiaux et l'évaluation des environnements marins. L'approbation, par le Comité des pêches, du Projet de stratégie visant l'amélioration des informations sur l'état des pêches de capture et les tendances du secteur serait particulièrement utile, en ce qu'elle permettrait d'obtenir les informations requises et donc de s'approcher de l'objectif commun, qui est de tirer parti au maximum des pêches dans le monde, sans pour autant compromettre leur durabilité à long terme.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tous les efforts que nous déployons en vue d'aider les membres à valoriser et à gérer leur secteur des pêches et de l'aquaculture ne sont qu'une partie intégrante d'une lutte plus globale visant à améliorer les moyens de subsistance des communautés à l'échelle locale. L'intention qu'a le Comité de débattre des moyens de renforcer le rôle des pêches artisanales en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté témoigne de son intérêt soutenu pour ce sous-secteur d'importance capitale. Nous nous félicitons d'avance des observations et recommandations que vous apporterez en la matière.

Depuis ces dernières années, l'approche écosystémique joue un rôle de premier plan dans le domaine des pêches internationales, rôle qui devrait continuer à s'affirmer au cours des prochaines années. Le Comité des pêches a traité la question au cours de sa dernière session, dans le cadre des préparatifs de la Conférence de Reykjavik sur une pêche responsable dans l'écosystème marin. Organisée en collaboration avec le gouvernement islandais et cofinancée par la Norvège, cette conférence s'est tenue en octobre 2001 et a débouché sur l'adoption de la Déclaration de Reykjavik sur une pêche responsable dans l'écosystème marin. L'approche écosystémique des pêches a été à nouveau mise en exergue en 2002, lors du Sommet mondial pour le développement durable. Le Comité des pêches pourrait souhaiter proposer des modalités permettant de promouvoir l'application d'approches écosystémiques à la gestion des pêches à l'échelon national et régional.

Il convient également de souligner l'importance du renforcement des capacités dans le domaine des ressources humaines et des institutions liées aux pêches, question qui avait été mentionnée par le Sous-Comité du commerce du poisson et le Sous-Comité de l'aquaculture et mise en exergue par le Comité consultatif de la recherche halieutique (ACFR) à sa quatrième session, en décembre 2002. Sans formation, ni accès aux installations, sans formateurs et analystes compétents et sans soutien effectif aux expériences pratiques de travail, il serait pour ainsi dire impossible d'améliorer la productivité et la durabilité du secteur des pêches et d'atteindre les objectifs définis dans le Programme de travail et budget et dans le plan d'application de Johannesburg. Nous exhortons les gouvernements, les bailleurs de fonds et les organismes partenaires à nous soutenir et à collaborer avec nous dans le cadre de nos efforts visant l'amélioration des ressources humaines dans le secteur des pêches.

Monsieur le Président,

Les conclusions de la session sur ces questions de première importance pour les pêches mondiales aideront à définir des recommandations relatives à la formulation du Programme de travail et budget de la FAO pour 2004-2005.

Il ne sera possible de réaliser nos objectifs dans le domaine des pêches et de répondre aux attentes de nos membres qu'en allouant des crédits suffisants au Programme ordinaire du Département des pêches et en fournissant des contributions extrabudgétaires aux activités de terrain. À cet égard, FishCode, le programme de partenariat mondial pour l'application du Code de conduite pour une pêche responsable mis en œuvre par le Département des pêches, et le Programme pour des moyens d'existence durables dans le domaine des pêches revêtent une importance particulière. Ces fonds fiduciaires ont bénéficié de contributions considérables de la part des Gouvernements du Japon, de la Norvège, du Royaume-Uni et des États-Unis. Je voudrais saisir l'occasion pour remercier les gouvernements et les organisations qui ont contribué aux activités du secteur des pêches. J'aimerais également lancer un appel vigoureux pour d'autres contributions et pour un soutien renforcé à ce secteur.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Mesdames et Messieurs les Délégués, Mesdames et Messieurs,

Vous conviendrez que l'ordre du jour de cette session du Comité est particulièrement chargé, mais j'ose espérer que les délégués prendront néanmoins le temps de participer aux événements collatéraux qui se tiendront parallèlement à la session et découvriront l'exposition organisée dans l'Atrium.

En conclusion, je tiens à signaler le vif intérêt que porte la FAO aux avis et aux conseils pertinents dont vous ferez part, et vous souhaite une session constructive et fructueuse.

Je vous remercie.

ANNEXE E

**MANDAT DU GROUPE CONSULTATIF SPÉCIAL CHARGÉ DE L'ÉVALUATION
DES PROPOSITIONS SOUMISES À LA CITES
(adopté par le Comité des pêches, voir paragraphe 48)**

1. La FAO crée un Groupe consultatif *ad hoc* d'experts pour l'évaluation des propositions d'amendements des Annexes I et II de la CITES.
2. Le Groupe est créé par le Secrétariat de la FAO avant chaque Conférence des Parties, selon ses propres règlements et procédures et en respectant, le cas échéant, le principe de la représentation géographique équitable, à partir d'une liste d'experts reconnus, qui reste à établir, comprenant des spécialistes scientifiques et techniques des espèces aquatiques faisant l'objet d'une exploitation commerciale.
3. Les membres du Groupe participent aux travaux à titre personnel, en tant qu'experts et pas en tant que représentants de leur gouvernement ou organisation.
4. Le Groupe est composé d'un noyau de dix experts au maximum, qui peut s'appuyer, pour chaque proposition, sur un nombre maximum de dix spécialistes de l'espèce considérée et des aspects pertinents de la gestion des pêches de cette espèce.
5. Pour chaque proposition, le Groupe doit:
 - évaluer chaque proposition d'un point de vue scientifique selon les critères biologiques de la CITES pour l'inscription sur les listes, compte tenu des recommandations faites par la FAO à la CITES à propos de ces critères;
 - faire des observations, selon qu'il conviendra, sur des aspects techniques de la proposition en rapport avec la biologie, l'écologie, le commerce et la gestion, ainsi que, autant que possible, sur l'efficacité probable de la conservation.
6. Lors de la préparation de son rapport, le Groupe examine les informations contenues dans la proposition, ainsi que toute information complémentaire envoyée, selon un calendrier précis, par les membres de la FAO et des organismes régionaux de gestion des pêches. En outre, il peut demander à un expert, ne faisant pas partie du Groupe, des observations sur tout amendement proposé ou sur tout aspect de cet amendement.
7. Le Groupe consultatif, sur la base de son évaluation et de son examen, établit un rapport fournissant des informations et des conseils sur chaque proposition d'inscription sur les listes, selon qu'il conviendra. Le Groupe doit achever son rapport au plus tard jours¹ avant le début de la Conférence des Parties de la CITES au cours de laquelle l'amendement proposé doit être examiné. Le rapport du Groupe consultatif sera distribué dès qu'il sera prêt à tous les membres de la FAO et au Secrétariat de la CITES, en lui demandant de le distribuer à toutes les Parties à la Convention.

¹ A examiner avec le Secrétariat de la CITES.

8. Les différentes étapes s'enchaînent comme suit:

- La CITES reçoit des propositions;
- Le Secrétariat de la CITES envoie les propositions à la FAO;
- La FAO fait suivre les propositions à ses États Membres et aux organismes régionaux de gestion des pêches et précise la date limite pour l'envoi d'observations;
- Les observations des membres et des organismes régionaux de gestion des pêches sont reçues par la FAO;
- Le Groupe consultatif se réunit et prépare un rapport sur chaque proposition;
- Le rapport du Groupe est examiné par le Secrétariat de la FAO, puis transmis aux Membres de la FAO, aux organismes régionaux des pêches et au Secrétariat de la CITES.

ANNEXE F

**PLAN DE TRAVAIL DE LA FAO SUR LA CITES ET LES ESPÈCES AQUATIQUES
EXPLOITÉES À DES FINS COMMERCIALES
(adopté par le Comité des pêches, voir paragraphe 48)**

Le Comité des pêches, à sa vingt-cinquième session, est convenu des directives ci-après, qui seront suivies par le Secrétariat de la FAO pour l'utilisation d'experts.

i) Une Consultation d'experts devrait être convoquée pour examiner les questions suivantes:

- CITES, Article II, paragraphe 2b), clause de "ressemblance";
- Appendice 3 de la Résolution Conf. 9.24 de la CITES, Critères pour l'amendement des Annexes I et II, qui concerne les inscriptions scindées; et ensemble des questions se rapportant à l'aquaculture, en notant les relations entre celles-ci;
- Implications de l'inscription sur les listes et de l'élimination des listes, pour l'administration et le suivi, y compris implications de l'Annexe 4 de la Résolution Conf. 9.24. Il a été convenu qu'il faudrait également examiner les incidences socio-économiques de l'inscription sur les listes de l'esturgeon, du strombe rose et d'un certain nombre d'autres propositions d'inscription sur les listes. Il a été suggéré que les participants à cette Consultation comprennent des personnes ayant une expérience directe de l'application des règlements de la CITES dans ces cas particuliers.

Une seconde Consultation d'experts devrait être convoquée pour examiner les questions suivantes:

- Application de l'expression "introduction en provenance de la mer" dans la définition du "commerce" figurant à l'Article I de la Convention de la CITES, y compris examen des coûts administratifs pouvant découler des différentes interprétations données à ce terme;
- Analyse des implications juridiques des critères actuels d'inscription sur les listes de la CITES et de la CITES elle-même par rapport à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et autres législations internationales concernant les pêches, ainsi que de tout changement résultant de l'adoption des propositions figurant à l'Annexe F du Rapport de la seconde Consultation technique de la FAO.

ii) La FAO devrait continuer à suivre le processus actuel de la CITES et, le cas échéant, à y participer pour amender la Résolution Conf. 9.24 afin de faciliter les progrès ultérieurs.

ANNEXE G

**PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO) ET LA CONVENTION SUR LE
COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE
SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION (CITES)
(Ce texte n'a pas fait l'objet d'un consensus, voir paragraphe 48)**

RECONNAISSANT le rôle de premier plan des États souverains, de la FAO et des organisations régionales de gestion des pêches dans la conservation et la gestion des pêches,

RECONNAISSANT en outre que la FAO a pour mandat, dans le domaine des pêches, de faciliter et de garantir le développement durable et l'utilisation à long terme des ressources halieutiques mondiales et des produits de l'aquaculture,

NOTANT EN PARTICULIER les trois objectifs stratégiques à moyen terme adoptés par la FAO dans le domaine des pêches, à savoir: - Promotion d'une gestion responsable des pêches, avec une attention prioritaire accordée à l'application du Code de conduite pour une pêche responsable, de l'Accord visant à favoriser le respect des mesures internationales et des Plans d'action internationaux, - Promotion d'une contribution accrue des pêches et de l'aquaculture responsables aux approvisionnements vivriers et à la sécurité alimentaire à l'échelle planétaire et - Suivi mondial et analyse stratégique des pêches,

RECONNAISSANT également le rôle de la CITES dans la réglementation du commerce international d'espèces menacées d'extinction qui sont, ou peuvent être, affectées par le commerce international, ainsi que des espèces qui pourraient être menacées d'extinction si le commerce international de spécimens de ces espèces n'est pas strictement réglementé et d'autres espèces qui doivent être réglementées, pour rendre efficace le contrôle du commerce international de spécimens d'espèces menacées d'extinction,

RECONNAISSANT en outre que pour les espèces marines, le Secrétariat de la CITES est tenu de consulter les organismes intergouvernementaux remplissant des fonctions à l'égard de ces espèces "notamment afin d'obtenir des données scientifiques" et "d'assurer la coordination avec toute mesure de conservation appliquée par ces organismes",

COMPTE TENU des résultats de la huitième session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches de la FAO, tenue à Brême (Allemagne) du 12 au 16 février 2002 (approuvés par le Comité des pêches à sa vingt-cinquième session, tenue à Rome du 24 au 28 février 2002) et notamment de l'Annexe F du rapport de cette réunion (Rapport FAO sur les pêches n° 673) [... et l'opinion selon laquelle l'inscription sur les listes de la CITES d'espèces marines faisant l'objet d'une exploitation commerciale devrait être limitée à des cas exceptionnels, à condition en outre que son utilité soit reconnue par tous les organismes compétents chargés de la gestion des espèces en question.],

NOTANT que la CITES ne peut pas se substituer à la gestion traditionnelle des pêches et qu'il est particulièrement important de consulter tous les organismes pertinents s'occupant de la gestion des espèces lorsque des amendements sont envisagés aux annexes de la CITES,

COMPTE TENU ÉGALEMENT de la décision prise par la douzième Conférence des Parties à la CITES concernant l'élaboration d'un protocole d'accord visant à mettre en place un cadre de coopération entre la CITES et la FAO,

CONVAINCUES qu'il est nécessaire de renforcer le processus de la CITES pour une évaluation scientifique des propositions d'amendements aux Annexes I et II concernant les espèces aquatiques soumises à une exploitation commerciale et d'améliorer la communication entre les organismes des pêches et les autorités de la CITES au plan national,

LA FAO ET LA CITES SOUCIEUSES DE RENFORCER LEUR COOPÉRATION ONT DÉCIDÉ CE QUI SUIT:

- 1) Le Département des pêches de la FAO et le Comité permanent de la CITES se communiqueront des informations générales d'intérêt commun.
- 2) La FAO sera invitée en tant qu'observateur aux réunions convoquées sous les auspices de la CITES ou de ses comités lorsqu'il s'agit de questions d'intérêt commun et la CITES sera invitée en tant qu'observateur aux réunions d'intérêt commun organisées par le Département des pêches de la FAO, le Comité des pêches ou ses Sous-Comités.
- 3) La FAO et la CITES coopéreront, le cas échéant, pour promouvoir le renforcement des capacités dans les pays en développement pour des questions relatives aux espèces aquatiques faisant l'objet d'une exploitation commerciale, énumérées sur les listes figurant dans les annexes de la CITES.
- 4) La FAO continuera à fournir des conseils à la CITES et à participer au processus de révision des critères d'inscription sur les listes de la CITES.
- 5) La CITES informera la FAO de toutes les propositions d'amendements des Annexes I et II concernant les espèces aquatiques faisant l'objet d'une exploitation commerciale. Ces informations seront fournies à la FAO dès que possible pour permettre à cette Organisation d'effectuer une analyse scientifique et technique de ces propositions selon des modalités qu'elle jugera appropriées et pour que le résultat de cette analyse puisse être transmis au Secrétariat de la CITES qui en tiendra compte dans ses délibérations destinées à fournir des recommandations aux Parties à la CITES au sujet de telles propositions.
- 6) Pour garantir la coordination des mesures de conservation, la CITES incorporera dans toute la mesure possible les résultats de l'analyse scientifique et technique réalisée par la FAO sur les propositions d'amendements des annexes [ainsi que les dispositions du préambule du présent protocole d'accord] dans ses avis et recommandations aux Parties à la CITES. [Notamment, cela comprendra la position selon laquelle l'inscription sur les listes de la CITES d'espèces marines faisant l'objet d'une exploitation commerciale devrait être limitée à des cas exceptionnels, à condition en outre que son utilité soit reconnue par tous les organismes compétents chargés de la gestion des espèces en question.]
- 7) Le présent protocole d'accord peut être dénoncé à tout moment par l'une des deux parties contractantes, moyennant communication écrite.

Le Directeur général de la FAO _____ Date : _____

Le Président du Comité permanent de la CITES _____ Date: _____

STRATÉGIE VISANT À AMÉLIORER L'INFORMATION SUR LA SITUATION ET LES TENDANCES DES PÊCHES DE CAPTURE

PREMIÈRE PARTIE: INTRODUCTION

1. Connaître la situation et les tendances des pêches de capture et des ressources halieutiques, y compris les aspects socio-économiques, est indispensable pour définir des politiques halieutiques rationnelles et gérer les pêches de façon responsable, est nécessaire au niveau national pour assurer la sécurité alimentaire et pour décrire les retombées sociales et économiques de la pêche. Les politiques halieutiques et la gestion du secteur doivent être le fruit d'un processus interdisciplinaire dynamique s'appuyant sur la connaissance de la situation et des tendances des pêches. Une telle connaissance est également indispensable pour évaluer la pertinence de la politique adoptée et analyser les résultats de la gestion des pêches.

2. Le grand public s'intéresse vivement à l'information sur la situation et les tendances des pêches. Des données plus exactes et disponibles en temps utile devraient permettre de mieux l'informer, afin qu'il appuie les efforts entrepris pour gérer la pêche de façon responsable. La diffusion en temps opportun d'informations claires sur la situation et les tendances des pêches devrait contribuer à assurer la transparence de la gestion préconisée par le Code de conduite pour la pêche responsable (paragraphe 6.13 et 7.1.9).

3. L'application du principe de précaution en fonction des meilleures données scientifiques disponibles est un aspect essentiel des efforts entrepris pour instaurer un mode de pêche responsable. Il faut pour cela diffuser les données sur la situation et les tendances des pêches de façon à favoriser l'élaboration et l'adoption d'une politique et d'une gestion saines.

4. Des informations sur la situation et les tendances des pêches sont nécessaires aux termes de nombreux instruments internationaux sur la pêche ou conformes aux dispositions desdits instruments, parmi lesquels on peut citer:

- La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, qui établit la nécessité de tenir compte des meilleures données scientifiques disponibles; l'Accord pour l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs de 1995, qui précise les responsabilités en matière de collecte et d'échange de données aux fins de l'évaluation des stocks et comporte des dispositions relatives à la transparence (Article 12);
- L'Accord FAO visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion du 24 novembre 1993, qui prévoit l'échange de certaines données sur les navires de pêche (Article VI);
- Le Code de conduite pour une pêche responsable (ci-après dénommé le Code de conduite), qui prévoit l'utilisation des meilleures données scientifiques disponibles, une coopération bilatérale et multilatérale en matière de recherche et de collecte de données (article 6.4), des mécanismes régionaux de coopération pour réunir et échanger des données (notamment sur les facteurs socio-économiques) (Article 7.4), ainsi que la publication et la diffusion des résultats obtenus (Article 12);

- Les Plans d'action internationaux de la FAO destinés à faciliter l'application de certains aspects du Code de conduite, comme le Plan d'action international pour la gestion de la capacité de pêche, qui élargit la couverture des informations requises en ce qui concerne la situation et les tendances des pêches de façon à inclure des mesures de la capacité de pêche;
- La Déclaration de Reykjavik sur une pêche responsable dans les écosystèmes marins, qui invite les pays à mieux prendre en considération les écosystèmes, ce qui suppose que les informations sur la situation et les tendances des pêches doivent couvrir les écosystèmes;
- La Commission du développement durable, prévue par la CNUED au Chapitre 40 d'Action 21, qui invite les États à faire rapport sur les indicateurs de viabilité, qui seront probablement conditionnés en partie par la situation et les tendances des pêches;
- Les conventions internationales, telles que la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (1973) et la Convention sur la diversité biologique (1992), qui prévoient la collecte et l'échange d'informations sur l'état des biotopes;
- Les programmes internationaux - a) le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), b) la Commission océanographique inter-gouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), c) les projets relatifs aux grands écosystèmes marins parrainés par le Fonds pour l'environnement mondial, d) le Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches; et e) le Comité interinstitutions du développement durable - qui demandent des informations sur la pêche ou en ont besoin;
- La plupart des pays ont modifié leur législation nationale pour l'aligner sur différents instruments internationaux, comme ceux cités ci-dessus; par ailleurs, la promotion de la pêche durable au niveau national exige une meilleure information sur la situation et les tendances des pêches.

5. Le Comité des pêches a approuvé par consensus le 28 février 2003 la Stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture, dont le titre abrégé pourrait être Stratégie FAO pour une meilleure information sur les pêches.

DEUXIÈME PARTIE: NATURE ET PORTÉE

Nature de la Stratégie

6. La Stratégie FAO pour une meilleure information sur les pêches a été conçue dans le cadre du Code de conduite, conformément aux dispositions des alinéas d) et e) de son Article 2. L'Article 3 du Code de conduite a trait à l'interprétation et à l'application du document, ainsi qu'à ses liens avec d'autres instruments. Tous les États, qu'ils soient ou non membres de la FAO, ainsi que les organismes de pêche concernés, sont invités à en faciliter l'application.

7. La Stratégie vise la collecte et la diffusion d'informations concernant la situation et les tendances des pêches. La collecte de données et les travaux de recherche nécessaires pour déterminer la situation et les tendances des pêches sont définis par d'autres instruments internationaux, comme ceux qui sont cités au paragraphe 4, ainsi que par l'obligation de communiquer à la FAO des statistiques en matière de pêche qui incombe aux États en vertu de l'Article XI de l'Acte constitutif de l'Organisation. Si la Stratégie ne définit pas de nouvelles obligations juridiques, elle propose de renforcer sensiblement la collecte de données et la recherche tout en incitant à remplir les obligations existantes. À cette fin, les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales compétentes, et les institutions

financières (organismes partenaires pour le développement) devraient fournir un appui supplémentaire destiné à permettre aux pays en développement de renforcer leurs capacités.

8. Dans la présente Stratégie, on entend aussi par États la Communauté européenne pour les questions de sa compétence.

Portée de la Stratégie

9. La Stratégie a une portée mondiale et couvre toutes les pêches de capture, en mer et dans les eaux continentales, qu'il s'agisse de pêche industrielle, commerciale, de subsistance ou sportive. Elle englobe les questions relatives à l'introduction d'espèces (délibérée ou involontaire), à l'amélioration des stocks naturels, à l'engraissement ou à la croissance de poissons sauvages en captivité et à la reconstitution des stocks.

10. L'aquaculture est exclue du champ d'application de la Stratégie car, ce secteur d'une importance croissante a ses propres exigences, qu'il convient de traiter de façon spécifique.

11. La Stratégie porte essentiellement sur l'information relative aux ressources et au secteur halieutique primaire, y compris l'information socio-économique.

TROISIÈME PARTIE: OBJECTIF

12. L'objectif général de la Stratégie est de définir un cadre permettant de mieux connaître et comprendre la situation et les tendances des pêches de façon à faciliter, l'adoption de politiques et de mesures de gestion favorables à la conservation et à l'utilisation durable des ressources halieutiques au sein des écosystèmes.

13. La Stratégie sera appliquée dans le cadre d'accords entre les États, directement ou par le biais des organisations régionales des pêches, et la FAO qui travailleront de concert pour réunir des informations sur la situation et les tendances des pêches en ayant recours aux nouvelles technologies pour les gérer et les diffuser. Ces accords devront être passés à différents échelons géographiques (local, national et régional) de façon à constituer un système mondial placé sous les auspices de la FAO. Chaque fois que possible, il conviendra de faire appel aux organisations existantes pour l'application des accords.

14. Les efforts consentis à l'échelle mondiale pour réunir et diffuser des informations complètes (par le biais du Système mondial d'information sur les pêches (FIGIS) de la FAO, par exemple) sur la situation et les tendances des pêches sont actuellement entravés par l'absence d'un inventaire mondial des pêches et des stocks de poissons. L'une des composantes essentielles de la Stratégie est l'établissement de ce type d'inventaire, grâce à FIGIS.

15. Dans l'esprit de l'Article 5 du Code de conduite, il faudra tenir compte de la capacité des pays en développement à appliquer la Stratégie. Cette capacité, notamment celle des pays les moins avancés, des petits États insulaires et des pays dont les systèmes de collecte de données sont dans un état critique, doit être renforcée considérablement afin que les pays considérés puissent respecter l'engagement qu'ils ont pris de réunir des statistiques sur la pêche et d'entreprendre des recherches dans ce domaine, et ainsi participer pleinement à l'application de la Stratégie.

QUATRIÈME PARTIE: PRINCIPES DIRECTEURS

16. Les dispositions à prendre pour appliquer la Stratégie seront fondées sur les six principes directeurs présentés dans les paragraphes ci-après.

Viabilité

17. Les dispositions à prendre pour réunir et diffuser des informations sur la situation et les tendances des pêches devraient être viables à long terme. Pour cela: 1) un financement suffisant devrait être prévu aux niveaux national, régional et mondial, compte tenu des ressources dont disposent les pays, les organes régionaux des pêches et la FAO; et 2) le programme devrait tenir compte des besoins particuliers des pays en développement, qui peuvent impliquer d'importants investissements dans la formation et le renforcement des capacités, afin de faciliter la formulation de programmes ou stratégies nationaux appropriés.

Meilleures données scientifiques disponibles

18. Les arrangements concernant la collecte et la diffusion d'informations sur la situation et les tendances des pêches devraient contribuer à obtenir les meilleures données scientifiques disponibles. Des protocoles destinés à garantir la qualité des informations scientifiques doivent être appliqués chaque fois que cela est possible ou opportun. Ces protocoles devront tenir compte de la nécessité de prendre en considération les connaissances des parties pratiquant la pêche ainsi que les savoirs traditionnels.

Participation et coopération

19. Les arrangements concernant la collecte et la diffusion d'informations sur la situation et les tendances des pêches devraient comporter des mécanismes permettant de faire participer toutes les parties intéressées à l'établissement, à l'analyse et à la présentation des données sur la pêche. Les parties intéressées peuvent être les pêcheurs, les représentants d'entreprises de pêche, des organisations non gouvernementales, etc. Les États devraient coopérer entre eux, conformément au droit international, pour assurer en permanence la collecte et la mise à jour desdites données, soit directement soit par l'intermédiaire des organisations intergouvernementales compétentes, notamment les organes régionaux des pêches. Les États devraient communiquer en retour à toutes les parties intéressées des données sur la situation et les tendances des pêches.

Objectivité et transparence

20. Les arrangements concernant la collecte et la diffusion d'informations sur la situation et les tendances des pêches devraient contribuer à obtenir les meilleures données scientifiques disponibles (paragraphe 18) et à assurer la transparence, conformément à l'Article 6.13 du Code de conduite, dans le respect des règles en matière de confidentialité, le cas échéant. Il convient d'exprimer les incertitudes liées éventuellement aux informations sur la situation et les tendances des pêches.

Communication des informations en temps utile

21. Les arrangements concernant la collecte et la diffusion d'informations sur la situation et les tendances des pêches devraient viser à assurer la communication de l'information en temps opportun.

Souplesse

22. Les arrangements concernant la collecte et la diffusion d'informations sur la situation et les tendances des pêches devraient être suffisamment souples pour que des modifications puissent y être apportées de façon à faciliter l'élaboration des politiques des pêches et la gestion du secteur grâce à la communication de données appropriées.

CINQUIÈME PARTIE: MESURES REQUISES

Renforcement des capacités des pays en développement

23. Les États, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes ainsi que les institutions financières devraient répondre aux besoins des pays en développement en matière d'assistance technique et financière, de transfert de technologies, de formation et de coopération scientifique, pour leur permettre de réunir, traiter, analyser, communiquer et échanger des informations sur la pêche de façon économique et durable. La création de capacités est nécessaire pour répondre aux besoins des pays et à ceux des organismes et arrangements régionaux en matière de pêche, ainsi que pour faciliter la communication à la FAO de données sur les pêches et pour permettre aux pays en développement de participer plus pleinement à l'application de la Stratégie et d'en tirer profit.

Systèmes de collecte de données sur la pêche artisanale et les pêches multispécifiques

24. Les États, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes ainsi que les institutions financières devraient reconnaître que le suivi de nombreuses pêches artisanales ou pêches multispécifiques n'est pas assuré correctement, en particulier dans les pays en développement et que des campagnes de sensibilisation à ce sujet sont nécessaires. Ces deux secteurs sont probablement sous-estimés et donc sous-représentés dans les systèmes d'information sur la situation et les tendances des pêches existants, et ils sont insuffisamment pris en compte lors de l'élaboration des plans et politiques halieutiques.

25. Les États devraient, avec le concours des organismes de développement partenaires et l'assistance de la FAO, en cas de besoin, renforcer les moyens dont ils disposent pour réunir des données afin de s'assurer que l'information sur les pêches est aussi complète que possible et couvre tous les secteurs, notamment les pêches artisanales et les pêches multispécifiques.

26. Les États devraient contribuer à la conception de méthodes économiques d'acquisition et de validation de données sur les pêches artisanales et les pêches multispécifiques, en particulier de méthodes d'évaluation rapide et d'autres méthodes adaptées à des situations caractérisées par un manque de données et des méthodes participatives associant étroitement les pêcheurs et leurs organisations aux mécanismes de collecte des données. Des enquêtes ponctuelles menées à intervalles réguliers sont parfois plus faciles à réaliser qu'un suivi permanent, notamment pour certaines pêches continentales et artisanales.

27. Les États devraient coopérer, par l'intermédiaire des organisations et programmes régionaux dont ils font partie et éventuellement avec le concours de la FAO, pour concevoir et adopter des normes et des systèmes efficaces et pragmatiques de collecte de données, qui soient compatibles avec les systèmes de la FAO.

28. La FAO devrait, avec le concours des États Membres et des organismes de développement partenaires, répondre aux besoins particuliers des secteurs de la pêche artisanale et de la pêche multispécifique en matière de collecte et d'évaluation des données, notamment en convoquant des réunions d'experts pour élaborer des méthodes et des directives novatrices.

Élargissement de l'information sur la situation et les tendances des pêches compte tenu de la nécessité d'intégrer dans la gestion des pêches des considérations liées aux écosystèmes

29. Les États devraient aborder la mise en œuvre du Code de conduite, notamment les dispositions de l'Article 7 (Aménagement des pêcheries) et plus particulièrement de l'alinéa 7.4.2 et de l'Article 12 (Recherche sur la pêche) dudit Code, en étudiant les moyens d'élargir la base d'informations sur la situation et les tendances des pêches afin d'assumer les responsabilités qui y sont définies en matière de recherche et de diffusion de données relatives à l'impact des facteurs

climatiques, environnementaux et socio-économiques sur la conservation et la gestion des pêcheries.

30. Les États devraient, directement ou en participant aux activités des organes régionaux des pêches, envisager d'élargir la collecte d'informations sur la situation et les tendances des pêches afin d'appuyer l'amélioration de la gestion des pêches grâce à l'intégration de considérations liées aux écosystèmes.

31. Avec le soutien de ses membres et la pleine participation des organisations régionales des pêches, la FAO devrait poursuivre l'examen de la question des indicateurs de développement durable pour donner suite à la Consultation Australie-FAO sur les indicateurs de durabilité des pêches marines de capture tenue à Sydney (Australie) en janvier 1999.

Inventaire mondial des stocks de poisson et des pêches

32. Les États devraient coordonner leurs efforts pour établir un inventaire mondial des pêches et des stocks de poisson (unités de gestion biologiques) ou des ensembles de stocks, afin de renforcer l'information disponible sur la situation et les tendances des pêches et en vue de son inclusion dans FIGIS.

33. Dans un premier temps, les États devraient collaborer avec la FAO à l'élaboration des définitions, de la forme, du contenu, des méthodes et de la mise en œuvre (y compris la définition et l'attribution des responsabilités et l'estimation des coûts) d'un programme d'établissement d'un tel inventaire, en coordination avec les efforts entrepris au titre des PAI.

34. Avec l'appui de ses membres, soit directement soit passant par le biais des organisations régionales des pêches, la FAO devrait envisager de mettre en place un mécanisme de surveillance scientifique de l'information sur la situation et les tendances des pêches, incluant l'inventaire mondial des stocks de poissons et des pêches, les examens mondiaux de la situation et des tendances des pêches établis pour la publication bi-annuelle "Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA)", ainsi que les données communiquées à intervalles réguliers par la FAO au Système mondial d'information sur les pêches (FIGIS).

Participation au système FIGIS, structuration du système et renforcement des capacités

35. Les États devraient appuyer, soit directement soit par le biais des organes régionaux des pêches, la mise en place du Système mondial d'information sur les pêches (FIGIS) par les moyens suivants:

- en indiquant les besoins des utilisateurs nationaux, tant en ce qui concerne les produits du système que les contributions qui y sont faites;
- en participant à l'établissement, aux niveaux national, régional et international, de protocoles d'échange d'informations et d'assurance ou de détermination de la qualité, ainsi que de règles concernant la transparence à inclure dans les accords de partenariat;
- en communiquant au système des informations en temps opportun;
- en favorisant l'établissement d'une synthèse systématique aux niveaux régional et mondial, de l'information communiquée sur la situation et les tendances des pêches au niveau national;
- en participant à des initiatives complémentaires faisant appel aux technologies de l'information et de la communication pour améliorer la production et la diffusion de connaissances fondées sur la recherche et intéressant le développement durable.

36. Les États devraient, soit directement soit en participant aux activités des organisations régionales des pêches, communiquer au FIGIS les meilleures informations scientifiques

disponibles. La qualité de l'information pourrait être assurée par des examens au niveau national ou régional.

37. Les États devraient apporter leur concours à la FAO et aux autres partenaires du FIGIS selon les besoins, pour organiser des projets pilotes et des ateliers, visant à développer le système FIGIS, à mettre au point du matériel pédagogique et à fournir une formation, et participer à ces activités.

38. La FAO devrait continuer à perfectionner le système FIGIS en utilisant les technologies modernes d'information et de communication, en partenariat avec des organisations régionales des pêches et des organisations nationales ainsi qu'avec d'autres organisations susceptibles d'apporter une contribution positive au système.

Élaboration de critères et de méthodes propres à assurer la qualité et la sécurité de l'information

39. Les États devraient participer à l'élaboration de critères et de méthodes propres à assurer la qualité et la sécurité de l'information, afin de disposer des meilleures données scientifiques possibles, conformément aux normes et pratiques adoptées à l'échelon international, grâce à la mise en place de mécanismes permettant de vérifier les données sans enfreindre les règles de confidentialité. Les États devraient appliquer les critères et les méthodes ainsi adoptés.

40. La FAO devrait, avec le concours et la participation de ses membres, faciliter l'élaboration de directives pratiques en matière d'assurance de qualité, de transparence et de sécurité des informations sur la pêche.

Arrangements visant à assurer la fourniture et l'échange d'informations

41. Les États devraient, soit directement soit en participant aux activités des organisations régionales des pêches, étudier et passer des arrangements visant à faciliter la fourniture et l'échange d'informations sur la situation et les tendances des pêches avec la FAO, selon que de besoin. Ces arrangements devraient définir les rôles et les droits des partenaires, notamment en ce qui concerne la qualité, la transparence et la confidentialité de l'information.

Rôle des groupes de travail dans l'évaluation de la situation et des tendances des pêches

42. Les groupes de travail composés de spécialistes des pêches et mis en place par les pays ou les organisations régionales des pêches, qui se réunissent pour évaluer la situation et les tendances des stocks de poissons et des pêches et qui conduisent leurs travaux conformément à un mandat spécifiant leurs activités, constituent un mécanisme important pour renforcer la qualité et la transparence des informations scientifiques. Ils peuvent aussi constituer un moyen important de renforcer les capacités.

43. Les États devraient, soit directement soit en participant aux activités des organisations régionales des pêches dans leurs juridictions respectives et aux programmes régionaux, officialiser des dispositifs permettant aux groupes de travail d'analyser les données sur les pêches et l'information sur les stocks de poisson, afin d'évaluer leur situation et leurs tendances. La fréquence des réunions de ces groupes de travail dépendrait des ressources humaines et financières disponibles et de la nature des pêches et des stocks de poissons étudiés.

44. Les États et les organismes partenaires pour le développement devraient collaborer avec la FAO pour assurer la participation aux groupes de travail de spécialistes des pêches du monde entier, notamment lorsque ces groupes de travail contribuent à renforcer les capacités des pays en développement. Les programmes de CTPD et les autres programmes de la FAO pourraient être utilisés à cet effet.

Suivi de la collecte de données sur la situation et les tendances des pêches

45. Les États devraient contrôler leurs systèmes de collecte, d'analyse et de communication de données. Ils devraient assurer la durabilité de ces systèmes et leur aptitude à répondre aux besoins de politique et de gestion des pêches, ainsi qu'aux exigences des organisations régionales des pêches et de la FAO, et prendre, le cas échéant, les mesures correctives requises.

SIXIÈME PARTIE: MÉCANISMES DE PROMOTION ET DE MISE EN ŒUVRE

Appel général en faveur d'une amélioration de l'information sur la situation et les tendances des pêches

46. Les États, les organisations régionales des pêches et les institutions internationales devraient concevoir et mettre en œuvre des mécanismes permettant d'améliorer l'information sur la pêche, d'appliquer les résultats de la recherche afin de disposer des meilleures données scientifiques possibles et d'adopter un mécanisme permanent pour enrichir les données sur la situation et les tendances des pêches à l'appui de la conservation, de la gestion et de l'utilisation durable des ressources halieutiques aux niveaux local, régional et mondial.

Rôle des États

47. Les États devraient évaluer les mesures qu'ils doivent prendre pour améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches, prendre ces mesures en priorité et rendre compte des améliorations apportées dans le rapport qu'ils doivent soumettre tous les deux ans à la FAO sur l'application du Code de conduite.

Rôle des organisations régionales des pêches

48. Dans les limites spécifiées par les conventions qui les régissent et des mandats définis par leurs membres, les organisations régionales des pêches devraient participer à l'application de la Stratégie en fournissant un soutien à leurs membres, en prenant part à des programmes et à des décisions de portée mondiale sur la conception et l'adoption de normes et de principes directeurs visant l'information sur la situation et les tendances des pêches et en participant au système FIGIS.

Rôle de la FAO

49. Conformément aux directives qui lui sont données par la Conférence et dans le cadre du Programme ordinaire et du Programme de terrain, la FAO apportera son concours aux États et aux organisations régionales des pêches pour la mise en œuvre de la Stratégie.

50. Conformément aux directives de la Conférence, la FAO apportera son concours aux États Membres pour la mise en œuvre de la Stratégie en réalisant dans les pays des projets d'assistance technique financés par des fonds du Programme ordinaire ou par des crédits extrabudgétaires reçus à cet effet. Pour une meilleure conservation et une meilleure gestion des ressources halieutiques, la FAO devrait préparer un programme spécifique pour la mise en place de systèmes durables et efficaces de collecte, suivi et analyse de données dans les pays en développement, notamment les moins avancés d'entre eux.

51. Par l'intermédiaire du Comité des pêches, la FAO rendra compte tous les deux ans des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie.

Rôle des organismes partenaires de développement et des organisations non gouvernementales

52. Les organismes de développement internationaux et nationaux partenaires devraient donner la priorité à la fourniture d'une assistance financière et technique aux pays en développement, et en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays dont les systèmes de collecte de données sont dans un état critique, en vue de renforcer les capacités et les systèmes d'information nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie.

53. Les organisations non gouvernementales menant (à l'échelle nationale, régionale ou internationale) des activités en rapport avec la pêche, les pêcheurs et le milieu aquatique, y compris des activités de recherche, devraient encourager l'application de la Stratégie en apportant un appui approprié, en concevant des méthodes d'information et en favorisant le renforcement des capacités et la participation.

Le Comité des pêches a tenu sa vingt-cinquième session à Rome (Italie) du 24 au 28 février 2003. Il a approuvé une stratégie visant à améliorer l'information sur l'état et les tendances des pêches de capture et a recommandé son approbation par le Conseil de la FAO. Le Comité a réaffirmé la nécessité de lutter à l'échelle mondiale contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et a recommandé que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de la trente-deuxième session de la Conférence de la FAO en vue d'appeler l'attention des Membres sur ce problème. Le Comité a reconnu l'importance cruciale du Code de conduite et des Plans d'action internationaux (PAI) pour assurer un développement durable à long terme des pêches, et a encouragé les Membres à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action nationaux correspondant aux PAI relatifs à la capacité de pêche, à la lutte contre la pêche illicite, à la préservation des requins et à celle des oiseaux de mer. Le Comité a défini des domaines d'activité prioritaires pour le Département des pêches de la FAO pendant l'exercice biennal 2004–2005 et les domaines de travail de ses Sous-Comités sur le commerce du poisson et l'aquaculture, respectivement.

ISBN 92-5-205008-6 ISSN 1014-6555



TR/M/Y5025F/1/10.03/800

